
U d'/of OTTAWA
39003002247368

(2)

L'ASSASSINAT

DE

PAUL-LOUIS COURIER

GRANDS PROCÈS OUBLIÉS

L'ASSASSINAT

DE

PAUL-LOUIS COURIER

PRINCIPALES PUBLICATIONS CONSULTÉES

ARMAND RIVIÈRE. — **Documents inédits sur Paul-Louis Courier** (spécialement pièces des deux procédures d'instruction), publiés à Tours, dans *la Loire illustrée*, du 20 septembre 1863 au 24 janvier 1864.

FERNAND DE RODAYS. — *Une cause célèbre :* **la Mort de Paul-Louis Courier**, publiée dans *le Figaro*, du 5 au 20 janvier 1876.

L. DESTERNES et G. GALLAND. — **L'Assassinat de Paul-Louis Courier** (notes inédites), publié dans *le Figaro*, du 8 août au 5 septembre 1894.

A. FOUQUIER. — **Les Assassins de Paul-Louis Courier** (au tome X des *Causes célèbres de tous les peuples*).

Journaux de 1825, 1829, 1830 : *le Constitutionnel, le Courrier français, la Gazette des Tribunaux, le Globe, le Journal des Débats, le Moniteur universel, le National, le Temps*, etc.

PAUL-LOUIS COURIER. — **Correspondance.**

NOTA. — Les nombreux détails encore inédits que contient la publication actuelle proviennent des recherches de l'auteur : notamment, aux Archives nationales, dans les archives du département d'Indre-et-Loire, dans celles de la commune de Véretz.

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 18401.

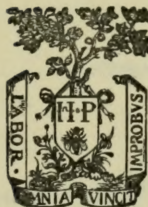
GRANDS PROCÈS OUBLIÉS

L'ASSASSINAT
DE
PAUL-LOUIS COURIER

PAR

LOUIS ANDRÉ

Deuxième édition



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1913

A

MONSIEUR ERNEST DAUDET,

au clair et consciencieux évocateur des grands drames du passé,

à l'heureux initiateur d'une nouvelle méthode historique : l'étude qui, avec l'attrayant intérêt du roman, emprunte au document sa valeur et sa vie,

respectueux hommage.

Paris, le 31 octobre 1912.

LOUIS ANDRÉ.

L'ASSASSINAT

DE

PAUL-LOUIS COURIER

PREMIÈRE PARTIE

LE MYSTÈRE

I

LE MARIAGE

Dans quelles circonstances Paul-Louis Courier s'était-il marié ?

C'est la question qui s'impose dès qu'on aborde le problème de son assassinat (1).

(1) Ce problème, même en ses tristes détails de vie intime, appartient à l'histoire, ne serait-ce que par la célébrité de Courier ; mais des incidents si complexes de la sombre tragédie, toute étude approfondie — comme celle que nous tentons à l'aide des documents les plus certains, — exige, à part la bonne foi de l'historien, une grande méthode.

En 1814, Courier, attardé dans le célibat, se décida au mariage par désœuvrement, par ennui.

Né le 4 janvier 1772, il avait alors quarante-deux ans.

Depuis quelques années, avait pris fin une première période de son existence : la période de sa jeunesse et de sa carrière militaire, qu'avaient remplie tant de mouvement, tant de caprices et d'aventures.

Bien qu'ancien élève de l'École d'artillerie de Châlons, Courier avait été soldat malgré lui.

A travers les triomphales épopées de la Révolution et de l'Empire, — où, avec la gloire, beaucoup moissonnaient les honneurs par brassée, — il n'avait, indifférent glâneur, retiré de seize années de guerres que de modestes satisfactions matérielles d'amour-propre : les épaulettes de chef d'escadron d'artillerie, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

En 1810, il avait définitivement posé son épée et « goûté avec délices les douceurs de l'indépendance ».

Après deux ans de libres études littéraires et de flâneries insoucieuses à travers l'Italie, cet errant par tempérament s'était fixé à Paris, sans but certain. « Ma volonté, disait-il vers cette époque, tourne à tous les points du compas. »

Paul-Louis était à peu près privé d'affections. Sa mère — la dernière survivante de ses parents, — était morte en 1801. A Paris, il avait des cou-

sins, le ménage Marchand, — dont le mari était employé dans les finances, — mais Courier les aimait aussi peu que ses cousins d'Orléans, les Bonneau.

A propos des uns et des autres, il écrivait quelques années auparavant :

« S'ils pensaient que j'eusse de l'argent dans les os, ils me les casseraient pour l'avoir... Ils sont tous plus vieux que moi, plus riches ; mais quoi? la rage d'hériter ! »

Paris, du reste, plaisait fort peu à Courier. Paris était sa ville natale, mais c'est aux champs, en sauvageon, que, heureux et libre, il avait grandi, rêvé.

La plus grande partie de son enfance s'était écoulée en pleine luxuriante Touraine, dans les terres que son père — un riche bourgeois, — y possédait : d'abord, au château du Breuil et dans son beau domaine ; puis à la Closerie de la Véronique, au pied de coteaux couverts de vignes et de jeunes taillis, le long de la Loire, aux îles en touffes vertes sur ses eaux nonchalantes. Là, dès lors, avait pris empire sur lui toute la poésie de la nature.

En Paris, il ne voyait qu'une « ville de boue et de poussière ».

Et, très promptement, Paul-Louis — désorienté dans ses travaux, dérouté à travers ses habitudes rompues, — s'impatienta de la monotonie d'une vie devenue banale, terne, vide.

Exception faite du jeu de paume, auquel, dès le temps de son enfance, il avait pris un agrément extrême, Courier — ce grand érudit, surtout en antiquités grecques, — ne trouvait guère de distraction à ses pensées, déjà tournées à la misanthropie, que dans de longues conversations ou dans quelque recherche avec ses amis les philologues, les hellénistes.

Parmi eux, son ami de choix était, depuis une douzaine d'années, Étienne Clavier, membre de l'Institut, professeur d'histoire au Collège de France, mais avant 1811 juge au Tribunal criminel de la Seine.

Clavier était d'origine lyonnaise. C'était un homme simple, cordial, et il avait, comme magistrat, donné la preuve de la droiture et de l'indépendance de son esprit : juge du général Moreau, contre lequel le Premier consul Bonaparte voulait une sentence de mort, Clavier avait répondu aux émissaires du pouvoir, apportant la promesse que la grâce suivrait la condamnation :

— Et nous, si nous condamnons l'innocent, qui nous fera grâce?...

Pour Paul-Louis Courier, la fréquentation de Clavier et de sa petite famille prit, vers le début de 1814, un attrait imprévu.

Deux jeunes filles aux yeux rieurs égayaient le logis. Paul-Louis les avait connues dès leurs premières robes; avec elles, jadis, il avait fait bien des parties de volant, et, probablement, il ne les avait jamais désignées autrement que sous le sur-

nom familier qu'elles avaient reçu dans l'intimité du foyer : « Zaza » et « Minette ».

Minette était l'aînée : dix-huit ans à peine... (1).

Parmi ses divers prénoms — Esther-Étienne-Herminie, — celui qu'on lui donnait était, en son allure désuète, le moins harmonieux : Herminie.

Herminie Clavier n'était pas jolie : un nez épaté et des traces de petite vérole, quoique légères, déparaient son visage; mais, de taille moyenne, bien faite, les traits réguliers, elle était fort gracieuse. Tout en elle, d'ailleurs, était douceur et charme : la physionomie, qu'ombrait une chevelure châtain, le son de la voix, la flamme pénétrante de beaux yeux aux pupilles d'or.

Séduisante, elle l'était aussi par son intelligence alerte, — qu'avaient affinée une bonne et forte éducation, en même temps que le contact des savants, hommes de lettres et gens d'esprit de l'entourage de son père.

Elle dessinait et peignait avec quelque talent. Mais elle n'aimait pas que les arts : elle avait le goût du monde, de ses sourires et de ses plaisirs.

C'est dans le Marais, dont les vieux hôtels se peuplaient encore de tout un Paris lettré, que Clavier habitait : du 5 de la rue Coq-Héron, il était venu, en 1812, s'y installer au 8 de la rue du Grand-Chantier (2).

(1) Elle était née le 30 juillet 1795 en Seine-et-Marne, au Château de La Nozai, près de Nemours.

(2) Cette rue a formé l'une des parties de l'actuelle rue des Archives.

Paul-Louis logeait tout près de là, dans le quartier Saint-Honoré, au 12 de la rue des Bourdonnais, chez ses cousins Marchand.

A peine Courier s'engageait-il dans le Marais qu'il se sentait le cœur en fête, qu'il se surprenait à hâter le pas vers la maison amie. Et bientôt l'attention des boutiquiers s'intrigua de la fréquence des allées et venues de cet inconnu, grand, mince et sec, à l'air bougon.

Auprès des filles de Clavier, Paul-Louis Courier retrouvait son enjouement des années lointaines. Mais c'est lorsqu'il voyait paraître Herminie, c'est lorsqu'il causait avec elle, que devenait manifeste la joie de cet homme froid et rassis. Plus gauche encore, dans son trouble, qu'il ne l'était d'ordinaire, l'ancien chef d'escadron cambrait et portait haut sa taille, que, déjà, courbaient les ans et les fatigues, tandis que — au fond de ses épais sourcils, — ses yeux gris brillaient si vifs que leur éclat, plein de finesse et de malice, réussissait à atténuer les laideurs de ce quadragénaire : sous des cheveux blanchissants, entre des favoris châtains, un visage tatoué de petite vérole, brunâtre et tout plissé de rides, un gros nez au bout proéminent, une large bouche, « bâillant comme un coffre », des lèvres épaisses, dont l'une, la lèvre supérieure, était un peu pendante.

Un jour, chez les Clavier, Courier se rendit compte de l'état d'âme qui, peu à peu, était devenu le sien : « Tout ce que j'aime est ici, » se dit-il.

Et, en faisant part de sa constatation à Mme Clavier, il précisa le fond de sa pensée : il avouait l'amour dont il se sentait épris pour Minette, le désir qu'il avait d'épouser cette enfant — dont il aurait pu être le père.

En parents avisés, M. et Mme Clavier hésitèrent à consentir au mariage.

Les objections à cette union leur apparaissaient nombreuses et diverses.

Ils songeaient à l'étrange carrière de soldat qu'avait faite leur ami, aux traits de caractère qui le personnifiaient.

Helléniste égaré dans les camps et toujours y « grécisant », mais avant tout rebelle à toute contrainte, Courier — bien que chef hardi et aventureux, — n'avait été qu'un piètre officier, sans cesse en révolte contre le joug militaire, s'oubliant souvent dans les Archives ou les Bibliothèques jusqu'à en perdre le souvenir de ses devoirs.

Aux armées, à l'occasion de son service, comme en bien d'autres circonstances, il s'était révélé ombrageux et aigri, toujours grognon et toujours hérissé, avec une tendance cruelle à fronder et à dénigrer les choses et les gens, — même ses camarades.

En même temps, ni Clavier ni Mme Clavier ne perdaient point de vue son goût très vif pour les femmes, non plus que l'humeur volage dont son penchant se compliquait : au cours de sa vie militaire, au hasard des garnisons, au petit bonheur

des étapes par les grands chemins de l'Europe, il avait multiplié, auprès de tous les genres de « belles », prouesses et liaisons galantes, — allégrement, en railleur du caractère féminin, en sceptique de l'amour de cœur.

Au premier rang des préoccupations des parents d'Herminie demeurait, cependant, la si grande disproportion d'âge entre leur fille et Paul-Louis, — cet écart de près de vingt-quatre ans ! — alors surtout que chez Paul-Louis la maturité de l'âge s'aggravait d'un travers regrettable : l'excessif laisser-aller dans sa mise, la tenue négligée, parfois même malpropre, que, en sa fantaisie de bohème, il avait affectés jusque sous l'uniforme.

Courier, de son côté, par un de ces revirements d'esprit qui lui étaient habituels, marquait lui-même de l'indécision devant le mariage.

Il était convaincu que là était le seul dénouement possible de son amourette avec Mlle Clavier; mais, par instants, il ne considérait plus dans la vie conjugale que sa liberté perdue.

Solitaire épris d'isolement et n'ayant d'autre règle que son bon plaisir, Paul-Louis avait l'impérieux besoin d'une existence vagabonde au gré de ses caprices : l'un de ses projets était « le pèlerinage d'Athènes » et de la Grèce; il l'avait « furieusement dans la tête », depuis 1811, et, seule, l'invasion étrangère, l'emprisonnant à Paris, venait de l'empêcher de le réaliser.

Un insurmontable instinct d'indépendance était en lui. De l'indépendance il pensait : « Si l'on

savait ce que c'est, les rois descendraient du trône, et personne n'y voudrait monter. » Dans tous ses actes, sa passion de liberté le dominait si absolument que, officier, il avait, à plusieurs reprises, quitté son corps sans congé, et que, une fois, en 1807, en Italie, ayant l'ordre de rejoindre son régiment à Vérone, il s'était plu à y arriver en retard de près de six mois.

Aussi, chez l'amoureux de Minette, l'emportait par intervalles, abolissant tout autre sentiment, son aversion pour une vie de famille aux liens trop rigoureux.

Bref, au moment où le mariage semblait définitivement résolu, une rupture survint, et elle fut surtout le fait du fiancé.

A une telle situation, les conseils de « sa parentaille » — notamment des Marchand, — n'étaient pas, semble-t-il, restés étrangers.

Avant d'obtenir Herminie de ses parents, Courier l'avait-il obtenue d'elle-même? — Certaines indications qui, à partir de 1814, se rencontrent, éparses, à travers la correspondance de Courier, amènent à penser que Mlle Clavier avait été confiante en sa tendresse et, généreusement, lui avait fait le don de sa jeunesse.

La rupture fut, il est vrai, de courte durée; mais combien elle dut offenser Herminie Clavier!

C'est Courier, qui, au bout de deux jours, sollicita sa rentrée en grâce.

Sous prétexte de réclamer sa canne oubliée, il

adressa à Mme Clavier une lettre soumise et suppliante, qui est touchante en sa naïveté :

« J'aimais, Dieu me pardonne! tout comme à vingt-cinq ans, écrivait-il, et d'un amour que nul ne pouvait blâmer. Cette fois, mon plaisir et mon devoir se trouvaient d'accord; j'éprouvais dans cette passion qui a fait le tourment de ma vie, un sentiment nouveau de calme et *d'innocence*. N'en riez pas, non : c'est le mot, et je voyais s'offrir à moi un bonheur durable...

« Dites à M. Clavier, Madame, je vous en prie, que je ferai pour lui toutes les traductions, recherches, notes, mémoires, qu'il lui plaira de me commander. Je tâcherai d'être de l'Institut. Je ferai des visites et des démarches pour avoir des places, comme ceux qui s'en soucient. En un mot, je serai à lui, à ses ordres, en tout et partout. Trop heureux s'il me rend ce qu'il m'a déjà donné, et qui, à vrai dire, m'appartient... »

Un contrat de mariage intervint, qui fut signé le 19 avril 1814, par devant M[e] Mossé, notaire à Paris.

La future recevait d'importants avantages : une dot de soixante mille francs, à la sûreté de laquelle M. et Mme Clavier hypothéquaient « une maison et ses dépendances, sises à Lyon, rue de l'Enfant-qui-pisse » ; de la part de Courier, la donation d'une somme de trente mille francs ou, selon préférence, d'une rente viagère de trois mille francs.

Et quelques semaines après, le 12 mai, le mariage était célébré : la grave erreur de Courier, la

grande faute de sa vie était consommée, irréparablement.

Le mariage suivait de quelques jours à peine l'entrée de Louis XVIII à Paris, la restauration du trône des Bourbons, qui, dans un avenir prochain, allait fournir à Paul-Louis Courier l'occasion imprévue d'un rôle politique.

II

LUNE DE MIEL

Moins de trois mois plus tard, Paul-Louis s'échappe et disparaît.

L'une de ses opinions sur le mariage était — d'après sa correspondance de 1809, — qu'un mari ne prête plus d'attention à la beauté de sa femme « après quinze jours de ménage ».

Sous le coup d'une telle indifférence, Courier ne faisait-il, maintenant, que céder à un nouvel accès d'indépendance, à quelque fantaisie subite de se mettre en hostilité avec la discipline conjugale? — La lettre que, tout à l'heure, nous lui verrons écrire du Havre, rend plus vraisemblables d'autres suppositions.

Un matin, le 30 juillet 1814, — le jour même où la jeune épousée atteignait sa dix-neuvième année, — Courier était parti seul, disant se rendre en Touraine.

De Touraine revenu à Paris, sans s'y arrêter, il visite la Normandie, gagne le Havre. Comme il s'y promène sur les quais, un bateau est en partance; il interroge les matelots et apprend qu'ils appareillent pour le Portugal. L'occasion le tente, il

songe à s'embarquer. Finalement, le souvenir et les lettres de sa femme le font se résigner à ne pas quitter la France.

Mme Courier était en correspondance avec son mari. Selon son désir, elle lui écrivait « à Rouen, poste restante ».

L'une des lettres d'Herminie qui rejoignirent alors Paul-Louis, était pleine de tendres paroles, de doux reproches. Elle lui apportait cette assurance charmante :

« Mon bonheur dépend de toi. »

A cette lettre, il répondit du Havre, le 25 août 1814 :

« Ton sermon me fait grand plaisir. Tu me prêches sur la nécessité de plaire aux gens que l'on voit, et de faire des frais pour cela; et, comme s'il ne tenait qu'à moi, tu m'y engages fort sérieusement, et le plus joliment du monde. Tu ne peux rien dire qu'avec grâce.

« Mais je te répondrai, moi : « ne forçons point notre talent », c'est La Fontaine qui l'a dit. Si Dieu m'a créé bourru, bourru je dois vivre et mourir, et tous les efforts que je ferais pour paraître aimable ne seraient que des contorsions qui me rendraient plus maussade. D'ailleurs, veux-tu que je te dise? Je suis vieux maintenant, je ne puis changer... »

Le bel aveu, vraiment, à faire à une femme de dix-neuf ans!

Et Courier poursuivait :

« C'est toi qui pourrais te corriger, si quelque

chose te manquait pour plaire. Et remarque encore, tu me compares à des gens... Mais parlons d'autre chose.

« Ma façon de vivre ici est assez douce... Je me fais conduire en pleine mer : là, je suis bercé par les vagues; j'oublie... et mes chagrins et mes sottises pires que tout le reste...

« Tu te peins toi-même dans ton style; et moi qui te connais, je vois dans chaque mot ton geste, ton regard, et ce parler si doux, et ces manières qui m'ont conduit au 12 mai.

« Il y a, cependant, quelque chose à dire à cette lettre : c'est que tu ne me parles guère de toi. Tu n'entres dans aucun détail. Tu ne me dis point ce que tu fais, ce que tu vois, et sans doute tu ne peux pas tout me dire. Me conterais-tu, par exemple, tout ce qui s'est passé depuis mon départ jusqu'au jour où vous partîtes pour la campagne? Non, sûrement; et je n'ai garde d'exiger cela. J'imagine que quelque jour tu te tromperas d'adresse, et que je recevrai une lettre écrite pour Mme Montgolfier, ou pour quelqu'autre personne de tes amis. Je le voudrais; mais non, toute réflexion faite, j'aime mieux que cela n'arrive pas, et je te prie d'y prendre garde... »

Dans cette réponse de Courier, ce qui frappe, c'est non seulement le ton brusque qui y éclate parfois, mais tous ces sous-entendus, toutes ces allusions à des détails intimes, qui, malgré leur imprécision et leur mystère, révèlent quelque mésintelligence entre les récents époux, — sans

doute aussi un sentiment de jalousie mordant au cœur Paul-Louis.

Du Havre, Courier reprit la route de Paris, mais comme malgré lui : il la reprit par lentes étapes et avec des zigzags bizarres, vers Dieppe, vers Amiens, vers Honfleur.

Quels que fussent les motifs ou les prétextes d'une telle conduite, quelle faute de la part de Courier, d'abandonner ainsi sa femme à elle-même et, en plein éveil de ses sens, à toutes les rêveries! Délaisser, presqu'au lendemain du mariage, celle qui, très vraisemblablement, avait mis en lui tous ses espoirs d'avenir, n'était-ce point, d'ailleurs, la blesser à nouveau dans sa fierté?

Cette fois, l'atteinte était d'autant plus grave que la prolongation d'une situation aussi fausse ameutait certainement, autour de Mme Courier, la colère des parents, les propos malveillants du dehors.

Rentré, enfin, à Paris, Paul-Louis Courier montra, paraît-il, du repentir de son escapade.

En un renouveau d'amour, il obtint de sa femme le pardon, l'oubli peut-être. Toutefois, à l'état latent, demeuraient dans le ménage les germes d'une division que, rapidement, développerait une opposition de caractères et de goûts.

Courier se fit-il, dès lors, à l'existence conjugale?

Voici ce dont on est sûr : de 1815 à 1818, — tandis que sa femme restait à Paris, — il effectua

en Touraine des voyages fréquents, parfois très prolongés.

Il s'occupait là-bas de propriétés rurales, qui, depuis bien des années, périclitaient dans l'abandon et le désordre.

Pendant cette période, sa correspondance avec sa femme abonde en détails sur ses démêlés avec les débiteurs contre lesquels il « lâche les huissiers », sur les « arpents de terre passés du côté de ses voisins », sur la nécessité de ne pas « se laisser manger la laine sur le dos ». Il y peste contre sa réputation d'homme « qu'on ne paie que quand on veut », et aussi contre ce « chien de grimoire », contre la « chicane », dont il voudrait bien savoir « quelque peu, assez pour sa provision ».

Quel était l'état d'esprit de Mme Courier, au cours de tant de périodiques séparations? — Tout ce qu'on peut en savoir, c'est par les lettres de son mari, et à cet égard ces lettres sont fort vagues.

On y voit Mme Courier écrivant à l'absent des « lettres bien bonnes et bien longues », se « désolant » du retard des lettres qu'elle reçoit de lui, et, en juin 1815, atteinte dans « sa pauvre santé ».

Courier — toujours curieux, inquiet même de ses pensées et de ses actes loin de lui, — recommande à sa femme :

« Tout ce que tu fais, ce que tu penses, tout ce qui te vient à l'esprit sans examen, il me le faut coucher par écrit... Continue, je t'en prie, ce journal, le seul qui puisse m'intéresser. »

D'autres fois, il l'encourage à se distraire en travaillant :

« Tu peins Mme S... C'est une pauvre étude et un maigre sujet, mais cela vaut mieux que de ne rien faire... Je voudrais être auprès de toi, pour te faire travailler. Tu auras de la peine à t'y remettre; mais il faut tenir bon : c'est l'affaire de quelques jours. »

Lui, il ne s'ennuie point. Il le dit en propres termes, sans détour aucun, et il précise : « Plutarque m'est d'un grand secours pour passer le temps. » Il veut bien, il est vrai, ajouter : « Je serais heureux si je t'avais. »

Mais sur tous autres sentiments, sur toutes autres préoccupations, très vite reprennent le dessus ses goûts égoïstes de solitaire...

quinzaine d'années, il souffrait d'une maladie chronique, prise à l'armée, — sans doute de la tuberculose pulmonaire.

L'installation à la Chavonnière se fit au grand chagrin de Mme Courier : elle éprouvait une tristesse extrême à quitter Paris, son bruit et ses fêtes, à venir ensevelir la splendeur de ses jeunes années en ce coin solitaire de province, près d'un mari vieillissant et frappé dans sa santé.

Certes, la retraite avait été choisie au centre de sites grandioses : la Chavonnière domine Véretz, le Cher au cours paisible, le coteau de Montlouis, ses hautes croupes, que pare la forêt d'Amboise, les pentes riantes et douces par lesquelles il s'efface dans les prairies, au milieu des saules et des peupliers; puis, derrière ses derniers replis, au couchant, dans le fond du paysage, la ligne verdoyante des collines, dont, par-delà la Loire, les ondulations, capricieusement, se succèdent jusque vers Vouvray.

Ce n'en était pas moins le désert!

Sur le plateau, à proximité, surtout dans le Sud, des massifs boisés assombrissaient l'horizon Mais à la Chavonnière, la campagne plate et nue, morcelée en petites cultures — morne alternance de terres labourées et de vignes, — où les seuls arbres étaient quelques noyers au long du chemin d'accès.

A plus de deux kilomètres de Véretz ou d'Azay-sur-Cher, — les deux bourgs les plus proches, —

sans autre voisinage que celui de fermes, de métairies ou de closeries, la Chavonnière apparaissait en un enclos de murs grisâtres.

L'enclos, de forme irrégulière, contenait près de trois hectares et demi. On y avait accès par sa partie la plus rétrécie, où, entre de massifs piliers, s'ouvrait un grand portail.

Tout d'abord, — s'allongeant, sur plus de quatre-vingts mètres, de l'Ouest vers l'Est, en une largeur d'environ vingt-cinq mètres, — une cour boueuse, aux tas de fumier suintants.

A droite et à gauche de cette cour étaient alignés les communs, grossièrement construits, aux toitures peu élevées. D'un côté, regardant le Nord, une « boulangerie », des toits à porcs, « une moutonnerie », un hangar, occupant plus de cent cinquante mètres carrés, où s'abritaient, auprès de piles de bois, charrettes, tombereaux et charrues. En face, une vaste grange, un poulailler, deux écuries — dont une seule en usage, — une « étable aux vaches », un cellier, une « halle de pressoir », — contenant non seulement pressoir, mais cuve en maçonnerie, — et, çà et là, notamment au-dessus du cellier, des chambres de domestiques ou des greniers.

Au fond de la cour, — avec un seuil presqu'au même niveau, — la maison de maître : dans l'élégance d'arêtes et encadrements en pierres de taille, un long rez-de-chaussée, que, sous leur haute coiffe d'ardoises, quelques mansardes surmontaient, et qui, par un retour, se complétait, dans

l'angle Nord des communs, d'une cuisine et de ses dépendances, accolées à la halle du pressoir.

Derrière la maison, un jardin de soixante ares : des figuiers, cerisiers et autres arbres à fruits, quelques arbustes, des carrés de légumes.

Et dans le restant du clos, c'était — sur une surface excédant deux hectares et demi, — de la vigne, de la luzerne, des céréales.

Ainsi ordonné et distribué, le clos, dans son ensemble, était — tout comme le verger que fréquentaient les pâtres de Longus popularisés par Courier, — une « bien plaisante chose », offrant « de l'ombre en été, des fleurs au printemps, des fruits en automne », et, aux yeux de Paul-Louis, « en tout temps, toutes délices ».

Quant à l'habitation même, Courier, en 1816, — après avoir visité la Chavonnière en acquéreur éventuel, — l'avait, dans une lettre à sa femme, appréciée en ces termes : « C'est bien ce qu'il nous faudrait ».

Sans doute, la maison — honorée dans le pays du nom de « Château », — était, en son rez-de-chaussée, un beau logis bourgeois, avec « salon à manger », « salon de compagnie », trois chambres à coucher, — grandes pièces gaies et claires, qui, toutes, orientées vers le soleil levant, prenaient jour sur le jardin. Mais, pour une Parisienne comme Mme Courier, accoutumée au confort, combien laissait à désirer l'agencement d'une telle habitation, qui — datant du règne de Louis XVI,

sommaire, démodé, — allait jusqu'au pavage en briques grossières.

Le désarroi moral de la jeune femme s'aggravait de la certitude que son mari, de moins en moins sociable, allait tenir à vivre là aussi complètement isolé qu'un ours en son repaire, et la contraindre à tous ses goûts.

Dès janvier 1816, dans une lettre que Paul-Louis lui adressait de Tours, il avait, par avance, établi en ces termes formels le programme de leur avenir :

« Quand nous serons nichés dans nos bois, sur les bords du Cher, il faudra nous y tenir, et n'avoir de liaisons, d'amis ni de connaissances qu'à Paris. Tu sais là-dessus mon système. »

De la paix des campagnes Mme Courier fit, dès le début, une bien décevante expérience.

Les premiers mois du séjour à la Chavonnière furent troublés par de graves difficultés avec le précédent propriétaire, Augustin Isambert. Celui-ci — en vertu du droit que, par le contrat de vente, il s'en était réservé pendant dix ans, — cohabitait avec le ménage Courier, usant notamment de la même porte d'entrée.

Un jour, dans ce coudoiement de tous les instants, se produisit entre les époux Courier et la servante d'Isambert une scène violente, au cours de laquelle cette femme se porta non seulement à de grossières injures, mais à des menaces, qui inspirèrent à Mme Courier la plus vive frayeur.

Courier en vint à refuser à Isambert l'entrée de la Chavonnière, — dont, lorsqu'Isambert sortait, il verrouillait les portes derrière lui, — et ce sans-abri de par la volonté de Courier, dut demander asile à l'auberge de Véretz.

Le tout prit fin par un procès, aux incidents variés, d'où résulta, en janvier 1819, l'expulsion régulière et définitive d'Isambert.

La Chavonnière retomba dans le calme qui lui était habituel.

Ainsi passèrent quelques années...

A la rusticité de son intérieur Mme Courier avait, promptement, — avec le concours de Bourdel, tapissier à Tours, — remédié, selon ses aspirations artistiques, par des coquetteries d'ameublement : glaces, tenture en tapisserie d'Aubusson, rideaux à bordures en toile de Jouy, trumeaux au cadre doré, quelques gouaches et gravures, — dont l'une représentant Daphnis et Chloé, — pendule en porcelaine ornée de dorures, table à thé en bois d'acajou et à dessus de marbre, toilette en noyer avec glace et tiroirs, une dizaine de fauteuils et une bergère recouverts en velours orange, vert ou cramoisi.

Malgré le bien-être matériel, malgré la survenance d'un fils, Paul-Étienne, — qui naquit le 30 septembre 1820, — les années se traînèrent pour Mme Courier, monotones et lentes.

De sa chambre, comme des autres pièces du rez-de-chaussée, la jeune femme n'avait d'autre horizon que l'étendue du clos : comme les murs d'une pri-

son, l'enserraient, l'étouffaient les murs du clos, rideau de pierres stupidement tiré devant la vue sur les coteaux du Cher et de la Loire.

Et, surtout pendant les saisons moroses, — alors que, en ce point culminant de plateau, le vent gémissait ou hurlait, et, dans le tourbillon des feuilles flétries, donnait l'assaut aux fermetures du logis, — Mme Courier se débattait contre de lourds et invincibles ennuis.

Cependant, la ferme vivait sa vie de travail, alerte et gaie, — attirant dans son mouvement Mme Courier, l'y entraînant peu à peu.

Tandis qu'il laissait affermés à bail ses biens de Luynes, Paul-Louis avait tenu à faire valoir lui-même non seulement sa forêt, mais aussi le domaine de la Chavonnière : seize hectares de vignes, de terres ou de prés, dont un bon tiers joignait directement les murs de l'enclos.

Aux biens de la Chavonnière, Courier, par de nouvelles acquisitions, adjoignit des propriétés avoisinantes, — entr'autres la ferme de la Bussardière et le domaine de Beauregard, — qui, quadruplant la superficie du sol à cultiver, la portèrent à près de soixante-cinq hectares.

Mais, dès l'origine, l'exploitation groupée par Courier était importante, puisque, en considérant simplement les revenus de la forêt de Larçay, — que Courier avait payée 115 500 francs, — c'est au moins une douzaine de mille francs que rapportait la coupe faite chaque année dans cette forêt : ainsi,

en 1816, malgré une forte baisse sur le prix des bois, Courier avait, après une première offre de 11 500 francs, obtenu 12 250 francs, de la coupe à laquelle il venait de procéder.

Aussi, à part les servantes de la maison, — parmi lesquelles une cuisinière, une femme de chambre, — tout un petit peuple de domestiques et de gagistes, en un perpétuel va-et-vient, anime la Chavonnière : jardinier, garde particulier, garçons de ferme, « moutonnière », bûcherons, fagoteurs, hommes et femmes de journée.

Quelle activité en certains mois de l'année, soit lorsqu'après le « fâcheux temps » de l'hiver, au moment où « l'hirondelle arrive » et où « chantent les rossignols », charrois et labours ont repris leur cours; soit, à l'automne, lorsque, les futailles remises en état et la vendange battant son plein, le jus doré coule et pétille.

Et, tous les jours, quelle heure pittoresque et distrayante, celle où, vers la tombée de la nuit, rentrent à la ferme, leur tâche finie, bêtes et gens, — au milieu des volettements effarés de la basse-cour criarde, aux joyeux claquements des fouets, au clair tintement des grelots sonores, que, fièrement, secouent à leur collier les quatre forts chevaux de la Chavonnière...

IV

LE PAYSAN DE LA CHAVONNIÈRE

Peu à peu, Herminie Courier — encore mal à l'aise dans la solitude de la Chavonnière, mais à demi résignée, — assouplit sa vie à son atmosphère nouvelle.

Courier, ménageant à sa femme les occupations qu'il entrevoyait pour elle en juin 1815, non seulement lui laissait la direction de la maison, mais il l'avait chargée de l'administration de la ferme. A elle le soin de louer, de surveiller, de payer gagistes et journaliers. C'est elle aussi qui faisait les ventes et les achats, notamment pour les bestiaux et les fourrages.

Levée tôt, couchée tard, Mme Courier s'excite à une activité qui lui plait. Les jours de marchés, de foires ou d'assemblées, — dédaignant presque toujours l'usage du cabriolet, garni de drap bleu, remisé sous la halle du pressoir, — elle revêt son amazone, et, seule, libre, au galop de son petit cheval rouge, — dans la senteur des landes et des bois, ou par les pentes vertes des coteaux, — toute à la griserie du grand air et des vastes espaces, la voilà partie pour Saint-Avertin, Esvres ou Mont-

bazon, — là où l'appellent ses obligations de fermière, ayant toujours quelqu'affaire à traiter, quelqu'arrangement à conclure.

Au positif des choses rurales, elle mêle volontiers des distractions intellectuelles. Un cabinet de lecture de Tours lui fournit à son gré les livres qu'elle aime. Elle peint, et souvent son pinceau s'inspire de quelque belle paysanne, qui — comme la jeune Sylvine Berger, — vient, pendant des heures, poser devant elle, les cheveux dénoués et le torse nu.

En « son métier de fermière », Paul-Louis admirait Minette. Ce cultivateur sans expérience et de peu de sens pratique, aux conceptions agricoles aussi hardies qu'inconstantes, confessait : « Heureusement, Dieu m'a donné une femme qui vaut mieux que moi pour nos intérêts temporels. »

« Paysan par goût », Courier, dès l'arrivée à la Chavonnière, s'était senti en harmonie complète avec le milieu, ses habitudes et ses mœurs.

La santé de Paul-Louis Courier se rétablissait, et de ses crises douloureuses ne subsistait à peu près plus qu'une manifestation : cet aigrissement de son humeur, devenu très marqué, qui, surtout dans les dernières années de sa vie, a justifié le qualificatif de « bâton épineux » qu'on lui a appliqué.

Courier s'était mis à vivre en vrai campagnard.

Ses occupations au dehors, c'étaient ses vignes, ses sainfoins, sa forêt, — principalement sa forêt.

De sa forêt Paul-Louis fait extraire pour ses vignes un fécondant terreau. Il y surveille lui-même l'abatage de ses coupes, la façon de ses fagots, bourrées et cotrets. Ses arbres — depuis le chêne altier des futaies jusqu'au plus humble rejeton des taillis, — lui sont familiers et chers : en un amour de propriétaire-exploitant, qui, constamment, évalue, dénombre et calcule, il se plaît à les contempler, même sous le givre.

Hiver comme été, son goût inné pour la marche entraîne vers la forêt de Larçay la plupart de ses quotidiennes promenades.

Sa tenue se relâche sans cesse davantage, et ses habitudes deviennent de plus en plus simples.

Les élégances de sa garde-robe ne vont pas au delà d'un habit de drap bleu, d'une grande redingote grise à carrick.

Sa chambre à coucher, elle n'est pas au rez-de-chaussée, comme celle de Mme Courier, mais dans une mansarde : une mansarde au-dessus de la cuisine, qui, par deux petites fenètres, — telles des trous de tanière, — prend jour au Midi, sur la cour, et d'où le regard, franchissant les bâtiments de la ferme, s'étend librement sur le plateau, jusqu'à la forêt de Larçay, là-bas dans le Sud-Ouest. En cette chambre, un mobilier disparate : commode en bois de noyer à dessus de marbre, secrétaire et bureau en acajou, à côté d'une couchette très simple, d'un vieux fauteuil, d'une table en bois blanc.

Au rez-de-chaussée, à droite de la porte d'entrée, une pièce sert de cabinet de travail au maître de la

Chavonnière. C'est une pièce sans cheminée, et l'ameublement en est des plus sommaires.

Dans son installation personnelle, Paul-Louis n'a guère pris souci que de sa bibliothèque. Riche surtout en œuvres grecques et latines — les plus décadentes aussi bien que les plus licencieuses, — et, en outre, en relations de voyages, elle comporte de 1 500 à 2 000 volumes. Contre l'étable où ruminent les vaches, la bibliothèque occupe, au-dessus du cellier, une chambre à laquelle, par sept ou huit marches, on accède de l'intérieur de la halle du pressoir. C'est une espèce d'entresol, dont la croisée domine la cour ainsi qu'un observatoire. Là, comme en un lieu de prédilection, Courier fait de longues stations; il s'y est même établi, pour le repos ou la sieste, une couche, formée de quelques fagots de sarments. La même incohérente fantaisie y caractérise, d'ailleurs, l'ensemble de l'aménagement : près des rayons chargés de livres, des sacs de froment et de graines de sainfoin ont trouvé place, et les débris d'un volet y traînent aussi. Dans ce grenier-bibliothèque le désordre règne en souverain si absolu que la poussière, tout à son aise, s'est mise à ronger bon nombre de précieux ouvrages.

Par d'autres détails de la vie même du logis, éclataient, pareillement, des contrastes de luxe et de misère, qui donnaient une impression générale d'insoucieux laisser-aller, de maison mal tenue : un assortiment d'assiettes et de plats en faïence aux coloris variés, spécialement fabriqués pour

Courier, — avec son nom, peint en noir, au centre d'un médaillon à filets bleus et jaunes, — mais n'y apparaissaient jamais que les mets les plus ordinaires; un service de verres au fin et précieux cristal, mais les verres à Bordeaux en étaient utilisés comme coquetiers.

Le « bonhomme Paul » — comme Paul-Louis Courier s'appelait, — était tout à fait entré dans la peau d'un propriétaire rural, surtout au point de vue de l'économie, et même de la parcimonie : paysan, il l'était jusque dans l'âpreté, jusque dans l'esprit de tenace et processive avarice que, par une tradition de famille, il montrait pour la sauvegarde de ses intérêts, pour son bien et pour son argent.

Il tient ses comptes avec la méthode et la minutie de l'homme d'affaires le plus rigoureux. Il établit, régulièrement et avec dates précises, des bordereaux de caisse très détaillés. Lui qui, peut-être par simple finasserie, écrivait à Merlin, l'un de ses libraires parisiens : « Il ne faut pas trop vous fier aux dates de mes lettres : je sais rarement le quantième », — il se garde, même au point de vue du quantième, de la moindre confusion en sa comptabilité.

Dans son cabinet sont, par liasses, classés mémoires, notes, billets, quittances. Et sur sa table de travail, voisine avec quelque livre grec ou le Dictionnaire de Trévoux, un registre couvert en peau verte, que, très fréquemment, il feuillette, et où se lit ce titre : « Livre de vente de la forêt de Larçay ».

Mais en Courier le paysan se compliquait d'un autre personnage, — celui-là exceptionnellement éminent : le fin lettré, qui continuait à prendre un plaisir passionné à lire, à traduire, à commenter du grec; le pamplétaire, si malicieusement narquois, — en son langage vif et familier, — ardemment engagé dans une lutte qui convenait si bien à son esprit de contradiction, à son scepticisme, à son tempérament batailleur.

Sans relâche, depuis 1816, — par des articles dans quelques journaux de Paris ou, le plus ordinairement, par de petites brochures imprimées tantôt à Paris, parfois grâce à des presses clandestines, tantôt à Bruxelles, — Courier poursuivait contre la Restauration, ses abus et ses fautes, contre la noblesse et le clergé, contre la réaction politique et religieuse, mais aussi envers l'autorité sous tous ses aspects, d'harcelantes attaques, à coups taquins de traits cinglants.

Sa guerre tracassière, Paul-Louis, devenu — à cette époque de réveil politique, — l'enfant terrible du parti libéral, la menait, à la grande joie du pays, en « champion du bon sens et de la liberté », au milieu d'une popularité sans cesse grandissante.

A son foyer, le cercle des pensées et des conversations, si élargi qu'il fût, restait à peu près invariable.

On lisait en commun plusieurs journaux de Paris, — notamment le *Feuilleton littéraire,* un quoti-

dien illustré, — auxquels Courier était abonné et que, après lecture, on abandonnait aux domestiques.

On discutait et réglait les détails de l'exploitation agricole et forestière, — qui n'était pas toujours exempte de mécomptes ni de tracas.

En même temps, Paul-Louis mêlait sa femme aux préoccupations de ses travaux littéraires, la chargeant parfois de recherches dans les livres de sa bibliothèque; mais il s'attachait surtout à l'intéresser à tous ses succès de pamphlétaire : les feuilles publiques l'appelaient « le Rabelais de la politique, le Montaigne du siècle, l'émule heureux de Pascal »; ses écrits passaient de mains en mains : on se les arrachait dans les salons libéraux, dans les ateliers, dans les chaumières. Et du bruit fait autour de son nom, de sa renommée, — qui s'étendait hors de France, qui devenait européenne, — Courier tirait la plus grande vanité.

Dans le pays, Paul-Louis Courier — toujours gêné par les assiduités de relations, toujours en garde contre toute intrusion en son intimité, — limitait à peu près ses fréquentations à l'un de ses voisins, le marquis de Siblas, avec lequel il était très lié, et à un jeune officier de santé établi à Véretz, M. Auguste Herpin, devenu son médecin et son ami.

A la Chavonnière peu de visiteurs réguliers, — à part le piéton du bureau de la poste aux lettres de Montbazon, qui, à intervalles fixes, franchissait le grand portail de la cour, tirant de son sac de

cuir correspondances ou feuilles publiques; à part le barbier de Véretz, Maître Abraham Milandre, qui, de huitaine en huitaine, apparaissait à l'intention de Courier.

Maître Abraham, Courier — avide d'une popularité locale, — presque toujours, après sa barbe faite, le retenait à sa table. Le bonhomme en était fort honoré, mais il n'en jugeait pas moins son client « un peu fou » : que de fois, alors qu'il était tout blanc de savon, ou seulement à moitié rasé, Paul-Louis, sans cesse à ruminer, pour quelqu'un de ses écrits, une idée plus piquante, une expression plus juste ou plus acerbe, s'échappait brusquement de ses mains, saisissait un papier et, bien vite, crayonnait une note!...

En 1821, Courier publiait l'une de ses plus retentissantes brochures, son *Simple discours* contre le projet ministériel d'une souscription nationale en vue d'acquérir, pour le duc de Bordeaux, le château de Chambord.

La verve impertinente de cette diatribe envers la noblesse et les courtisans valut à Paul-Louis, en Cour d'assises de la Seine, une condamnation à deux mois de prison.

Il subit cette peine à la prison de Sainte-Pélagie, à partir du 11 octobre 1821, et, pendant sa détention, s'échangea entre sa femme et lui une correspondance suivie.

Sur cet article, d'ailleurs, Courier, malgré la cherté de la taxe postale d'alors, — perçue sur le

destinataire, — n'admettait pas l'économie. Il en avait, dès longtemps, assuré sa femme, à qui, fort galamment, il écrivait en 1816 : « Le plaisir que me font tes lettres, ne peut se comparer aux dix sous qu'elles me coûtent. »

De cette correspondance de 1821, quelques-unes des lettres de Paul-Louis Courier sont connues. Elles nous montrent ce mari toujours fort épris de sa Minette, et celle-ci toujours recluse en son isolement, toujours assombrie par le chagrin de sa jeunesse arrachée à Paris, transplantée au loin et, comme une fleur déracinée, se fânant dans la solitude.

Paul-Louis écrit :

« Je rêve souvent de Paul et de toi, et sans dormir je m'imagine souvent que je vous tiens dans mes bras l'un et l'autre. Le temps me paraît long, quoique je sois fort occupé. Ce n'est pas vivre pour moi que d'être sans vous deux. »

Dans une autre lettre :

« Ta description de Paul à table m'enchante. Que ne suis-je avec vous deux!... Cependant mon absence aura cela de bon, que tu t'accoutumeras à te passer de moi pour toutes les affaires. »

Puis, le 31 octobre :

« J'ai reçu tes divines lettres, dont la dernière est du 26. J'en ai reçu trois à la fois, qui m'ont rendu bien heureux. Je t'avoue que l'endroit où

tu me parles de tes talents enfouis, perdus, m'a fait pleurer. »

Fallait-il qu'il fût déchirant le cri de détresse jeté par la jeune femme, pour avoir arraché des larmes à Paul-Louis !

Cependant, — froidement, maladroitement, — Paul-Louis, dans cette même lettre, prononçait :

« Tu as bien fait de ne pas aller au déjeuner. Il est sûr que tu as bien fait, car, ne voyant personne ordinairement, il eût été mal de voir du monde en mon absence. Cela aurait fait croire que je te tenais malgré toi dans la solitude. »

Voici une lettre du 16 novembre :

« J'ai vu le député qui se nomme comme ton charretier de Saint-Avertin. C'est un brave homme; il est de mon âge, et il a une jeune femme. Mais cette femme n'est pas une Minette : elle aime la dépense et le plaisir. »

Et quelques jours après, le 23 novembre :

« Héloïse doit m'apporter ton portrait, que j'attends avec impatience. Il y a dans cela un peu de vanité. On verra l'ange dans la prison, ou du moins son image. Un de mes compagnons me disait l'autre jour : « J'aime les hommes qui aiment leurs femmes. »

Oui, sans doute, Courier aimait sa femme, mais il l'aimait à sa façon : en homme dont l'esprit était plus délicat que le cœur.

Courier ne savait pas être pour sa femme un compagnon, un ami... L'avait-il seulement essayé?...

C'était le maître despotique : le mari égoïste et fantasque, tout à fait rétif aux concessions, incapable de sacrifier aucune de ses convenances personnelles, — même à une distraction aussi innocente que celle d'un déjeuner chez un voisin de campagne, — et qui, évidemment, ne dépouillait presque jamais dans son ménage l'autoritaire rogue et bougon que, au dehors, à propos de tout, il se montrait envers quiconque.

Et, qui sait?... elle date peut-être de cette époque même l'opinion conçue par Saint-Albin Berville, l'avocat qui venait de défendre devant la Cour d'assises Paul-Louis Courier et son *Simple discours* : Berville, qui avait eu souvent l'occasion d'étudier en psychologue son combattif client, disait, sur la fin de sa vie, — c'est-à-dire vers 1868, — que, à son avis, Mme Courier était le « souffre-douleur » de son mari.

V

IMPOPULARITÉ LOCALE

Paul-Louis Courier — en possession si complète de la faveur publique, à travers la France entière, et même hors de France — était tout à fait impopulaire dans son voisinage.

Au Maire de Véretz, M. Archambault de Beaune, — un jeune châtelain animé du plus beau zèle royaliste, — aussi bien qu'aux autres autorités du pays, cet adversaire politique très redouté apparaissait comme le point de mire désigné pour toutes les tracasseries : le molester, c'était — on l'a fait observer, — une façon de faire sa cour au gouvernement.

Aux paysans de Véretz et des communes environnantes il inspirait un sentiment de défiance, ce « Monsieur de la ville », cet ancien officier « si savant, disait-on, qu'il faisait des livres », qui, brusquement, avait surgi parmi eux pour jouer au bûcheron et au vigneron ; et, comme, dans sa vie campagnarde, il affectait d'abdiquer sa supériorité bourgeoise, on restait envers lui sur une réserve d'autant plus soupçonneuse.

Mais un autre état d'opinion, bien autrement

défavorable, s'était formé autour de Courier : par toutes les manifestations de son égoïsme et de son goût pour la chicane, par son avarice et sa rigueur implacable, particulièrement envers les pauvres diables, le propriétaire de la Chavonnière était, en fort peu de temps, devenu profondément odieux.

Dès 1819, les gens de la contrée l'appelaient communément le « rogneur de portions », et déjà, par vengeance, on lui avait, dans sa forêt, coupé des arbres, — dont plusieurs grands chênes.

Cette situation tenait surtout aux incidents qui avaient marqué sa prise de possession de la forêt de Larçay.

Il avait alors institué son garde particulier l'ex-garde champêtre de la commune de Véretz, Pierre Clavier, dit Blondeau, homme mal famé et fort détesté, et il lui avait donné les plus sévères consignes. Envers ceux que Pierre Clavier surprenait à ramasser du bois mort ou de la bruyère, c'étaient les plus mauvais traitements, — tels, assurait-on, que le ligotage avec des cordes, — ou, tout au moins, l'exigence d'une amende.

Pour tout cet ensemble de motifs si divers, la région adoptée par Courier lui était unanimement hostile, et Courier y avait rencontré une guerre de tous les quarts d'heure.

Ses vexations d'intérêt, ses blessures d'amour-propre, ses souffrances étaient devenues incessantes. Il en faisait, un jour, la très amère confidence à l'un de ses amis, le grand écrivain

Stendhal : c'était pendant un séjour à Paris, en février 1823.

Vers la même époque, juste un mois après, pendant le même voyage à Paris, d'autres préoccupations, bien plus graves, paraissent avoir agité Paul-Louis Courier : en effet, comme sous l'influence d'un sombre pressentiment, il notait dans le *Livret de Paul-Louis* ce dialogue entre un Parisien et lui :

« — Prends garde, Paul-Louis, prends garde; les cagots te feront assassiner.

« — Quelle garde veux-tu que je prenne?... Ils ont fait tuer des rois... »

A Paris Paul-Louis Courier allait souvent.

Son opinion sur la grande ville ne s'était, certes, pas modifiée : « Paris ne me plaît point, écrivait-il, en mai 1823, à son ami le philosophe Victor Cousin; je voudrais en être près, et n'y aller jamais. » Toutefois, Courier s'imposait comme une nécessité d'y faire périodiquement quelque séjour.

Il composait, écrivait, polissait à la campagne — surtout dans ses marches et rêveries à travers le grand silence majestueux des hautes voûtes de sa forêt tant aimée; mais, pour faire imprimer chacune de ses nouvelles brochures, il se rendait à Paris, ne se fiant à personne du soin de surveiller leur impression. Parfois le retenaient ou l'attiraient à Paris des questions se rattachant à la vente même de ses publications.

Ainsi, pour de nouveaux motifs, l'absence du

logis était, comme au premier temps du mariage, redevenue, de la part de Courier, une habitude régulière.

D'ailleurs, chez ce mari si malaisément sédentaire, — bien qu'ombrageux, — l'insouciance du foyer et de celle qu'il y délaissait, était telle, par moments, que, en novembre 1823, il était « presque tenté » d'accompagner aux États-Unis le marquis de La Fayette, et que, auprès de sa femme, il trouvait à sa fantaisie cette excuse :

« M. de La Fayette ne sera que huit ou dix mois à aller et revenir. »

C'est surtout en 1823 et 1824 que, fréquemment, Paul-Louis prit place dans les diligences des Messageries royales ou des entreprises particulières, qui, en un temps moyen d'environ vingt-cinq heures, menaient de Tours à Paris, — par la plus belle route de France, et la plus fréquentée.

La police de Louis XVIII s'était rendu compte que Paul-Louis Courier était « incapable — ainsi que l'écrivait un de ses agents, — de prendre part à un complot quelconque qui aurait pour but de troubler d'une manière sérieuse le repos de la France ».

Cependant, Paul-Louis, à ses moindres voyages, était sans cesse surveillé et filé.

A cette occasion, la Sûreté générale établit de lui, en novembre 1823, un signalement dont certains détails restent précieux, parce que, pour cette époque de sa cinquantaine, ils marquent net-

tement, avec la rudesse d'une fiche policière, les traits saillants de sa personne physique et morale : « teint brun et bilieux; physionomie brusque et dure; marchant un peu courbé et la tête penchée sur le côté; mal mis et sale dans son costume; portant toujours une cravate noire. »

Toutes les fois que son mari était en voyage, Mme Courier assumait à la Chavonnière toute la charge de la gestion.

Aussi bonne que Courier était dur, elle était la meilleure des maîtresses, incapable de formuler le moindre reproche, avec une tendance à laisser les gens travailler à leur guise et les choses aller leur train.

De son caractère tolérant et facile ne bénéficiaient pas seulement ceux qu'elle employait : depuis quelques années, Mme Courier avait apaisé le mécontentement des gens de la contrée, en leur concédant, moyennant un écu par an, des cartes donnant le droit d'aller dans la forêt de Larçay couper de la bruyère ou ramasser des feuilles sèches.

Et les paysans, en leur simple parler, — parfois si vivant d'images, — disaient de la « Madame mal mariée » et de son « vieil hibou de mari », qu'ils se ressemblaient « tout autant que la grêle et la rosée ».

De plus en plus, la Parisienne exilée allégeait le poids des heures en se mêlant étroitement à la vie intime de la ferme.

Elle prenait goût à causer avec les domestiques et les manouvriers; elle était même familière avec eux. Elle riait aux plaisanteries dont filles et garçons taquinaient François Sauvineau, le pauvre innocent du pays, lorsque, dans le dandinement de ses longues jambes, il s'en venait à la Chavonnière mendier son pain.

VI

LA DÉVOYÉE

Aux heures mélancoliques, Mme Courier sondait son âme.

Dupée dans ses illusions de jeune fille, immolée dans ses goûts et ses habitudes d'autrefois, elle se voyait — en sa vie manquée, — probablement à tout jamais cloîtrée en une ferme perdue, parmi des garçons de labour et des bûcherons, en même temps que, sans cesse, s'aggravait le lent supplice de son cœur : chaque jour davantage, la rebutait l'indifférence ou la rudesse d'un mari, qui n'éprouvait plus de satisfaction que dans ses intérêts, que dans la politique ou l'érudition.

Et, par d'insensibles détours, ces songeries l'entraînaient d'autant plus vers des pensées d'insurrection contre sa destinée, que Mme Courier, ayant atteint, au milieu de la libre nature, le plein épanouissement d'une robuste maturité, était en lutte avec des sens trop contenus.

La déchéance était proche, et, dès qu'elle se serait produite, elle devait abolir tout frein quelconque : honneur, devoirs ou remords.

Courier, manifestement, porte la responsabilité

des circonstances lointaines et complexes qui, peu à peu, à travers la succession des années, ont abouti à cette déchéance.

Mais, au point de vue même de la profondeur qu'atteignit la chute, Courier peut-il être exempté de reproches? — Auprès du soldat libertin de 1810, qui, alors, écrivant aux Clavier, osait cette boutade à propos de son *Daphnis et Chloé* : « C'est un livre à mettre entre les mains de Mesdemoiselles vos filles tout de suite après le catéchisme »; auprès de cet homme à l'esprit tout rabelaisien, qui avait la complète ignorance de la pudeur féminine, la jeune femme n'avait trouvé d'autre enseignement que celui de l'indifférence en matière de décence ou de morale.

Son mari poussait l'inconscience jusqu'à lui faire feuilleter et lire — à l'occasion de recherches et de copies pour ses travaux, — des œuvres aux pernicieux levains : les licencieuses facéties de Bonaventure Despériers, les récits pervers du Seigneur de Brantôme.

Donc, un jour, à bout de résignation et de vertu, Mme Courier prit un amant.

Lequel? — N'importe qui : celui que, en son milieu campagnard, elle trouvait à sa portée, dans son entourage direct.

Ce fut Pierre Dubois.

Au printemps de 1823, Pierre Dubois était entré à la Chavonnière, à la fois comme laboureur et comme charretier, aux conditions alors faites aux

hommes de ferme tourangeaux : par an « deux cents francs », avec « sabots, blouse et chapeau, pour la première année ».

Du pays, marié avec la sœur d'un cabaretier d'Esvres, Pierre Dubois avait domicile dans un hameau de la commune d'Esvres, non loin de la lisière de la forêt de Larçay, le hameau du Rang-du-Bois; mais, comme tous les domestiques loués à l'année, il vivait chez le maître.

Avec un autre garçon charretier, il partageait — au fond de l'écurie, derrière la sellerie, — une chambre qui, par une petite croisée, prenait jour au Nord, sur le clos, et où, dans le pêle-mêle poussiéreux d'un grand coffre à avoine, d'une table, d'un vieux bas de buffet et d'une ancienne malle de voiture, se dressait une mauvaise couchette en fer.

Pierre était un robuste gaillard à épaisse chevelure brune. Il avait vingt-huit ans, le même âge que Mme Courier. Comme elle, il était légèrement marqué de la petite vérole. Une bouche petite, un nez mince, des yeux gris et souriants lui faisaient une physionomie fine, intelligente, expressive. Il était bien de cette race distinguée de paysans dont Courier, dans une lettre de 1816, à sa femme, glorifiait le type : une « tête toute grecque », avec « une grâce et un naturel que n'ont point vos Messieurs de Paris ».

La beauté rustique du valet de ferme se complétait de la qualité physique que Mme Courier tenait pour essentielle et indispensable dans l'un et l'autre sexe : des dents blanches et bien rangées.

Avec une sorte d'insouciance du respect humain, avec une impudeur quasi candide, Mme Courier ne prit aucun soin de cacher ses amours.

Quand elle était seule à la Chavonnière, elle admettait souvent Pierre à sa table. D'autre fois, pendant le repas des domestiques, elle allait à la cuisine, et là, — faisant toutes les folies d'une femme amoureuse, — elle buvait dans le verre de Pierre, mangeait avec sa fourchette, lui mettait elle-même les morceaux à la bouche.

Elle le rejoignait aux champs et se campait à ses côtés, sur la dure et cahotante charrette.

Une fois, dans la chambre de l'écurie, on la trouva assise sur le lit où Dubois était couché.

Un soir, à Saint-Avertin, surpris par un mauvais temps, ils passèrent ensemble la nuit dans une auberge.

Elle l'accompagnait dans les foires et les assemblées, lui donnait publiquement le bras, entrait avec lui dans les cabarets.

Une telle conduite choquait la pudeur populaire. Et bien des années après, les anciens du pays répétaient : « Quand on la voyait au bras de Pierre Dubois, les jours d'assemblée, avec son air cavalier, ce n'est pas elle, c'est le monde qui avait honte. »

Pierre Dubois, en son heureuse fortune, avait été placé à la tête des garçons de la ferme.

Bientôt le scandale s'aggrava : tout en paraissant garder une prédilection pour Pierre Dubois, Mme Courier — s'abaissant jusqu'au vice, — fit

part de ses faveurs à Symphorien Dubois, dit Phorien, le propre frère de Pierre.

Symphorien était également en service à la Chavonnière, comme garçon de ferme. C'est son frère Pierre qui, en février 1824, l'y avait fait entrer.

De deux ans plus jeune que Pierre, Symphorien était célibataire et revenait « de l'armée ». C'était un homme d'un blond rouge, — plus grand, plus fort et plus rude que son frère, non moins beau.

Fréquemment, Mme Courier invitait à sa table les deux Dubois, et alors, parfois, faisant placer à sa portée tout ce qu'il fallait pour le repas, elle dispensait du service sa femme de chambre.

A l'un et l'autre frères, elle témoignait son affection même devant le public, par sa familiarité, par des caresses.

Des conventions sociales et de ses devoirs d'épouse, son égal mépris s'exagérait sous une poussée des sens extravagante, — peut-être morbide.

Grâce à un trou que l'on avait pratiqué dans les volets de la chambre de l'épouse dévoyée, la domesticité de la maison et de la ferme se divertissait à contempler, du jardin, les amours d'Herminie Courier avec Pierre ou avec Symphorien.

Cet observatoire, c'est Louis Frémont qui l'avait ménagé...

Qu'était-ce que Louis Frémont?

Louis Frémont — que les gens du pays appelaient aussi Michel, — était à la fois le jardinier et le garde particulier.

Il avait été embauché à la ferme, en 1819, comme jardinier. Au début de 1824, s'était trouvée vacante la place de garde, — dont l'un des derniers titulaires, un nommé Coupeau, avait été renvoyé à la suite d'altercations avec Courier, — et alors Frémont avait dû, sur le désir de ses maîtres, cumuler ses travaux ordinaires avec les fonctions de garde particulier.

Il vivait à la Chavonnière, et sa chambre — une mansarde éclairée par une croisée au Nord, — se trouvait derrière la chambre de son maître, n'en était séparée que par un étroit corridor.

D'ailleurs, Courier — qui, à la Chavonnière, jusqu'en 1823, avait eu valet de chambre, — ne négligeait pas de recourir à Frémont même pour des soins personnels.

Louis Frémont, — entouré d'une réputation générale d'honnêteté, — c'était, aussi bien pour Courier que pour sa femme, — mais surtout pour Courier, — l'homme de confiance; et peu à peu, le « jardinier à tout faire » s'était presque acquis, en fait, une situation d'intendant.

Son salaire, du reste, était fort élevé : environ quatre cents francs par an.

Ce petit homme — d'une quarantaine d'années, au front étroit, au visage plat, aux favoris roux, — était un être bizarre, — inquiet, sombre, sournois, — que caractérisait une intelligence médiocre.

Il s'enivrait souvent, et au fond de ses yeux gris l'ivresse allumait de mauvaises lueurs...

VII

DISCORDES

De l'inconduite de sa femme, Paul-Louis Courier n'eut connaissance que très tard, — probablement vers l'été de 1824, à sa rentrée d'un séjour de deux mois à Paris.

Ce retour, Pierre Dubois l'avait accueilli par un grave propos : apercevant Courier, Pierre — en train de labourer — se tourna vers son compagnon de travail, un journalier à la Chavonnière, habitant Véretz, Joseph Barrier, — que, désormais, nous retrouverons quelquefois, jusqu'à sa mort singulière, — et il lui dit :

— Voilà une figure bien désagréable!... S'il avait seulement la tête cassée, nous serions tous bien plus heureux...

Comment Paul-Louis fut-il amené à ouvrir les yeux?

Ce qui, tout d'abord, le mit en défiance, c'est l'intérêt.

Mme Courier — cette Minette dont, en 1821, Courier se montrait si fier parce qu'elle n'aimait ni la dépense ni le plaisir, — avait laissé s'intro-

duire dans sa gestion un désordre qui avait abouti à l'augmentation des dépenses, à des achats à crédit, à des dettes contractées un peu partout. Sur la réclamation de créanciers, lassés d'attendre et présentant à Courier des mémoires qu'il croyait acquittés, le mari constata que l'argent fourni par lui à sa femme était passé il ne savait où.

Tel était, avant tout, le résultat des libéralités auxquelles Mme Courier se laissait volontiers aller envers ses gens, et dont, en ce qui concerne Pierre Dubois, les moindres étaient une cravate, un pantalon, ou bien une robe pour sa fillette.

Courier ressentit l'impression d'un désastre.

Depuis quelque temps, fronçant ses gros sourcils, il répétait à sa femme :

— Ma belle! tu me ruineras...

Cette fois, Paul-Louis s'arrêta à l'énergique parti : il reprit en mains toute la part de direction et d'administration qu'il avait concédée à sa femme. Du même coup, — outrant le rigorisme, en même temps qu'il réveillait et surexcitait l'une des principales causes de son impopularité dans le pays, — il abolit, avec les cartes à un écu par an, la faculté de ramasser dans ses bois même les feuilles mortes.

Dès que fut connue la situation nouvelle de la Chavonnière, les fournisseurs impayés se manifestèrent plus nombreux.

Un jour, ce fut la note d'un armurier, — note de cinquante écus : cent cinquante francs, — pour prix d'un fusil livré à Mme Courier. Paul-Louis

se récria vivement, disant qu'il n'avait jamais entendu parler de ce fusil. Il parvint à savoir qu'il s'agissait d'un cadeau fait par sa femme à Pierre Dubois.

Il interrogea Pierre. Celui-ci expliqua que « Madame » lui avait donné cette arme pour la garde de la moisson.

Sur le malencontreux fusil, Courier poursuivit son enquête, — manifestement sous l'aiguillon de ce besoin de *savoir* qui est l'une des tortures de la jalousie, — et il y a lieu de penser que des révélations lui firent alors connaître — au moins à propos de l'aîné des Dubois, — toute l'étendue de son malheur.

Il est à croire que, sur ce point, une lettre lui fut écrite par Louis Frémont, — poussé par quelque mobile égoïste : sourde et envieuse rancune de la faveur de Pierre Dubois auprès de Mme Courier, ou bien ambition de s'élever définitivement, grâce à des services spéciaux envers son maître, au premier rang de la domesticité.

Le 18 juillet 1824, il y eut à la Chavonnière une scène terrible.

Ce jour-là, Courier mandait Pierre Dubois dans son cabinet.

— Vous allez me donner le fusil, lui dit-il.

— Oui, Monsieur, répondit Pierre, qui voyait, à l'air de son maître, qu'il n'y avait pas à répliquer.

Ensemble, ils allèrent à l'écurie, et Courier y prit le fusil.

Puis, ensemble, ils revinrent dans le cabinet — où la femme de chambre, Marie Jame, qui travaillait dans le vestibule, les entendit parler très haut.

— Combien vous dois-je? demanda Courier.

— Deux cents francs.

Courier compta les deux cents francs sur la table.

— Je n'ai plus besoin de vos services, déclarait-il.

— Mais enfin pourquoi me renvoyez-vous? fit le domestique.

— Parce que vous êtes trop le maître ici!...

Pierre ne se méprit nullement sur le sens de ces paroles. Cependant, il objecta que, puisqu'il était mis dehors un mois à peine après la Saint-Jean, il avait droit, à titre d'indemnité, au tiers des gages de l'année commencée.

— Si je vous dois cela, répliqua Courier, je vous le paierai...

Il semble bien que l'explication tourna en altercation : en effet, tandis que Paul-Louis poussait Pierre hors de son cabinet, Marie Jame perçut très nettement ces mots, criés par Courier :

— Comment! coquin, scélérat, tu viens me menacer chez moi, et tu oses dire que tu n'en sortiras pas!... Tu mériterais que je te fasse prendre par les gendarmes!

— Si je le mérite, il faut le faire, répondait Pierre, tranquillement, presque tout bas.

— Sors!... sors d'ici!... répétait Courier, exaspéré.

Et il poussait toujours Pierre Dubois, en le traitant de « capon ».

Immédiatement, Pierre Dubois quittait la Chavonnière.

Mais de son expulsion, il aurait conçu et gardé contre Paul-Louis Courier un ressentiment que, un jour, — plusieurs mois après, — il se serait laissé aller à exprimer tout haut, en ces termes :

— Il m'a chassé de chez lui : si je le trouvais, je le tuerais comme un chien !...

Symphorien Dubois, lui, restait en service à la Chavonnière, — Courier n'ayant, sans doute, aucun soupçon à son égard.

Courier se dégageait si peu aisément de ses hantises d'écrivain que, le 17 juillet, — la veille même de l'explication avec Pierre Dubois, — il avait tourné à l'adresse du libraire Merlin, — dont il attendait impatiemment une réédition de *Daphnis et Chloé*, — cette jolie lettre :

« Pan m'est apparu cette nuit, et m'a dit : « Monsieur Merlin, votre libraire, est le plus paresseux des hommes. Écrivez-lui de la bonne sorte, et dites-lui bien, de ma part, que, s'il laisse là ma Chloé, je lui tirerai les oreilles. S'il s'endort avec cette bergère, je le réveillerai en sursaut et lui ferai un tel sabat de ma flûte et de mes pipeaux, qu'il n'aura paix ni jour ni nuit. »

A partir de la scène du 18 juillet 1824, se creusa entre Paul-Louis et sa femme un abîme que rien ne devait plus combler.

Les époux vivaient comme des étrangers, ayant

même cessé de prendre en commun leurs repas. Entre eux, fréquemment, éclataient des querelles dont les domestiques entendaient le bruit : querelles navrantes où l'on se jetait à la face récriminations, reproches, paroles blessantes; querelles d'autant plus violentes qu'Herminie Courier — qui n'était plus femme à faiblir dans la lutte ou à s'humilier sous la honte, — se redressait contre les colères de son mari, de toute la force où, dans l'expansion de ses passions, s'était retrempé son caractère.

Dans les derniers jours de juillet, Mme Courier disparaissait de la Chavonnière.

A l'insu de Courier, elle partit sur son petit cheval. En passant par Véretz, elle transmit à la femme de Frémont — qui habitait là, — la mission d'informer Courier qu'elle allait au Pavé-de-Saint-Avertin acheter de la paille, qu'elle rentrerait vers huit heures du soir. Puis — sans indiquer où elle était, — elle fit ramener son cheval à la Chavonnière.

Quatre ou cinq jours s'écoulèrent.

L'escapade causait grand bruit : « le monde faisait propos et conjectures », comme disait une ménagère de Véretz.

Paul-Louis Courier se montrait inquiet, désolé. Était-il encore amoureux de la femme qui le trahissait?... Peut-être...

Pour découvrir la retraite de la fugitive, il se livrait à toutes les recherches, à toutes les démarches possibles.

François Arrault — un fagoteur d'Esvres, que Courier employait souvent, — était le grand ami de Pierre Dubois. Or, ce François Arrault avait à Tours un frère, établi jardinier dans un faubourg, rue de la Ville-Perdue. C'est là que se cachait Mme Courier.

Était-ce simplement pour se débarrasser des reproches de son mari, qu'elle s'y était retirée? Ne songeait-elle pas, du reste, à préluder ainsi à une séparation, amiable ou judiciaire? Ou bien était-elle venue dans la famille d'Arrault à la suite d'un rendez-vous concerté avec Pierre Dubois? — C'est cette dernière hypothèse qui eut cours dans le pays.

Le renseignement si fiévreusement désiré, l'infortuné mari, à la fin, le trouva à son habituelle auberge de Tours, *Le Cygne,* que, dans la rue Chaude (1), tenait une dame Freslon : Mme Freslon se laissa arracher par Courier — moitié par la persuasion, moitié par la menace, — l'indication de l'adresse de Mme Courier.

Paul-Louis alla chercher sa femme chez le frère de François Arrault, et il la ramena avec lui, dans son cabriolet.

Vers ce temps, Mme Clavier — probablement dans le but de tenter entre les époux une concilia-

(1) La rue Chaude est devenue la rue Gambetta. La misérable auberge du *Cygne* — dont l'immeuble, pittoresque masure basse, est aujourd'hui le numéro 14 de la rue Gambetta, — faisait à peu près face à l'*Hôtel du Croissant*, qui, au même point, existe toujours.

tion ou, tout au moins, quelque apaisement, — vint faire un long séjour à la Chavonnière.

Mme Clavier, à Paris, n'habitait plus le quartier du Marais.

Lorsque, en 1817, Étienne Clavier mourait, sa deuxième fille, « Zaza », depuis l'année précédente, était mariée. Ordinairement, celle-ci habitait Lyon. Son mari, après avoir été avocat, devait, sous Louis-Philippe, devenir préfet de la Loire.

Mme Clavier, dès le début de son veuvage, s'était — avec une femme de chambre et un domestique — installée en un Paris plus vivant, entre la rue de Rivoli et les grands boulevards, au n° 23 de la rue Neuve-du-Luxembourg (1).

A la Chavonnière, quel fut envers sa belle-mère l'accueil de Courier? — Vraisemblablement mauvais, à en juger par l'extraordinaire ladrerie à laquelle Mme Clavier se heurta : un jour, chez le curé de Véretz, l'abbé Marchandeau, Mme Clavier se lamentait de ce que son gendre avait « coupé les bras et les jambes à sa femme depuis qu'il lui avait ôté la régie de la maison », et elle donna ce détail que, elle-même, elle avait dû, pour se chauffer, acheter une demi-corde de bois.

Mme Clavier avait, sur un point, pris très nettement le parti de sa fille.

Mme Courier se trouvait enceinte, et — sans doute pour se soustraire aux commentaires aux-

(1) La rue Cambon actuelle.

quels ses couches donneraient lieu dans le pays — elle voulait aller les faire à Paris, chez sa mère; mais Courier s'y opposait formellement. Mme Clavier fit les plus grands efforts pour amener son gendre à accéder au désir de sa fille. Courier demeura inflexible.

Farouchement, il s'enfermait dans sa chambre, et, pendant des journées entières, selon une habitude qu'il avait prise, il y vivait en reclus, y faisait monter ses repas.

Malgré sa grossesse avancée, Mme Courier n'avait pas cessé ses courses à cheval. Dans une lettre que, vers cette époque, Paul-Louis adressait à l'un de ses amis, Me Gasnault, avoué à Paris, il proclamait que « accoucher en paysanne, c'est la bonne manière », et, à propos de sa femme, il signalait que jusque pendant le septième mois de sa gestation, « elle montait à cheval et même faisait des chutes ».

A la Chavonnière, le 20 octobre, Mme Courier mit au monde un nouvel enfant. C'était « un gros garçon de plus », ainsi que Paul-Louis Courier l'écrivait à Me Gasnault. On lui donna les prénoms de Esther-Louis.

Il fut mis en nourrice au bourg de Larçay.

L'autre fils, le petit Paul, — alors âgé d'environ quatre ans, — Courier, qui avait pour lui l'affection la plus tendre, s'efforçait, depuis le mois de juillet précédent, d'obtenir que la famille Gasnault l'admît chez elle, l'installât « dans cette jolie petite chambre qu'on lui avait fait voir », et se chargeât de lui.

« Cela lui vaudra mieux qu'une place à la cour, et, pour moi, j'en serai reconnaissant toute ma vie », — insistait Courier dans une lettre à Me Gasnault.

Vers la fin d'octobre, au moment même des couches de sa femme, Paul-Louis apprenait que la famille Gasnault ne pouvait prendre son fils aîné, et il déclarait :

« J'en suis bien fâché pour mon pauvre Paul... »

VIII

ENTREVUES NOCTURNES

A la Chavonnière, Paul avait pour maître de lecture un vieil arpenteur de Véretz, Louis Daudon. Celui-ci donnait ses leçons dans la chambre de Mme Courier, — à l'aide des lettres d'un alphabet en bois d'acajou, qu'il étalait sur une table.

Un jour, comme il venait de prendre l'alphabet dans le secrétaire de Mme Courier et se préparait à en disposer les lettres, Daudon surprit un incident curieux, qui montre la tournure aiguë de l'intime conflit de la Chavonnière.

Sur la table était étendue — ouverte et déployée — une ample feuille de papier, toute couverte d'écriture, en tête de laquelle se détachaient ces mots : « Sentence du Parlement de Rouen. »

L'écrit, avec ses grands traits nets et secs, était bien de la main de Courier : pour Daudon, pas de méprise possible.

La curiosité le poussant, le bonhomme se mit à lire. Il s'agissait de la relation d'un procès entre un mari et sa femme : la femme demandait la restitution de son dernier enfant, mais elle était

déboutée de sa demande et condamnée comme « p..... charretière ».

Daudon — ne pouvant se défendre d'un rapprochement entre le cas de Mme Courier et le cas de la femme ainsi qualifiée — pensa, non sans raison, que Paul-Louis Courier avait mis là ce document pour qu'il tombât sous les yeux de sa femme et la fît rougir de sa faute.

Dans sa faute Mme Courier persistait, continuant ses relations avec les deux frères.

Dans la nuit du 15 au 16 août, la femme de chambre Marie Jame — qui couchait dans un petit cabinet sous l'escalier montant aux mansardes, — avait, de son lit, entendu sa maîtresse causer dans le vestibule avec un homme chaussé de souliers ferrés : ce rôdeur de nuit, était-ce Symphorien, ayant pour quelques instants abandonné sa couchette de l'écurie, ou bien était-ce Pierre?

A Pierre Dubois Mme Courier adressait des lettres fréquentes, — qui, sans doute, indiquaient des rendez-vous.

Pierre — après qu'il eut quitté, le 18 juillet, la Chavonnière, — était allé faire le travail des moissons à Cheillé, près d'Azay-le-Rideau, dans le pays de son père, et, dès lors, Mme Courier lui avait écrit là-bas.

Chez lui, au hameau du Rang-du-Bois, — où maintenant il vivait, comme simple bûcheron, misérablement, péniblement, — elle lui faisait remettre des lettres, avec des journaux et des livres,

par François Arrault, — par celui-là même qui avait certainement facilité la fugue de Tours.

Depuis cette fugue, Louis Frémont avait été investi par son maître d'une mission spéciale envers Mme Courier : avoir l'œil sur ses allées et venues, veiller aux portes pour l'empêcher de revoir Pierre; et des multiples fonctions de Frémont, ce n'était, certes, point la plus aisée.

Après les couches de Mme Courier, vers la Toussaint, — à une date qui coïncide avec celle du retour de Mme Clavier à Paris, — Paul-Louis témoignait « la crainte que sa femme ne s'en fût de la Chavonnière », et, pour mettre plus sûrement obstacle à ses projets éventuels, il donna l'ordre à Frémont de cacher tous les harnais des montures dont Mme Courier pouvait songer à user. Ne fut pas même négligée la selle de l'âne, — un âne hors d'âge, paisible et mélancolique comme les cinq vaches qui, dans l'étable, l'avaient pour compagnon...

Dans l'accomplissement de sa mission de gardien de la vertu de Mme Courier, — avec mandat de rendre compte au mari de tous faits et gestes suspects, — Louis Frémont apportait-il beaucoup de rigorisme?

Il semblerait plutôt qu'il y mît quelque complaisance.

Frémont, d'ailleurs, — en son esprit borné et son ivrognerie, — était homme à se laisser très facilement influencer dans ses déterminations, et

même, à l'occasion, à « manger à deux gamelles », comme on disait aux armées du Roi.

Un indice de la duplicité possible du rôle de Frémont paraît se dégager de brouillons ou projets de lettres, griffonnés par lui, que, quelques mois plus tard, la justice devait trouver en sa possession.

Courier, même présent à la Chavonnière, tenait formellement à avoir de son garde des lettres ou des notes; mais certains des écrits auxquels nous faisons allusion, étaient destinés à Mme Courier elle-même.

Parfois, dans ces écrits apparaissent des phrases bizarres, en apparence incohérentes, qui — si Frémont ne les a pas tracées sous l'influence de l'ivresse, — peuvent n'avoir été que des formules de convention, masquant quelque avis attendu.

Voici l'un de ces écrits :

« Monsieur,

« Tout ce que j'ai à vous dire, jamais je ne vous tromperai. »

De deux autres écrits, — adressés à Courier et ayant trait, l'un et l'autre, au même sujet, — ces quelques lignes :

« Mme Courier m'a donné un ordre... m'a chargé d'une commission à votre égard : s'il était possible de faire une chasse générale dans la forêt de Larçay, pour tâcher de tuer un lièvre... J'ai répondu à Mme Courier qu'il n'était pas possible que je

fasse une chasse tout seul dans la forêt, une propriété si conséquente... Il faut avoir des chasseurs pour pouvoir en attraper un... »

Et ce billet — aussi surprenant par son orthographe que par son texte, et dont l'une des phrases finales paraît extraite de la *Journée du Chrétien :*

« MADAME,

« Je vous prie en grâce de ne pas vous *apsenter* de la maison tant que M. Courier sera *apsent*, parce qu'il s'en *prendrai* à ses domestiques, qui *sertainement* le jour de votre départ *Dieu qu'on y Dieu qu'on y adorer* (sic).

« Tant d'extravagance mérite d'être châtiée avec une sévérité exemplaire, sans exception. Je crois l'assiduité à entendre la Messe le plus efficace de tous les principes de conduite. J'ai trouvé des officiers généraux en voyage... »

L'hypothèse que, en réalité, Louis Frémont ait peut-être favorisé des entrevues entre Pierre Dubois et Mme Courier, certains détails de la scène que nous allons rapporter, ne sont pas de nature à la rendre inadmissible.

Le dimanche 2 janvier 1825, Pierre Dubois, Frémont et quelques amis — parmi lesquels François Arrault et l'un des beaux-frères de Pierre, — passèrent la soirée « à boire bouteilles » au cabaret de Véretz, dans une chambre particulière.

Pierre Dubois et Frémont sortirent ensemble du

cabaret très tard, sur le coup de onze heures. Des buveurs firent remarquer à Pierre que, sans doute, il ne comptait pas regagner Esvres à une heure aussi avancée.

— Si, répondit Pierre, je m'en irai tout de même !...

Par la claire nuit d'hiver, Pierre Dubois et Frémont prirent leur chemin vers le coteau. Pierre reconduisait Frémont.

Avec lui, il entra jusque dans la cour de la Chavonnière. Aussitôt — tandis que Frémont montait à sa chambre, — Mme Courier, à moitié vêtue, en jupon, rejoignit Pierre Dubois.

Paul-Louis n'était pas couché.

Frémont le prévint-il spontanément de ce qui se passait ? — Nullement.

Courier eut bien, sur-le-champ, connaissance de l'incident ; mais ce n'est qu'après être allé dans la chambre de Frémont, le questionner.

Alors voilà Courier dans la plus grande colère. Il prit son fusil et descendit. Déjà les amants se séparaient et s'esquivaient.

Mme Courier, qui rentrait, croisa son mari dans le vestibule. La lune, large et pâle, donnait en plein sur les bâtiments de la ferme : Courier vit et reconnut sa femme.

Sur le moment, il ne lui dit pas un mot.

Toutefois, l'aventure l'exaspéra à un tel degré que, plus que jamais, il se montra envers l'infidèle violent dans ses reproches, dur dans ses invectives.

Au cours de la semaine qui suivit, le jeudi 6 janvier, Mme Courier — après avoir quitté presque furtivement le domicile conjugal, — prenait à Tours la diligence, et — le petit Paul sur ses genoux, — elle se mettait en route vers Paris.

Quelques jours après, Paul-Louis l'y rejoignait.

Combien cruellement, depuis quelques mois, cet homme devait souffrir, non seulement dans son amour pour sa femme — si, par un illogisme du cœur, cet amour, malgré tout, survivait au fond de lui-même, — mais surtout dans son orgueil et sa vanité !

A tant de causes d'impopularité qui accablaient Courier en son coin de pays tourangeau, était venu s'ajouter un ridicule grave : celui du mari trompé et bafoué.

Et là, il n'était plus, maintenant, que l'objet de la risée de tous, — depuis les autorités jusqu'au plus loqueteux des ramasseurs de bois mort.

IX

LES LETTRES DE L'INFIDÈLE

A Paris, au commencement de 1825, quel était le mode d'existence des deux époux?

Pendant quelques années, jusqu'en 1824, Paul-Louis Courier avait établi son ordinaire pied-à-terre parisien, tout contre l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, en une étroite et triste impasse, au n° 3 du Cul-de-sac de Sourdis (1), dans l'appartement d'un sieur Duchâteau.

Mais, à partir de la fin de 1824, il s'était préoccupé de se créer à Paris un « chez lui » moins pauvre en air et en lumière : dans les derniers mois de 1824, — en même temps qu'il avait l'espoir de confier son fils Paul à la famille Gasnault, — Courier se faisait « arranger » chez cette même famille, — pour lui-même et pour lui seul, — un appartement, qui devait être fractionné entre lui et le premier clerc de l'étude Gasnault.

A ce sujet, le 2 novembre 1824, Paul-Louis — confirmant l'accord, malgré un dernier marchan-

(1) Ce cul-de-sac, qui s'ouvrait sur la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, — l'actuelle rue Perrault, — a été aboli en 1854.

dage sur le loyer, — avait écrit à Me Gasnault :

« L'appartement sera toujours bon, s'il y a du soleil et de l'air. Ce sont là deux choses dont je ne puis me passer...

« Quatre cents francs, c'est beaucoup pour un pauvre vigneron auquel il ne faut qu'une chambre, et cependant je vois que vous faites encore un sacrifice de cent francs pour m'accommoder, dont je vous suis extrêmement obligé.

« Ne pourriez-vous pas diviser l'appartement de manière à en donner pour cent francs de plus à Monsieur votre premier clerc, qui, sans doute, a plus besoin d'être bien logé?

« Une chambre au soleil me suffit. Si le tonneau de Diogène était à louer, je le prendrais, pourvu qu'il fût tourné vers le Midi. »

Il est, par suite, très vraisemblable que, au début de l'année 1825, c'est chez Me Gasnault que Courier logeait : dans « l'île du Palais », au coin du quai de l'Horloge, au n° 2 de la rue Harlay-du-Palais (1).

Mme Courier, elle, occupait l'appartement de sa mère. Mais — d'après un document de 1830, directement inspiré, il est vrai, par Mme Courier, — « son mari se rendait chaque soir auprès d'elle ».

En tout cas, l'éloignement de Véretz n'avait pas ramené Mme Courier au sentiment de ses devoirs.

(1) Cette rue est dite aujourd'hui « rue de Harlay »; mais de la rue primitive, presque entièrement supprimée par l'agrandissement du Palais de Justice et l'extension de la place Dauphine, ne subsistent plus que deux maisons, — dont précisément le n° 2.

Elle restait, par lettres, en rapports avec Pierre Dubois.

On sait également que, sous l'étreinte de ses tourments domestiques, Paul-Louis Courier avait suspendu ses travaux littéraires, et que, d'autre part, il songeait à renoncer non seulement à son exploitation agricole et forestière, mais aussi à la vie à la campagne.

Il manifestait même, paraît-il, l'intention de se retirer en Belgique.

Parmi les projets qu'il agitait, celui qui lui était le plus cher, c'était de se consacrer, dès que leur âge le lui permettrait, à l'éducation de ses fils, — ainsi que son père l'avait fait pour lui-même.

Le 16 février 1825, Courier assistait à une soirée des rédacteurs du *Globe,* qui, alors exclusivement littéraire, venait de naître. Il y fut très entouré, très écouté : à l'occasion, sa causerie s'animait, alerte, piquante.

Le lendemain même, Courier retournait à la Chavonnière, — avec la pensée d'en partir définitivement dès que la coupe de ses bois serait terminée et qu'il aurait mis ordre à ses affaires.

Non seulement Mme Courier restait à Paris, mais le bruit courait, en Touraine, que son mari allait la contraindre à se retirer en quelque couvent.

L'année précédente, Paul-Louis avait réalisé — au prix de 72 000 francs, — la Filonnière, son domaine de Luynes, et, la même année, il avait

cédé — pour 24 000 francs, — le domaine de Beauregard à un ancien lieutenant de la garde, M. Crépeau Dutillet.

Les Courier passaient pour riches. En fait, leur situation de fortune était devenue fort embarrassée.

Du prix d'acquisition de la Chavonnière, — 22 600 francs, — Courier n'avait jamais payé que les intérêts. De son côté, le vendeur du domaine de Beauregard, un négociant de Paris, — « huguenot, et pourtant honnête homme », assurait Courier, — n'était pas encore désintéressé.

D'ailleurs, surtout par suite d'emprunts, Courier et sa femme étaient débiteurs d'une somme totale de 71 000 francs envers divers, parmi lesquels leur beau-frère de Lyon, — le mari de « Zaza », — et le général Haxo, ancien condisciple de Courier à l'École d'artillerie de Châlons.

Les gros intérêts afférents à tant de dettes compliquaient singulièrement l'état de gêne du ménage.

Au moment où Paul-Louis avait regagné la Touraine, son notaire parisien, Me Baudenom de Lamaze, s'occupait de régler pour lui quelques affaires urgentes : paiement intégral au vendeur du domaine de Beauregard; nouvel emprunt de 16 000 francs, avec hypothèque sur la forêt de Larçay. Pour la signature des actes nécessaires, Courier avait laissé procuration régulière. Détail à noter : ce n'est point à sa femme qu'il avait donné mandat de le représenter.

A Véretz, Paul-Louis parla de vendre une partie des propriétés qu'il possédait encore, — notamment la forêt de Larçay, — et de mettre sur le reste un fermier ou un régisseur.

Au garde champêtre de la commune, Pierre Moreau, Courier promettait de le recommander, pour l'emploi de garde particulier, à celui qui deviendrait acquéreur de ses bois de Larçay. En même temps, il se montrait fort mécontent, fort irrité envers ses serviteurs, — particulièrement envers Frémont, lui reprochant plus que jamais de s'enivrer souvent, d'apporter une grande négligence dans la surveillance de la propriété.

La réalité, c'est qu'au maître de la Chavonnière le personnel de la ferme était devenu odieux, parce que tous ces gens-là avaient été par trop mêlés à ses malheurs intimes.

De leur côté, — et pour la même cause, — les domestiques éprouvaient à l'égard de Courier un sentiment de gêne, — que compliquait l'appréhension d'un congédiement prochain.

Même en une aussi délicate situation, Paul-Louis eut de nouveau recours à Frémont, comme confident et comme émissaire, en vue de la réalisation d'un projet qui le tracassait depuis quelques mois.

Un jour, vers la fin de 1824, Courier avait ainsi interpellé son garde :

— On dit que, par l'entremise de François Arrault, Pierre Dubois reçoit des lettres de ma

femme... Est-ce vrai?... Le savez-vous?... Sinon, tâchez de vous en informer...

Dès lors, il avait conçu le désir de se procurer ces lettres, — vraisemblablement pour avoir, à l'occasion, des armes contre sa femme.

A deux reprises, — dont la première vers la Noël de 1824, — Courier avait entretenu Frémont de son projet, en déclarant que, s'il le fallait, il paierait à Pierre Dubois la livraison souhaitée.

La dernière fois que, avant son départ pour Paris, Courier avait parlé de la question à Frémont, c'est dans les premiers jours de janvier. Cette fois-là, il avait chargé son garde de convenir avec Pierre Dubois, pour la remise des lettres, d'un jour où Pierre et lui-même pourraient se rencontrer dans la forêt.

Cependant, il avait ajouté :

— Comme je l'ai renvoyé...

Et, s'étant interrompu un instant, — le temps d'une réflexion, — il avait repris :

— Il vaudrait mieux lui dire, sans que ce fût de ma part, de venir me parler à la Chavonnière, dans mon cabinet...

Dès le retour de Courier, sur nouvelles instances de lui auprès de Frémont, la question du rachat des lettres fut reprise. Frémont mêla à la négociation Symphorien Dubois et François Arrault.

De ces pourparlers, de ces mesquines manœuvres, Mme Courier fut-elle mise au courant, au moins par les Dubois? — La supposition est des plus admissibles.

Quelle fut la réponse de Pierre?

Pierre — comme il devait le soutenir un jour, — répondit-il qu'il n'avait et n'avait jamais eu aucune lettre de Mme Courier, tout en ajoutant dédaigneusement : « Quand même j'aurais des lettres, je ne les vendrais pas »?

Ou bien — ainsi que Frémont devait l'affirmer, — sa réponse fut-elle qu'il pourrait remettre une partie des lettres, mais qu'il en possédait d'autres qu'il ne livrerait jamais?

Entre ces deux versions, les seules qui subsistent, le choix reste libre.

Quoi qu'il en soit, il semble que la question des lettres s'agitait encore, non résolue, dans les premiers jours d'avril 1825; et, en outre, il est avéré que, de mars jusqu'en avril 1825, Louis Frémont — soit pour servir son maître, soit, plus probablement, pour le trahir, — eut avec Pierre Dubois des entrevues répétées.

Pierre et Frémont paraissaient être alors dans une grande intimité.

Près de la forêt de Larçay, sur la route de Tours à Loches, à environ une lieue de la Chavonnière, est un point que Paul-Louis Courier, dans sa *Gazette du Village,* appelait le « Chêne-Fendu », mais que les gens du pays ont toujours désigné sous le nom de « Chêne-des-Pendus » ou, plus couramment, de « Chêne-Pendu ». Là existait — rustique et solitaire, — une auberge-cabaret, où se voyait — en rappel de la pendaison d'où le lieu paraissait

tirer son nom, — une grossière peinture murale : un chêne auquel était attachée une corde qui pendait.

L'auberge du Chêne-Pendu était tenue par André Tricot, — un ancien soldat balafré, — qui, en même temps que cabaretier, était le garde champêtre de la commune de Chambray; mais elle était suspecte aux voyageurs par son nom de mauvais augure, par son peu attrayant aspect, surtout par son isolement sur une grande route, au bord d'une forêt. Le débit n'était guère fréquenté que par des fagoteurs et des charretiers.

Dans ce cabaret, le lundi d'après la Mi-Carême de 1825, — le lundi 14 mars 1825, — Louis Frémont et Pierre Dubois se rencontrèrent.

Pierre survint alors que Frémont se chauffait au coin du feu, assis sur une petite chaise. Pierre s'agenouilla près de Frémont, l'embrassa par trois fois, et — tout en lui frappant, de temps à autre, sur les genoux — il se mit, à voix basse, à lui parler avec animation. Frémont, tout aussi bas, répondait par phrases entrecoupées. Se sentant observés par les buveurs, les deux hommes passèrent dans la chambre à coucher qui s'ouvrait sur le débit, et ils y restèrent pendant une demi-heure.

De quoi parlèrent-ils? — L'objet de leur entretien ne fut connu que bien plus tard, et alors on apprit également qu'à cet entretien avaient pris part François Arrault, ainsi qu'un autre ami des frères Dubois, Martin Boutet, — un fagoteur qui, sur la

commune d'Esvres, habitait le hameau de la Hardellière.

Au cours des semaines suivantes, le garde s'en fut, à plusieurs reprises, rejoindre Pierre Dubois, soit à Esvres, en son domicile, soit dans les lieux où il travaillait.

Vers la fin de mars, un soir, se trouvaient réunis chez Pierre, son frère Symphorien et Louis Frémont. On examinait — en les maniant et comparant, — un fusil que portait Symphorien et un fusil que Pierre avait en sa possession.

Le 8 avril, — alors que Pierre Dubois fagotait du côté de Montbazon, dans la forêt de Couzières, pour le compte d'un marchand de bois, — Frémont parut. A l'écart, Pierre et Frémont, s'étant assis sur des cotrets, causèrent à voix basse, longtemps.

Il paraît certain que, ce jour-là, entre Pierre et Frémont, il fut question — entr'autres choses, — des lettres si fortement désirées par le mari de l'épouse adultère, et d'un homme d'affaires, du nom de Tremblais, que Courier, vers cette date, disait vouloir prendre, — tout au moins pour la gestion de sa forêt et de l'intérieur de sa ferme.

Le surlendemain dimanche 10 avril, — jour de la Quasimodo, — devait se tenir à Saint-Avertin, l'assemblée bi-annuelle, — l'importante assemblée du printemps, où, comme d'ordinaire, on verrait, au milieu de l'affluence des paysans accourus, des marchés se conclure, se faire la location des

domestiques de ferme, la jeunesse s'amuser et, en grande joie, danser au son des violons.

Symphorien Dubois avait formé le projet de ne pas manquer l'assemblée.

Ce même jour 8 avril, Symphorien — par l'entremise de Frémont, — avait prévenu son frère de son intention, et il l'avait engagé à le rejoindre à Saint-Avertin.

Songeait-il aussi à cette assemblée le père des Dubois? — Lui qui demeurait sur l'arrondissement de Chinon, à Azay-le-Rideau, distant d'environ six lieues de la région de Véretz, il vint à Esvres la veille de l'assemblée, et s'installa chez un voisin de Pierre, — Pierre n'ayant pas de lit pour lui.

Il était très peu connu dans le pays. Et un marchand drapier d'Esvres fit, au cabaret, la remarque que c'était un « fort homme », — en ses cinquante-huit ans.

Au bruit, le plus accrédité, de l'entrée probable de Mme Courier dans un couvent, se mêlait alors, à la Chavonnière, un autre on-dit : celui de son retour possible à la ferme, dans un bref délai.

Mais, à cette occasion, Pierre Dubois aurait déclaré :

— Madame ne reviendra peut-être pas si Monsieur ne la remet pas dans ses droits, comme elle était auparavant...

La veille de l'assemblée de Saint-Avertin, le samedi 9 avril, était à Paris l'un des jours de départ de la malle-poste à destination de Bordeaux.

Ce samedi-là, Mme Courier, à Paris, mit à la poste, à l'adresse de Pierre Dubois, — « poste restante à Montbazon », — une lettre, qui pouvait et devait parvenir le lendemain même à Montbazon.

L'envoi est bien établi; quant à la lettre même, toute trace certaine en a été perdue dès son arrivée au bureau de Montbazon.

Pierre Dubois a-t-il bien eu cette lettre? — C'est vraisemblable.

Mais est-ce dès le dimanche 10 avril? — Impossible de rien affirmer.

Quel pouvait être le contenu de la lettre? Que pouvait ce jour-là écrire Mme Courier à Pierre Dubois? — On l'a toujours ignoré.

Nous voici parvenus, pas à pas, au dimanche 10 avril 1825, — à la date fatale, au jour de l'assassinat de Paul-Louis Courier.

X

LE DIMANCHE 10 AVRIL 1825

Ce dimanche, de grand matin, le garde Louis Frémont accomplissait sa tournée ordinaire. A l'épaule, il portait, comme toujours, son fusil, — d'ailleurs, principal insigne de ses fonctions.

Vers sept heures, au cabaret du Chêne-Pendu, il rejoignit un cultivateur de la Ville-aux-Dames, du nom de Mignot-Habert. Celui-ci, dans l'intention de voir des baliveaux, qu'il désirait acheter, avait pris rendez-vous avec Frémont.

Comme le garde et le paysan marchaient à travers la forêt, Mignot remarqua à quel point le sol était jonché de feuilles sèches.

— Voilà beaucoup de feuilles, dit-il. Si M. Courier voulait me permettre, en payant, d'en ramasser, il me ferait plaisir; nous en avons toujours besoin chez nous, pour la litière et le fumier.

— Monsieur Courier!... s'écria le garde, qui paraissait en proie à une grande exaltation. Ah! oui, plus souvent!... Ah! le gredin!... le scélérat!... le capon!... Tous les jours il me fait des reproches de ce que je lui laisse enlever son bois!...

Frémont, s'étant baissé, avait pris en main un petit morceau de bois, qu'il montrait tout pourri, tandis qu'il continuait :

— Tenez! il vaut mieux que feuilles et bois se perdent là, à ne rien faire!... Il aurait bien trop peur, s'il permettait d'emporter les feuilles, qu'on emporte le bois avec... Ah! le gredin!...

— Mais, mon ami, fit Mignot, M. Courier est bien le maître de sa propriété, après tout...

— Monsieur Courier!... Monsieur Courier!... répéta Frémont, entre ses dents. Il me fait trop de reproches!... Il attrapera bientôt sa part, et plus tôt qu'il ne pense...

Ce dernier propos surtout frappa vivement le paysan de la Ville-aux-Dames.

Mais on arrivait aux baliveaux qui convenaient à celui-ci, et, dès lors, il ne fut plus question que du marché à faire.

Frémont s'en tenait à deux francs et ne voulait pas en rabattre, disant :

— Non, non... je ne puis pas conclure sans avoir pris l'avis de M. Courier... Je suis maître de montrer, mais non de vendre...

A la Chavonnière, la journée de Paul-Louis avait commencé par un entretien avec Symphorien Dubois — que, dès son lever, il avait fait appeler.

Lorsque Louis Frémont, entre dix et onze heures, fut de retour à la ferme, il se présenta à son maître, ayant à le mettre au courant de l'emploi de sa matinée.

Auprès de Courier, dans sa chambre, il trouva des fagoteurs, — dont Martin Boutet, l'ami des Dubois. Avec eux Courier venait de s'entretenir de la coupe mise en exploitation, cette année-là, dans les bois de Larçay, du travail de fagotage à y faire le lendemain.

Là Frémont rencontra également Joseph Barrier, le journalier. A ce dernier Paul-Louis, maintenant, réglait un compte.

Pendant qu'il payait à Barrier les vingt-huit sous qui lui revenaient, pendant que, très soigneusement, il en portait mention sur le livre spécialement consacré à ses gens de journée, Frémont, s'occupant de réparer une chaise, s'étais mis — silencieux et calme, — à tailler une petite cheville.

En présence de Barrier — et peut-être aussi de Martin Boutet, — Courier donna à Frémont quelques ordres.

Il lui dit :

— Je viens de m'arranger avec des fagoteurs. Dès demain ils commenceront à travailler... Allez, tantôt, dans les parcs de Montbazon : vous examinerez la grosseur et la longueur des fagots qu'on y a faits, et vous vous informerez du prix. Demain, les fagots de la forêt de Larçay devront être faits d'après les mêmes dimensions.

En même temps, Courier assignait à Frémont un rendez-vous :

— Ce soir, après mon dîner, reprit-il, j'irai dans la forêt, sur la vente, et je vous indiquerai l'endroit où, demain, il faudra mettre au travail les

fagoteurs... Vous m'attendrez à la Fosse-à-Lalande...

Et Paul-Louis indiqua à Frémont l'heure du rendez-vous.

Le garde, en quittant son maître, gagna l'écurie. Il y trouva ensemble Symphorien et Barrier. Barrier devait aller avec Symphorien à l'assemblée de Saint-Avertin.

Frémont attira Symphorien dans un coin de l'écurie, et une conversation à voix basse commença entre eux.

Symphorien crut remarquer que Barrier tendait l'oreille : il tint à écarter ce gêneur.

— Monte au grenier, dit-il à Barrier, chercher deux bottes de foin pour les chevaux.

Au moment où, deux ou trois minutes après, le journalier descendait du grenier, Symphorien et Frémont n'avaient pas cessé de causer tout bas.

Symphorien déclara à Barrier :

— Ne m'attends pas pour aller à Saint-Avertin : je n'irai pas...

Pourquoi cet abandon subit d'un projet que Symphorien Dubois avait, dès le jour de Pâques, — à la fin d'une partie de cartes au cabaret, — arrêté avec le charron de Véretz; dont, l'avant-veille, il faisait part à son frère, et que, quelques instants auparavant, il avait encore confirmé à Barrier?...

Aux environs de midi, après avoir, comme d'habitude, pris son repas à la cuisine, Frémont

— son fusil sur l'épaule, sa gibecière au dos, — se mettait en route, obligé, disait-il, de repartir tout de suite.

Symphorien Dubois, lui, gagnait Esvres, — où, à la sortie de la messe, il rencontra son père et son frère.

A la Chavonnière, en ce dimanche de fête et d'assemblée, ne restèrent, à part Courier, que la femme de chambre Marie Jame, la cuisinière Françoise Gauthier, une jeune moutonnière, récemment engagée, Marguerite Dupuis, ainsi que le garçon charretier, René Saget, qui avait les chevaux à soigner.

Dans l'après-midi, sur les quatre heures ou quatre heures et demie, Paul-Louis Courier — qui, depuis son repas de midi, s'était tenu enfermé dans sa chambre, — quitta la ferme. Il ne dit pas à ses domestiques où il allait. Il leur parut pressé, comme quelqu'un qui craint de manquer l'heure d'un rendez-vous.

La cuisinière — alors qu'elle venait prendre du bois dans la cour, — le vit s'engager dans le chemin conduisant à la forêt de Larçay.

Selon ses goûts d'insouciante tenue, il portait, ce jour-là, un mauvais habit noir, un tricot de laine, un pantalon de drap jaune foncé et un vieux « chapeau d'osier verdâtre ».

Vers cinq heures et demie, on apercevait Courier sur les landes s'étendant entre le Chêne-Pendu et la Fosse-à-Lalande, sur les landes des Tartres. Il gagnait les bois de Larçay.

Paul-Louis — la tête baissée, — marchait d'un pas précipité.

Jamais on ne l'avait vu aller si tard dans sa forêt, — que, d'ailleurs, presque une lieue, nous l'avons dit, séparait de la Chavonnière. Son habitude était même d'être rentré de bonne heure.

Il n'avait pas d'arme, mais seulement sa canne — un petit bâton.

Une fillette, la petite Moreau, qui le rencontra au moment où il était sur le point de disparaître parmi les arbres, racontait en sa vieillesse combien elle avait été frappée de l'air sombre de Courier, « avec sa figure noire et ses grosses lèvres qui marmottaient toujours ».

Pourquoi Courier se rendait-il dans la forêt? Était-ce vraiment pour s'y occuper avec Frémont de détails d'exploitation de coupe? N'était-ce pas plutôt — comme la question s'en est posée, — pour quelque entrevue se rattachant à la remise par Pierre Dubois des lettres de Mme Courier? — C'est un point demeuré obscur.

Déjà bien des paysans s'en revenaient de l'assemblée de Saint-Avertin. Par bandes ou par couples, ils regagnaient les fermes ou les villages. Çà et là, dans l'air léger d'avril, montaient des rires et des chansons.

A travers ces vagues bruits perdus au loin, Paul-Louis cheminait solitaire. Il allait par les landes fleuries et sous les neuves frondaisons, dans la clarté douce du soir tombant, — pour un moment, allégeant, peut-être, sa pensée de toutes les réalités

douloureuses qui l'enserraient, et alors, peut-être, sous l'involontaire obsession de quelque tournure de phrase indocile, cédant à son amusement de fin ciseleur de style.

Il avait franchi la lisière de sa forêt et venait de longer les eaux mortes et jamais taries de la vaste mare circulaire dite « La Fosse-à-Lalande ».

Derrière lui, dans les ramures, éclatait, railleur, le sifflet des merles, tandis que, mollement, l'approche de la fin du jour épandait ses brumes et ses mélancolies.

Quelques instants après, en ces parages, un coup de feu...

La détonation fut très forte. Au milieu du grand calme, elle retentit tout au long de la vallée du Cher, — vibrant d'un écho à l'autre, jusqu'à une distance de quelques kilomètres, — et, lentement, elle se perdit en une plainte sourde de glas.

Sa violence surprit tous ceux qui l'entendirent. Parmi eux fut Sauvineau, l'innocent, qui en resta tout saisi.

Deux paysans, cheminant entre Saint-Avertin et le Chêne-Pendu, s'arrêtèrent un instant, l'oreille attentive, puis, se remettant en marche :

— Voilà, se dirent-ils, un coup d'affût tiré de bonne heure... Un fameux coup, bien sûr!...

Dans la forêt, le silence s'était fait, profond, et, peu à peu, la nuit tomba.

XI

APRÈS LE CRIME

Quelques heures après le coup de feu de la forêt, à neuf heures, lorsque Frémont entra dans la cuisine de la Chavonnière, il déposa — comme il le faisait d'ordinaire — son fusil dans un coin, près du buffet de chêne aux quatre battants.

Dans la large cheminée basse, sur les chenets de fer, le feu flambait, léchant les crémaillères, faisant danser sur les poutrelles du plafond l'ombre des deux huches et du massif fourneau de pierre.

Autour de la grande table, où luisait l'étain des couverts et des gobelets, se trouvaient réunis les domestiques demeurés à la ferme. Tout en se demandant pourquoi « Monsieur » — qui ne découchait jamais, qui jamais ne rentrait après huit heures du soir, au plus tard, — n'avait pas encore reparu, ils s'étaient mis enfin à souper.

On questionna Frémont sur son maître. Il répondit qu'il ne l'avait pas vu; que, certainement, il devait y avoir beau temps qu'il était rentré. Et Frémont, quittant la cuisine, se mit à appeler Courier à travers la maison.

Ne cessant de crier : « Monsieur! Monsieur!...

Êtes-vous là ?... » s'obstinant à chercher celui qu'on lui disait ne pas être présent, il monta jusque dans la chambre de son maître.

Là, comme dans les autres pièces qu'il avait parcourues, un silence de mort.

Finalement, Frémont vint prendre place à table et, en toute tranquillité, de fort bon appétit, il soupa.

Vers dix heures, Symphorien Dubois rentra à son tour. Il s'étonna, lui aussi, de l'absence de Courier; puis il commença son repas.

Quand il fut près de onze heures, on convint que les hommes devaient se mettre à la recherche du maître. Mais les femmes ne voulaient pas être laissées seules, craignant que quelqu'un n'eût retenu Courier pour venir plus aisément voler chez lui. Il fut donc entendu qu'elles resteraient sous la garde de Symphorien.

Frémont et René Saget songeaient à partir armés, chacun, d'un fusil.

Le garde parla alors de mettre son fusil en état, et il s'assit près du feu, son arme entre les jambes.

Un seul coup était chargé. Frémont disait que ce coup était « vieillement chargé », qu'il avait à en renouveler la charge. Quant au canon vide, il était obstrué, disait aussi Frémont, par des chiffons que, deux ou trois semaines auparavant, dans la forêt, après avoir tiré une grive, il y avait introduits « pour le décrasser ».

Frémont paraissait s'occuper, tout d'abord, de débarrasser de ces chiffons le canon vide. Symphorien suivait des yeux l'opération.

Faute de tire-bourre, Frémont se servait de la baguette en fer de son fusil, et il imagina de brûler les chiffons dans le canon, à l'aide de la baguette rougie au feu.

Comme il enfonçait cette baguette, — sans qu'on eût remarqué dans lequel des deux canons, — une détonation retentit.

L'alarme fut d'autant plus vive que Frémont secouait, toute saignante, sa main droite.

La blessure était très légère. Pendant que Marie Jame le pansait, Symphorien courut chercher le tire-bourre de Courier, et lui-même il retira du fusil des chiffons et des papiers. Au fur et à mesure de leur extraction, avec une sorte d'empressement, il les jetait dans le feu.

Après quoi, Symphorien rechargea l'arme de Frémont.

Tandis que Symphorien — pour mieux rassurer ses compagnes, — venait de placer à sa portée, sur la table de la cuisine, les deux pistolets de Courier, Frémont et René Saget quittèrent la ferme.

Frémont et Saget, à travers la campagne endormie, s'en allèrent aux nouvelles dans le voisinage : d'abord, à la Roche-Morin, chez le marquis de Siblas; puis chez M. Herpin, le médecin.

Le lendemain, de bonne heure, à Véretz, sur la levée du Cher, les paysans, mis en grand émoi par la nouvelle de la disparition du maître de la Chavonnière, devisaient.

Sur les sept heures, sortit de sa maison, son enfant sur les bras, la femme de Louis Frémont, — la Michel, comme on l'appelait dans le pays, — une commère au langage intempérant.

On fit cercle autour d'elle, et elle se mit à bavarder. Elle disait que Courier s'était fait bien des ennemis, surtout en défendant de couper de la bruyère dans ses bois; que la surveillance en était devenue pour son mari d'autant plus difficile, et même dangereuse! Elle disait aussi que Frémont, la veille au soir, à huit heures, avant de rentrer à la Chavonnnière, avait passé par Véretz; qu'elle lui avait trouvé « une figure extraordinaire »; que, paraissant très pressé, il avait à peine pris le temps de boire deux verres de vin.

Cependant — sur l'initiative du Maire de Véretz, M. de Beaune, — des recherches s'opéraient, sous la direction du garde champêtre Moreau, par les domestiques et les fagoteurs au service de Courier.

Parmi les « quêteurs » étaient Louis Frémont, Joseph Barrier, François Arrault, Martin Boutet.

N'étaient de la bande ni Symphorien Dubois, ni René Saget, qui, l'un et l'autre, étaient partis à cheval, — Symphorien allant à Tours s'enquérir de Courier auprès de M. Bidault, son notaire; René Saget envoyé aux informations du côté de Cormery.

Au moment où, dans la forêt de Larçay, les recherches s'engageaient, Moreau avait dit à Frémont :

— Tu sais par où passe ton maître pour visiter sa forêt : choisis ta route...

Mais, lorsque, sur les neuf heures et demie du matin, — entre le Chêne-Pendu et la Fosse-à-Lalande, près d'un carrefour de chemins et de sentiers, aux abords de la coupe en exploitation, — fut découvert le cadavre de Paul-Louis Courier, Frémont était resté en arrière depuis quelques minutes.

— Arrive donc, Louis!... cria Moreau. Tiens! vois, mon pauvre garçon, tu n'as plus de maître...

Frémont, tout en paraissant hésiter à s'approcher, regardait.

— C'est vrai! murmura-t-il, les yeux fixés sur le mort.

Le mort — allongé dans deux flaques de sang, encore fraîches, — avait la face contre terre. L'un des pieds, le pied gauche, était déchaussé, et le soulier — un escarpin, — se trouvait tout à côté, à une trentaine de centimètres.

Frémont demeurait immobile et impassible, — sans même la plus légère des marques d'émotion.

Quelqu'un proposa :

— Il faut le fouiller... Frémont, regarde dans ses poches : tu trouveras peut-être quelque chose qui servira d'indice...

— Non, je n'y touche pas, répondit Frémont. Je n'ai pas envie de me compromettre.

— Eh bien! moi, fit Moreau, je n'ai pas peur de me compromettre... Voyons!

Tout ce que l'on trouva sur Courier, ce fut une clé — la clé de son secrétaire, — et quelques papiers.

Sur ces papiers le garde champêtre lut des chiffres, des phrases insignifiantes, et de cet examen il conclut :

— Tout cela ne nous dira rien...

Ce qui était, dès lors, acquis, par suite de l'absence de toute arme sur le cadavre ou dans le voisinage, c'est qu'il ne s'agissait point d'un suicide.

Au cabaret du Chêne-Pendu, chez André Tricot, une scène étrange se passait.

Au lever du soleil, étaient venus s'y attabler le père Dubois et son fils Pierre.

Celui-ci avait tenu, disait-il, à conduire un bout de chemin son père, qui rentrait à Azay-le-Rideau.

Les deux hommes étaient toujours au cabaret du Chêne-Pendu, lorsque, cinq heures après, vers dix heures, y entra à son tour René Saget, revenant de Cormery.

— Tu as l'air bien affligé, lui dit Pierre Dubois.

— Oui, répliqua Saget, c'est qu'il est arrivé un grand malheur...

Il fit signe aux Dubois de passer dans la pièce contiguë, et Tricot y apporta leurs verres et bouteilles.

René Saget — tout en refusant de boire, — raconta alors l'inquiétude de la nuit à la Chavonnière, et il ajouta que, à l'instant même, aux abords du cabaret, des fagoteurs lui avaient appris

la découverte qui, dans la forêt, venait d'être faite de Courier assassiné. Pierre Dubois ne paraissait marquer que de l'indifférence.

Tricot était intervenu dans la conversation, disant :

— Moi qui suis garde champêtre, il faut que je sache de quoi il s'agit, parce que ma présence peut être nécessaire.

A l'entretien vint se mêler aussi un nouveau survenant, Coupeau, — le garde particulier que Courier avait renvoyé. Le père Dubois invita Coupeau à boire un coup.

Sur les onze heures, les Dubois firent mine de partir; mais le père se ravisant :

— Puisque c'est ainsi, dit-il à son fils, je n'irai point à Azay, je vais retourner chez toi... Je veux savoir le résultat de tout cela, et si tu ne seras point inquiété...

— Et pourquoi donc serais-je inquiété?... repartit Pierre.

Coupeau déclara :

— Parce que tu as servi dans la maison et que tu passais pour le bon ami de Madame...

Pierre ne répondit trop rien; mais, jusqu'à deux ou trois heures du soir, le père et le fils prolongèrent — en buvant et mangeant, — leur station au cabaret du Chêne-Pendu.

Parmi tant de rumeurs inconsistantes qu'allait faire naître la découverte de l'assassinat, faut-il relever celle-ci?

Cette même après-midi, Pierre Dubois aurait été aperçu aux abords de Tours, sur une route, en compagnie d'un inconnu, et, à la vue de deux gendarmes, il s'en serait brusquement séparé, tout en rebroussant chemin.

XII

OPÉRATIONS JUDICIAIRES

Le cadavre de Paul-Louis Courier avait été confié à la garde de deux hommes, pendant qu'on allait mettre au courant des faits le Maire de la commune de Larçay, sur le territoire de laquelle gisait le corps.

Le Maire de Larçay s'empressa de transmettre au Parquet de Tours l'avis suivant :

« A heure de une demie après midi, nous François Barillay, Maire de la commune de Larcay, prévenu par André Guirollay, un des fagoteurs de M. Courier, qui m'est venu prévenir que M. Courier avait été trouvé *assassigné* (sic) avec arme à feu *chargé* de balles. »

Mais immédiatement, — conformément à la décision prise, de sa propre initiative, par le Maire de Larçay, — le cadavre fut déposé sur un brancard, fait de perches et de feuillages, et transporté à une demi-lieue de là, dans la cour d'une ferme appelée « Le Guessier ».

C'est par l'examen du corps, au Guessier, que, ce même jour, vers deux heures de l'après-midi,

commencèrent leurs constatations les magistrats accourus de Tours, en très grande hâte : le Procureur du roi, M. Edmond de Chancel; son substitut, M. Valmy-Bouïc; un juge au Tribunal, M. Froger, faisant fonctions de juge d'instruction, en remplacement du titulaire, M. Hainique (Aquilas), momentanément empêché.

Au Guessier, il fut aussitôt procédé à l'autopsie par un docteur en chirurgie, M. Mignot, venu de Tours avec les magistrats, et par M. Herpin.

Que révélèrent l'état du corps et son autopsie? La mort avait dû être instantanée. Mais quel crime férocement accompli!...

Au bas des reins, vers la hanche droite, une plaie, d'un diamètre de près de trois centimètres. Unique à son origine, la plaie se divisait, à l'intérieur, en trois branches bien distinctes : c'était donc de trois projectiles qu'était chargé le coup d'arme à feu ayant causé la mort.

Deux des projectiles avaient entièrement traversé le corps et les vêtements, étaient sortis vers la région supérieure de la poitrine. Le troisième était resté dans les chairs, au-dessous du nombril.

Le projectile ainsi retrouvé était non pas une balle sphérique, mais plutôt une balle cylindrique, ou, en termes de chasse, non une chevrotine, mais un lingot.

Le coup de feu avait été tiré à bout portant, peut-être même le canon de l'arme appuyé sur la victime : la poudre avait brûlé les vêtements, sur

un espace à peu près égal à la « grandeur d'une pièce de six francs ».

Une circonstance apparaissait très singulière : les projectiles n'avaient pas suivi, à travers le corps, le trajet horizontal ou le trajet de haut en bas qui aurait été leur chemin normal, si — comme les magistrats le supposaient, — Courier avait été atteint alors qu'il était debout ; ils avaient parcouru leur route dans une direction de bas en haut, dans une direction qui, en diagonale, montait du flanc droit vers l'épaule gauche.

De la plaie furent extraits cinq débris de la bourre, — cinq morceaux de papier d'inégale dimension, qui étaient, tous, des fragments de journal.

Sur les lieux, les magistrats remarquèrent que le cadavre avait été relevé au bord du chemin d'exploitation qui — de la Fosse-à-Lalande aux parcs de Montbazon, — traversait la forêt.

La largeur de ce chemin correspondait à la voie d'une charrette ; mais, au point précis où Courier avait reçu la mort, une ornière profonde, remplie d'eau et de boue, obstruait la moitié du chemin, le réduisant aux proportions d'un sentier, si étroit qu'il ne pouvait permettre à deux hommes de passer de front.

De chaque côté de ce sentier, — par-delà un fossé en talus, — un taillis d'un an, où les arbres étaient à tel point rares ou peu élevés qu'il paraissait impossible que le meurtrier eût pu s'y cacher.

Par suite, il était probable non seulement que Courier avait été à même d'apercevoir à assez grande distance l'assassin, mais que, au moment où Paul-Louis s'engageait dans la partie du chemin resserrée entre la flaque d'eau et le fossé, le coupable était resté derrière lui.

Autant de raisons de penser que celui qui avait pu approcher Courier d'aussi près, ne lui inspirait point défiance.

Toutefois, la haine seule pouvait avoir animé le meurtrier, puisque rien n'indiquait le vol comme mobile.

En cet état des constatations, les magistrats — après avoir prescrit à la gendarmerie les plus actives recherches, — se rendirent à la Chavonnière.

Tous les domestiques furent interrogés.

Sur la brune, — au plus fort de l'émotion que suscitait dans la ferme cette descente de justice, — était amené à la Chavonnière le cadavre de Courier, couché, en un lit de paille, sur une charrette.

Cependant les gens de la maison affirmaient que Courier n'avait pas d'ennemis, qu'on ne pouvait imaginer qui aurait pu avoir intérêt à sa mort.

Aucun indice — même le plus léger — ne fut donné du rendez-vous que le maître avait, la veille, assigné à Frémont dans la forêt.

De même, sur les relations des deux frères Dubois avec Mme Courier, mutisme absolu.

Quant aux circonstances du renvoi de Pierre Dubois, Symphorien répondait :

— Je ne sais rien...

Et Frémont s'en tenait à ceci :

— Je crois que la querelle vint à propos d'un fusil...

De l'ensemble des dépositions recueillies pouvait se dégager l'impression que le coupable ne devait pas être du pays.

Les magistrats se perdaient en vaines conjectures.

Pendant les opérations à la Chavonnière, le Procureur du roi avait fouillé dans la gibecière de Frémont. Il y avait trouvé quelques bouts de papier déchirés, sur l'un desquels se lisait son adresse. C'est ce qui restait d'une lettre que, d'après Frémont, Mme Courier lui avait écrite de Paris, environ un mois auparavant.

S'agissait-il d'une lettre banale et sans intérêt? — Oui, à en croire Frémont : de cette lettre, il avait, disait-il, donné connaissance à Courier, et celui-ci l'avait engagé à y répondre.

Dans la matinée du lendemain 12 avril, le secrétaire de la Mairie de Véretz — le serrurier Étienne Roy, — inscrivait sur les registres de la commune l'acte de décès de Paul-Louis Courier, — sur la déclaration de deux capitaines en retraite habitant Véretz : MM. Drunel, « chevalier de la Légion d'honneur, receveur des contributions », et Girardot, « chevalier de Saint-Louis ».

XIII

SILENCE DE L'INDIFFÉRENCE ET DE LA PEUR

Le journal attitré du gouvernement, *le Moniteur universel*, garda le silence sur l'assassinat de Paul-Louis Courier jusqu'au 18 avril; et, finalement, il se borna à insérer un extrait du *Journal de l'Indre*, qui relatait cet assassinat en quelques lignes, comme un fait-divers vulgaire, et où la haute personnalité de la victime n'était guère reconnaissable :

« M Paul Courier, y disait-on, ancien chef d'escadron d'artillerie et propriétaire à Véretz, a été tué dimanche dernier, dans la forêt de Larçay... »

Cependant, dès le 12 avril, la nouvelle était connue à Paris.

Ce fut une stupeur générale, un deuil public, — auxquels se mêlèrent de sourds murmures de colère. « Courier est un martyr de la liberté, une victime de la Cour et des Jésuites », tel avait été le premier mot de Paris. On se rappelait, on se répétait ces paroles récentes du pamphlétaire : « Paul-Louis, les cagots te feront assassiner. » Et maintenant l'affirmation prenait envers la « Congrégation », envers le pouvoir occulte qui prêchait

et conduisait la croisade contre les libéraux, toute la valeur d'une prophétie.

Autour de cette idée, les milieux d'opposition menèrent quelque tapage, tout en proclamant, par leurs journaux, la douleur de la France devant le cercueil de l'écrivain politique si perfidement abattu à cinquante-trois ans, dans la pleine vigueur d'un talent sans égal.

Le Procureur général près la Cour royale d'Orléans, M. Miron de L'Épinay, avait, dès son premier rapport au Garde des Sceaux, prévu l'attitude que, en la circonstance, allaient prendre les ennemis du « gouvernement légitime » : il rappelait que la victime de l'assassinat, dont quelques-uns des ouvrages avaient « excité *l'animadversion* de la justice », était « liée avec les personnes les plus marquantes de l'opposition », et, après avoir résumé les impressions du Parquet de Tours, il écrivait :

« Tout éloigne l'idée que les opinions et la conduite politique du sieur Courier soient entrées pour quelque chose dans les motifs du crime qui l'a fait périr... Mais il ne serait pas impossible que l'esprit de parti s'emparât de cette affaire. »

Charles X, qui venait d'accéder au trône, et aussi ses Ministres ne purent sans doute se défendre de quelque joie secrète, en se voyant débarrassés subitement — au moment même où un règne s'inaugurait, — de Paul-Louis Courier et de la terreur qu'il inspirait à tout le clan légitimiste.

Une identique satisfaction intime devait trans-

paraître, une trentaine d'années plus tard, sous la plume d'un fervent historien de la Restauration. En 1852, Alfred Nettement — après avoir rappelé les sarcasmes inexorables de Paul-Louis Courier envers la Restauration et la société d'alors, après avoir noté le « mal incroyable » que ce « terrible homme » avait accompli, — se livrait à une longue et très grave dissertation — odieuse par certains côtés, — sur un thème ainsi formulé : « La vie de Paul-Louis Courier avait été intraitable; au bout de pareilles vies, il y a quelquefois des morts étranges et pleines d'enseignement. »

Toutefois, en avril 1825, le soulagement que, en présence de la disparition de Paul-Louis Courier, l'on put ressentir parmi les royalistes, fut certainement de peu de durée : pour Charles X et son entourage, la mort de cet adversaire dans les circonstances où elle survenait, alors qu'elle aboutissait à l'interprétation qu'en donnait le parti libéral, était, en fait, un sot événement.

L'événement était d'autant plus incommode que « le parti du Trône » avait alors affaire à une opinion publique déjà fort irritée par les grands projets de ce début de règne : le sacrilège érigé en crime et puni de mort; un milliard d'indemnité aux émigrés; le sacre solennel du nouveau roi en la cathédrale de Reims, avec tout le cérémonial fastueux de la vieille monarchie de droit divin.

L'intérêt du pouvoir était donc dans la prompte découverte de l'auteur ou des auteurs de l'assassinat.

Le 16 avril, une lettre du Ministre de l'Intérieur donnait au Préfet de Tours ces instructions formelles :

« Je vous prie de seconder l'action de la justice dans les recherches que l'événement doit occasionner. »

D'elle-même, du reste, dès l'avis du fait que lui avait transmis le Maire de Véretz, la Préfecture d'Indre-et-Loire avait prescrit au commandant de la gendarmerie locale de se transporter immédiatement sur les lieux et, après entente avec le Procureur du roi, d'y recueillir, « avec le plus grand soin, tous les renseignements possibles ».

En Touraine, — à l'encontre de l'intérêt politique, — s'établissait contre la justice ce mot d'ordre, qui a été de tout temps un trait des mœurs populaires : « Ne disons rien : on nous ferait aller au Tribunal. »

D'ailleurs, à Véretz et dans ses environs, — sous l'influence de la haine et du mépris que Courier y avait suscités, — une tendance des esprits se marquait nettement : on ne tenait point à « venger » Courier.

D'où, dès la première heure, — par un accord spontané et tacite, — une coalition de faux témoignages.

Au maintien de cette ligue devait contribuer — au fur et à mesure de la marche des investigations judiciaires — un autre mobile : la nécessité — aux yeux d'un grand nombre de ces rustres, dépourvus

de culture intellectuelle — de sauvegarder de la répression, grâce au mensonge ou au silence, certaines personnes, parce que ces personnes étaient du pays, — c'est-à-dire, par cela même, intéressantes avant toutes, — et aussi parce qu'on les sentait capables de se ménager des vengeances.

Telles sont précisément — disons-le dès maintenant, — les causes principales pour lesquelles se trouveraient sans cesse dupés les magistrats enquêteurs.

Toujours — malgré la patience des recherches multipliées — de sournoises entraves contrecarreraient les efforts vers une vérité complète et, en définitive, laisseraient peser sur le crime commis de larges pans d'éternelles ténèbres.

XIV

LES DUBOIS ARRÊTÉS

Aux magistrats — malgré l'attitude de réserve et de silence qu'ils avaient constatée parmi le personnel de la Chavonnière, — s'était imposée, dès le 11 avril, l'hypothèse d'un coupable appartenant à l'entourage de Paul-Louis Courier.

Le fait résultait même de l'étude des fragments de journal retirés de la plaie. Sur l'un des fragments, on lisait non seulement quelques lettres éparses, mais, en petites capitales, la syllabe OUY. Et voici ce qui, tout de suite, prit une importance extrême : on reconnut, à la similitude du papier et des caractères d'impression, que les fragments provenaient du journal *le Feuilleton littéraire,* qui — peu répandu en Touraine, — était reçu par Courier.

Les magistrats avaient été, dès lors, d'autant plus tenaces dans leurs investigations, — les poursuivant sur les lieux mêmes, sans désemparer, jusque pendant la journée du 12 avril.

Au cours de leurs recherches, la rumeur publique leur apportait quelques vagues indices, se ratta-

chant au renvoi de Pierre Dubois, à ses relations avec Mme Courier même après son renvoi, aux lettres qu'il recevait de Paris.

Sur ces quelques points et, en outre, sur l'emploi de son temps dans l'après-midi du dimanche, Pierre Dubois, le 11 et le 12 avril, fut, par le Procureur du roi lui-même, longuement questionné au hameau du Rang-du-Bois, dans son domicile.

Là on trouva vingt-six exemplaires du *Courrier français* ou du *Constitutionnel*, journaux habituels de Courier. Pierre expliqua que ces journaux lui avaient été donnés par la cuisinière de la Chavonnière.

On avait appris que Pierre Dubois possédait chez lui un fusil. Pierre en convenait, et il disait :

— Ce fusil appartient à Julien Urson: il me l'a prêté pour aller à l'affût, et je l'ai depuis trois mois.

Il ajoutait que, le matin encore, à huit heures, le fusil était là, à sa place ordinaire, derrière le lit.

Cependant le fusil ne se retrouvait pas.

Un voisin — celui-là même chez lequel, deux jours auparavant, avait logé le père Dubois, — le rapporta. Il fit connaître que, en voyant venir les magistrats et les gendarmes, la femme de Pierre Dubois le lui avait donné à cacher.

L'incident prit, aux yeux des magistrats, une importance décisive.

Le fusil était chargé ; il était muni d'une pierre neuve.

Immédiatement, Pierre Dubois fut arrêté.

Dans la soirée du même jour 12 avril, il était écroué à la Maison d'arrêt de Tours et mis au secret.

Pierre Dubois niait tous les actes et propos qui lui étaient imputés. A l'occasion des circonstances dans lesquelles il était sorti de la Chavonnière, il soutenait :

— Je n'ai point connu les motifs... M. Courier ne me les a pas dits...

De quelques témoignages — comme des propres déclarations de Pierre et de Symphorien Dubois, — il résultait que Pierre Dubois avait, le dimanche, passé avec son père et avec son frère, toute l'après-midi sans interruption. Et ainsi l'on fut amené à considérer les trois Dubois comme solidaires, dans tous les actes que l'un ou l'autre avait pu accomplir dans l'après-midi du dimanche.

Le 13 avril, était décerné contre Symphorien Dubois et aussi contre le père Dubois un mandat d'amener.

Ce même jour, le père Dubois était arrêté à Azay-le-Rideau; et le lendemain — dès les premières clartés de l'aube, — les gendarmes paraissaient à la Chavonnière, se saisissaient de Symphorien.

Sans tarder, le Procureur du roi informait directement le Garde des Sceaux de l'opinion qui se formait en lui : les auteurs de l'assassinat, c'étaient les frères Dubois, qui, par suite de la liaison révélée et bien certaine entre Pierre et Mme Courier,

avaient eu, seuls, un intérêt manifeste à la mort de Courier.

« Je suis loin de penser, écrivait le chef du Parquet de Tours, que la dame Courier soit complice de la mort de son mari... Les calculs de Pierre Dubois ont pu l'engager à commettre un crime aussi atroce : ce malheureux connaissait la faiblesse et les passions de la dame Courier; il savait que la mort de son mari la rendrait maîtresse d'une fortune considérable, dont il pourrait s'enrichir et enrichir sa famille... Tout annonce, Monseigneur, que la procédure doit ajouter de nouvelles preuves à ces premiers indices, qui paraîtront déjà suffisants pour écarter de ce crime toute l'influence des passions des partis politiques. »

A la Chavonnière, depuis la mort du maître, le soir, au point le plus élevé de la maison, — au premier étage, derrière la chambre de Courier, face au chemin de Véretz, — surgissait une petite lumière, qui brillait jusqu'au matin : lueur d'une veilleuse allumée dans la chambre de Frémont par les servantes, qui — toujours sous la peur d'une menace pesant sur la maison, — avaient foi en cette précaution pour tenir éloignés les malfaiteurs nocturnes.

XV

LE RETOUR A LA CHAVONNIÈRE

Jusque dans les premiers jours d'avril, Courier, à l'occasion de ses affaires, était resté en correspondance directe avec Me Baudenom de Lamaze.

Le 7 avril, puis le 11 avril, lendemain de l'assassinat, furent signés, en l'étude de ce notaire, les actes de paiement et d'emprunt pour lesquels Paul-Louis avait institué mandataire.

C'est par les soins de Me de Lamaze — qui venait d'en recevoir avis par Me Bidault, son confrère de Tours, — que, le mardi 12 avril, Mme Courier fut informée, à Paris, de la fin tragique de son mari.

Pendant tout le restant de la semaine, les diligences des Messageries royales — qui avaient un départ tous les deux jours, — et les diligences des trois entreprises particulières de transports — dont les services étaient quotidiens, — quittèrent Paris sans emporter vers la Touraine la jeune veuve.

Le lundi 18 avril, Mme Courier — partie de Paris la veille, — était à Tours, et elle y séjournait jusqu'au surlendemain, — jour où fut constitué le conseil de famille.

Mme Clavier avait accompagné sa fille.

Le conseil de famille fut composé non seulement de parents, mais aussi des amis les plus intimes de Paul-Louis Courier, — parmi lesquels Victor Cousin et le général Haxo. C'est ce dernier qui fut adjoint comme subrogé-tuteur à la mère des mineurs Courier.

A la Chavonnière les scellés étaient apposés.

Mme Courier et sa mère y arrivèrent ce même jour mercredi 20 avril, vers cinq heures et demie du soir.

A Larçay, leur voiture avait croisé celle de M. Herpin. Mme Courier avait questionné l'officier de santé sur l'événement, lui avait demandé s'il était vraisemblable que son mari, avant de mourir, eût souffert longtemps. Le médecin l'avait rassurée complètement.

Son affliction, du reste, semblait peu profonde.

Quelle fut l'attitude de Louis Frémont lorsqu'il vit paraître Mme Courier? — A en croire celle-ci, Frémont se serait éloigné d'elle, comme sous une impression d'effroi; puis, un quart d'heure après, Mme Courier l'ayant abordé et s'étant mise à le questionner sur la mort de son mari et ensuite sur les intérêts courants, Frémont lui aurait déclaré :

— Vous avez besoin d'un homme de confiance : je vous en servirai...

Mme Courier avait été rejointe à la ferme par le général Haxo, — qu'animait l'intention de contri-

buer, par ses propres moyens, à percer le mystère de la mort de son ami.

A l'occasion des débris si précieux du *Feuilleton littéraire*, le général s'était chargé de provoquer à Paris de rapides recherches, pour trouver — grâce surtout à la syllabe OUY, — la date de celui des numéros de ce journal que l'assassin avait eu en mains.

Mme Courier formulait des soupçons contre les Jésuites, en termes vagues, mais avec persistance. Elle parlait des pressentiments que, à l'occasion de la « Congrégation », son mari avait plus d'une fois exprimés; elle énonçait l'avis que l'assassinat avait été commis à l'instigation des Jésuites. En cela, elle partageait, disait-elle, l'opinion de la « Bourse de Paris ».

Des soupçons, d'ailleurs, Mme Courier en émettait également envers Coupeau, le garde particulier renvoyé.

A la Chavonnière, — très promptement, — la veuve se rendit compte que la pensée ambiante était, surtout parmi les gens de la ferme, que la piste utile devait être cherchée non point du côté des Jésuites ou de Coupeau, mais du côté de Louis Frémont.

Le jeudi 21, la femme de Frémont vint à la Chavonnière, et Mme Courier lui fit un très bon accueil.

Cependant, au cours de la journée, elle disait au général Haxo la culpabilité possible de Frémont,

— tout en se bornant à ces quelques indications : la contenance embarrassée du garde au moment où elle était arrivée à la ferme; le soin particulier que, depuis lors, il mettait à éviter ses regards.

Mme Courier n'en paraissait pas moins singulièrement impatiente de voir s'engager dans la voie qu'elle signalait, les recherches des magistrats : elle priait le général Haxo d'aller, sans retard, le jour même, à Tours faire part au Procureur du roi de sa suspicion à l'égard de Louis Frémont.

Elle ajoutait que ses soupçons étaient si forts que, dans le cas où la justice ne jugerait point à propos de faire arrêter Frémont, elle était décidée à ne pas conserver un jour de plus dans sa maison celui qu'elle considérait comme le meurtrier de son mari.

Dans cette même journée du 21 avril, le général se rendit chez le Procureur du roi. Il lui soumit la demande de Mme Courier, l'engagea à se faire accompagner le lendemain, à la Chavonnière, par des gendarmes, afin que — s'il y avait lieu, — on pût se saisir de la personne de Louis Frémont.

Le lendemain, à la Chavonnière, avait lieu — en même temps que le commencement de la levée des scellés, — une nouvelle descente de justice.

Pendant la levée des scellés, le Procureur du roi se préoccupait des « papiers ou correspondances pouvant intéresser le Gouvernement » : il

avait l'ordre d'en « faire connaître, sur-le-champ, le contenu au Garde des Sceaux ». Sous les scellés ne fut découvert aucun document « ayant un rapport même éloigné aux affaires politiques »; on y trouva simplement « la correspondance de la famille de Courier » et ses derniers travaux littéraires.

L'instruction, commençant à négliger les Dubois, se mettait — sous l'impulsion de Mme Courier, — à suivre les traces de Frémont dans la journée du 10 avril.

Et, ce jour-là 22 avril, Mme Courier indiqua au juge d'instruction, M. Aquilas Hainique, qu'à ses soupçons contre Frémont un fait donnait corps : le matin du 10 avril, un rendez-vous avait été fixé par son mari à Frémont, dans la forêt de Larçay.

Mme Courier précisait même l'heure du rendez-vous :

— M. Courier, disait-elle, devait trouver Louis Frémont à cinq heures et demie du soir.

Et cette heure concordait avec l'heure supposée de l'assassinat...

C'était là, assurément, contre Frémont une charge énorme.

Toutefois, d'une telle charge Mme Courier n'avait rien dit au général Haxo.

D'autre part, à ce propos, Mme Courier allait, le jour même, être prise en flagrant délit de mensonge.

Du rendez-vous en question, la justice ne devait

— surtout en ce qui concerne l'heure pour laquelle il avait été donné, — acquérir la preuve que longtemps après; or, comment, dès ce jour-là, Mme Courier en avait-elle connaissance avec une pareille précision?

Elle avait appris tout cela, expliquait-elle, par René Saget, alors que, l'avant-veille, — au cours de l'enquête personnelle qu'elle avait commencée dès son arrivée à la ferme, — elle était allée dans l'écurie questionner René Saget.

A cette assertion le garçon charretier répliqua par un démenti formel :

— Je n'ai pas parlé de cela à Madame, disait-il, parce que je n'en avais aucune connaissance.

Alors Mme Courier — tout « en protestant de la pureté de sa conscience », — soutint qu'elle tenait le renseignement d'une autre personne. Elle ne nommait pas cette autre personne. Après avoir longuement hésité à prononcer son nom, elle céda aux instances du juge d'instruction : elle prétendit que c'était M. Herpin qui, l'avant-veille, dans leur rencontre à Larcay, lui avait parlé du rendez-vous.

Mais lorsque l'officier de santé fut interpellé sur ce point, il déclara n'en avoir aucun souvenir.

Quelques jours après, Mme Courier devait se rattacher à une troisième version : c'est un propriétaire de Véretz, M. Crépeau-Dutillet, — l'acquéreur du domaine de Beauregard, en 1824, — qui lui avait dit le rendez-vous, comme l'ayant su, le lendemain du crime, par Frémont lui-même.

Mais la réponse de M. Dutillet devait être celle de René Saget, celle de M. Herpin...

Le rendez-vous, Frémont le niait énergiquement, soutenant qu'il ne savait même pas que Courier dût, ce soir-là, aller dans sa forêt. Il protestait de son innocence. Il assurait aussi :

— Si j'avais connaissance de quelque chose, je le dirais...

Le Procureur du roi considérait — ainsi qu'il devait en aviser le Garde des Sceaux dans un rapport prochain, — qu'il était « impossible d'entrevoir le motif qui aurait pu exciter Frémont à commettre un crime aussi énorme ». Toutefois, il prit contre le garde des réquisitions, fondées sur ce qu'il n'avait « déjugé aucun des soupçons s'élevant contre lui, soit comme auteur, soit comme complice ».

Et ce même jour, 22 avril, Louis Frémont fut arrêté.

Au milieu de tant d'agitations, le petit Paul — revenu, lui aussi, à la Chavonnière, — répétait, paisiblement, de sa voix naïve, cette explication qu'on lui avait donnée, et qui lui suffisait :

— Papa a été pris pour un corbeau, et on l'a tué...

XVI

L'ACCUSATRICE

Contre Louis Frémont, les accusations de Mme Courier se précipitèrent avec un acharnement sans merci.

Le lendemain 23 avril, dans une longue lettre au Procureur du roi, Mme Courier, au sujet des incidents qui avaient marqué à la Chavonnière la soirée du 10 avril, transmettait « les renseignements nouveaux qu'elle avait pu recueillir dans sa maison », — ne négligeant ni la blessure de Frémont, ni les chiffons et papiers retirés de son fusil.

La lettre se terminait ainsi :

« Voilà, Monsieur, ce que le récit, plusieurs fois répété, de ma femme de chambre m'a appris, ce que j'ai, avec une scrupuleuse attention, rassemblé de plusieurs. Faites-en l'usage que vous jugerez convenable. Conservez ma lettre, Monsieur; adjoignez-la aux dépositions, si elle peut y servir. Je m'honore de n'avoir jamais dit que la vérité, toute la vérité.

« J'espère que mon soin à vous communiquer

ce que j'ai pu apprendre en fera foi, Monsieur, et servira à jeter quelque lumière sur l'affreuse obscurité qui couvre, aux yeux de la justice, l'assassinat de mon malheureux mari. »

Quelques jours après, le 29 avril, M. Aquilas Hainique entendait à Tours Mme Courier.

Elle parla de la réorganisation de son exploitation rurale que Courier projetait, dont le bruit s'était répandu dans le pays, et qui, si directement, menaçait Frémont dans sa situation.

Sa conclusion, ce fut :

— Cet homme, voyant sa place perdue, a tué son maître, surtout ayant l'espoir, le mieux fondé, que je le garderais, si la connaissance de son crime fût restée cachée.

Le juge fit cette objection :

— Sur quoi Frémont pouvait-il fonder cette espérance?... Il avait lieu de craindre le contraire, ayant toute la confiance de M. Courier, avec lequel vous n'étiez plus en bonne intelligence depuis un certain temps.

Mais — avec une présence d'esprit imperturbable — Mme Courier répliquait :

— La même intelligence régnait entre M. Courier et moi, pour les intérêts de la maison, et je croyais Louis assez honnête homme pour s'en occuper avec le même zèle.

S'attachant à justifier sa conviction que Louis Frémont était le coupable, — le vrai, le seul coupable, — elle se mettait à énoncer et à coordonner

des arguments implacables, avec l'habileté d'un Procureur du roi :

— Louis Frémont s'était fréquemment dérangé et adonné au vin... Ce défaut de s'enivrer donnait lieu à son caractère violent de se développer... Personne autre que Frémont n'aurait pu approcher M. Courier d'aussi près qu'il a fallu le faire pour lui porter le coup à bout portant, par derrière. Louis Frémont ne peut nier s'être trouvé au lieu où le crime a été commis : il avait rendez-vous avec M. Courier à la forêt... Frémont n'a pas voulu approcher son maître, lorsqu'il a été trouvé dans la forêt et transporté au Guessier...

Mme Courier allait jusqu'à insinuer que l'idée de dérober quelque somme d'argent n'avait peut-être pas été étrangère au crime de Frémont.

— Mon opinion, disait-elle, est qu'il n'a agi que pour conserver sa place; mais il est possible qu'il ait été mû par un autre motif d'intérêt, à cause de la facilité qu'il avait, d'entrer, à toute heure de nuit et de jour, dans la chambre où était l'argent de M. Courier.

Le trait était plus perfide que dangereux : dans le secrétaire du défunt venait d'être constatée la présence d'une somme de 3 744 francs, qui correspondait bien à toutes les vraisemblables disponibilités de Courier, en argent comptant.

En même temps, de l'homme qu'on lui reprochait comme amant, de Pierre Dubois, Mme Courier — bravement, sans hésitation, — prenait la

défense avec une assurance complète, poussait même la défense jusqu'à l'éloge.

— Je sais, répondait-elle au juge, que ce sont les motifs dont vous voulez parler (vrais ou faux), qui ont déterminé M. Courier à mettre ce Pierre Dubois à la porte; mais si je n'ai pas jeté un soupçon sur lui, c'est que je le connaissais pour un très honnête homme!...

Les lettres de Mme Courier, Pierre Dubois les niait, avec beaucoup de galanterie, et non moins de ruse :

— Il est possible que Madame m'ait écrit, disait-il; mais je n'ai rien reçu.

A cette question :

— Affirmez-vous ne pas avoir reçu, de Mme Courier, des lettres de Paris, portant cette adresse : « A Monsieur Dubois, poste restante, à Montbazon »?

Pierre ripostait :

— Oui, Monsieur, je l'affirme, et la maîtresse de poste pourra vous le dire...

Mme Courier — loin de s'aventurer en d'inutiles dénégations, — avouait, nettement, crânement, sa correspondance avec le domestique chassé :

— J'ai écrit à Pierre Dubois plusieurs lettres, déclarait-elle. Je lui en ai écrit, notamment, trois depuis mon départ de la Chavonnière... Lui, il m'a écrit une seule fois, à Paris, et par mon ordre... Il me parlait de sa femme, de son enfant, du renvoi

de la moutonnière, effectué depuis mon départ; il me disait aussi, en répondant à ma demande, qu'en ce moment son ouvrage était fini...

Mme Courier indiquait au juge d'instruction que sa dernière lettre à Pierre Dubois était du 9 avril, veille de l'assassinat.

D'après elle, c'était sa réponse à la lettre que Pierre Dubois lui avait adressée à Paris.

— Ma lettre du 9 avril, précisait-elle, portait cette suscription : « Dubois, poste restante, à Montbazon »... J'ignore si elle est parvenue à Pierre Dubois...

Et devant le rayonnement de la vive intelligence de la femme qu'il interrogeait, le grave magistrat, tout ébloui, demeurait comme sous le charme d'une action fascinante, qui le gênait.

A l'égard de Louis Frémont, Mme Courier ne cessa de tenir en haleine le Parquet de Tours, — notamment par une lettre du 30 avril, qui, à la charge de cet inculpé, signalait quelques nouveaux indices.

Frémont, sur tous les points, opposait des dénégations obstinées; mais il lui était impossible de rendre compte de l'emploi de son temps dans l'après-midi du crime.

— Persistez-vous, lui demandait le juge d'instruction, à soutenir n'avoir point commis le crime d'assassinat sur la personne de M. Courier, et même n'avoir aucune connaissance relativement à ce crime?

— Oui, Monsieur, répondait Frémont, parce que je suis incapable d'une telle action, et que, si j'avais vu ou su quelque chose, je n'aurais pas attendu si tard pour le découvrir à la justice.

Au fur et à mesure qu'il avait constaté la mauvaise posture où Mme Courier le plaçait, Frémont s'était mis à montrer les dents, — mais à demi, timidement et sournoisement :

— Si Mme Courier m'accuse, disait-il, c'est par esprit de vengeance : j'ai été le confident des chagrins domestiques de M. Courier ; c'est moi qui surveillais Madame, moi qui disais tout à mon maître...

Peu à peu, — sans jamais laisser libre cours à sa langue, — Frémont devenait plus explicite à l'occasion de l'ordre de faits que la domesticité de la Chavonnière avait caché aux magistrats : les adultères de la femme, les jalousies et les colères du vieux mari.

Les singuliers papiers écrits par Frémont, — brouillons ou projets de lettres — qui avaient été saisis à la Chavonnière, donnaient crédit à ses vagues et hésitantes divulgations, — tout en les complétant quelque peu.

XVII

FRÉMONT UNIQUE INCULPÉ

Le 16 avril, — au bout de trois jours de détention, — le père Dubois — bien qu'il ne pût attribuer sa présence dans la région de Véretz, le dimanche précédent, qu'au désir qu'il aurait conçu de voir son fils Pierre, — avait été abandonné par la prévention et mis en liberté.

Surtout grâce à Frémont, un jet de lumière se projetait du côté de la partie la plus intime des mystères de la Chavonnière, et, par là, l'instruction pouvait être amenée à dégager et à serrer de façon fort étroite le lien que les magistrats pressentaient entre les pensées et les actes de Frémont et, d'autre part, les pensées et les actes des frères Dubois.

Cependant, ceux-ci — avec, au point de vue des heures, quelques contradictions sur leur emploi de l'après-midi du 10 avril, — invoquaient un alibi, qui portait sur les diverses heures de cette après-midi.

Ils avaient désigné, comme devant confirmer leurs dires, bien des témoins, et, de jour en jour, se réunissaient en leur faveur, comme un faisceau solide, des attestations nombreuses.

Ces attestations émanaient principalement de parents et d'amis, parmi lesquels — au premier rang, par l'importance capitale de ses déclarations, — Martin Boutet.

Les assertions des témoins étaient peu précises, parfois même assez mal concordantes ; toutefois, elles n'étaient pas absolument contradictoires, et l'exactitude ne pouvait en être contestée.

En définitive, il paraissait admissible que le 10 avril, de quatre heures environ jusqu'à la nuit faite, les trois Dubois se fussent trouvés, ensemble, d'abord au hameau de la Hardellière, chez Martin Boutet, puis au Château de la Dorée, puis à Esvres, — c'est-à-dire, constamment, à des distances du lieu du crime variant entre trois et quatre kilomètres.

Un doute en résultait, et l'alibi eut aussitôt son résultat libérateur : le 17 mai, intervenait un non-lieu au profit de Pierre et de Symphorien Dubois.

A ce moment même, l'instruction s'attachait de très près à retrouver la trace de la lettre écrite par Mme Courier le 9 avril : le Parquet supposait que Pierre Dubois n'avait pas eu le temps, avant son arrestation, de retirer cette lettre du bureau de la poste de Montbazon; mais Mme de Finance, la directrice de ce bureau, justifiant sa résistance par son serment professionnel, refusait à la justice la moindre indication.

Dès la décision de non-lieu, l'instruction considéra que, par l'effet de cette décision, la route se trouvait entièrement barrée aux investigations

quelconques qui pouvaient — même indirectement, — toucher les Dubois : c'est ainsi, notamment, que les recherches se rattachant à la mystérieuse lettre eurent un terme brusque.

A la Chavonnière, Symphorien Dubois était, depuis sa détention, remplacé dans son travail par François Arrault.

Contre son habitude, cet homme se montrait triste, sombre, rêveur; il ne parlait pas, même à table, et aussitôt que l'on s'entretenait de l'assassinat de Courier, il s'éloignait.

Son entrain, sa gaîté ordinaire, François Arrault les retrouva dès le retour de Symphorien, — après un court entretien avec lui, hors de la ferme.

Le retour de Symphorien avait été aussi une joie pour Mme Courier.

La Veuve était allée au-devant de Symphorien, dans les champs. Elle l'avait embrassé, en lui disant :

— Mon cher ami, j'ai bien pris part à tes peines...

Toutefois, parmi les gens de la ferme, quelques-uns murmuraient entre eux :

— Phorien retournera en prison...

En prison, Frémont demeura seul.

Contre lui, — unique inculpé, désormais, — tout un ensemble impressionnant d'indices, peu à peu, vinrent se grouper, graves et concordants.

A part la chambre où il couchait, Frémont, à la

Chavonnière, avait eu à sa disposition une petite pièce située derrière la maison d'habitation, au-dessous du fruitier, qui était agencée en serre. Frémont y mettait les outils de jardinage et, à l'occasion, il s'y retirait pour écrire. Il avait, seul, un libre accès à cette serre, et, habituellement, il la tenait fermée à clé.

Là, — dans un amas de vieilles choses, telles que sabots et souliers, — on avait trouvé une vieille cuillère à pot, en fer, ayant servi à fondre du plomb, et aussi un tuyau de pompe, en plomb, sur lequel existaient quelques coupures et entailles, paraissant peu anciennes.

C'est Mme Courier qui avait attiré l'attention du Parquet sur ce tuyau dégradé, — tout en émettant l'idée que du plomb manquant Frémont s'était servi pour les projectiles destinés à tuer son mari.

Or, on se rendit compte que la quantité de plomb prise sur le tuyau, correspondait au poids des trois lingots employés par l'assassin.

Dans la chambre de Frémont, avaient été découverts plusieurs numéros du *Feuilleton littéraire*, — dont les numéros en date du 12, du 14 et du 15 août 1824. Or, il fut établi que les cinq débris de la bourre avaient fait partie d'un même exemplaire de journal; qu'ils se rattachaient au numéro dans lequel le *Feuilleton littéraire* avait publié un compte rendu des œuvres du littérateur Étienne de Jouy, c'est-à-dire au numéro du 13 août 1824, — celui qui, précisément, manquait à Frémont, alors qu'il

avait en sa possession et le numéro antérieur et les numéros suivants.

Dans le même ordre d'idées, fut relevée à la charge de Frémont cette coïncidence que, dans la soirée du 10 avril, un seul coup de son fusil était chargé, et que le canon vide était bourré de chiffons : n'était-ce pas sur Courier que ce canon avait été déchargé?... et les chiffons n'y avaient-ils pas été introduits ensuite, pour en enlever toute trace de poudre?...

D'autre part, se tournèrent contre Frémont les bavardages inconsidérés auxquels sa femme, la Michel, s'était livrée non seulement le lendemain du crime, — à propos de la « figure extraordinaire » de son mari le soir du 10 avril, — mais encore les jours suivants : elle avait alors raconté à ses voisins, que, une fois, comme elle interrogeait son mari, celui-ci, ôtant brusquement son chapeau, lui avait répondu :

— Si ce chapeau savait ce qu'il y a dans ma tête, je le f... au feu!

Ce furent aussi des témoins qui signalèrent les fréquentes entrevues suspectes ayant été, jusqu'au 8 avril, remarquées entre Frémont et Pierre Dubois.

Ce fut — vers la fin de l'instruction, — Mignot-Habert, faisant connaître l'entretien qu'il avait eu avec Frémont le matin même de l'assassinat, et d'où semblait résulter une preuve de la préméditation.

Ce fut — au même moment, — Joseph Barrier,

qui affirma le rendez-vous fixé, le 10 avril, par Courier à Frémont, et qui, en même temps, indiqua le conciliabule secret, dans l'écurie, presqu'aussitôt, entre Frémont et Symphorien Dubois.

A Barrier un démenti était donné même par Symphorien, — dont l'instruction ignorait quelle avait été, à la Chavonnière, la situation toute particulière.

— Tout ce que dit Barrier, protestait Symphorien, est de la plus grande fausseté... Il n'y a pas un mot de vrai...

De Louis Frémont, un seul aveu avait été obtenu : Frémont reconnaissait que, le 10 avril, au moment où le crime avait dû être commis, il s'était trouvé, en revenant des parcs de Montbazon, dans la forêt de Larçay; il précisait même qu'il n'était, à ce moment, qu'à quelques centaines de pas de la Fosse-à-Lalande.

Néanmoins, Frémont soutenait — en d'invraisemblables explications, — qu'il n'avait point entendu le coup de feu.

— Oui, déclarait-il, je persiste à le dire, parce que c'est la vérité!...

Le 24 juillet 1825, le Procureur du roi — dans son réquisitoire définitif, — en concluant à la transmission de la procédure au Parquet de la Cour royale d'Orléans, constatait que, dans son dernier état, l'information — peu satisfaisante au point de vue des véritables causes du crime, — laissait en suspens la question de savoir si, vraiment, le

crime n'avait été conçu, voulu et exécuté que par Louis Frémont.

Cependant, il exprimait l'espoir qu'au jour brutal d'une audience publique, les éléments d'appréciation pourraient se dévoiler de façon plus nette, plus complète.

« La justice, écrivait le magistrat, avait dirigé ses soupçons et ses premières investigations sur la famille Dubois.

« Pierre Dubois avait eu une liaison criminelle avec la dame Courier. Il avait été renvoyé du service du sieur Courier et s'emportait en menaces. On avait pu croire que Dubois n'était pas étranger à un crime dont il pouvait espérer recueillir tous les fruits. Quelques contradictions entre les déclarations de Pierre et celles de son frère avaient augmenté les soupçons. Mais un alibi, dont les preuves sont restées entières, a protégé toute la famille Dubois.

« Toutefois, il sera d'une grande importance pour la manifestation de la vérité, d'approfondir les véritables motifs qui ont engagé Symphorien à démentir l'assertion du témoin Barrier, qui affirme que, le 10 avril, à onze heures du matin, Frémont a conféré à voix basse avec Symphorien, après avoir reçu l'ordre de rejoindre le sieur Courier dans la forêt de Larçay.

« Le débat oral qui permettra de mettre en présence Frémont, les frères Dubois et des témoins qui paraissent avoir refusé, jusqu'à ce moment, de dévoiler toute la vérité, fera peut-être jaillir une

lumière inattendue sur l'obscurité dont les causes du crime sont encore enveloppées. »

C'est dans ces circonstances que la Chambre des mises en accusation de la Cour d'Orléans clôturait l'instruction, par le renvoi de Louis Frémont devant la Cour d'assises d'Indre-et-Loire, sous l'accusation d'homicide volontaire avec préméditation.

XVIII

LA COUR D'ASSISES

A Tours, en la haute et vieille salle de la Cour d'assises, le procès s'ouvrit le 31 août 1825.

La France entière allait suivre fiévreusement ces débats.

Avant le début de la première audience, un public nombreux, à curiosité fort éveillée, se montrait du doigt les pièces à conviction étalées devant la Cour, dévisageait les principaux témoins : celui qui excitait le plus vivement l'attention, c'était Pierre Dubois.

Parmi les témoins avait été citée Mme Courier.

Elle était là en grand deuil. On remarquait combien la finesse de ses traits lui conservait un air de jeunesse. Elle avait trente ans, depuis un mois.

Pour la présidence avait été désigné M. Perrot, conseiller à la Cour d'Orléans.

Au siège du ministère public, M. de Chancel, le Procureur du roi. Au banc de la défense, Me Faucheux, du barreau de Tours.

Dès qu'on a introduit l'accusé, l'assistance est frappée du très grand calme de son attitude, mais

aussi de la simplicité d'intelligence que dénote sa physionomie.

Frémont est vêtu de gros drap gris.

Malgré l'invitation du Président, l'accusé regarde à peine les pièces à conviction ; il déclare les reconnaître.

A toutes les questions qui lui seront posées, Frémont ne cessera de répondre d'un ton paisible et ferme, mais sans lever les yeux.

Pour la fin de l'après-midi du dimanche 10 avril, il donne cet emploi de son temps : dans la forêt de Larçay, vers le coucher du soleil, il avait bu et mangé ce qu'il avait dans son carnier, puis il s'était étendu dans la bruyère.

— J'étais ivre, ajoute-t-il. Je me suis endormi, et je n'ai pas entendu le coup de fusil.

Le Président. — L'endroit où, d'après vous, vous vous trouviez, n'était pas éloigné du lieu du crime de plus de huit cents pas, et vous n'auriez pas entendu le coup de fusil!... Des témoins, qui ont entendu la détonation à une distance beaucoup plus grande, disent qu'elle leur a paru être celle d'une arme trop chargée.

Frémont. — Je n'ai rien entendu... je dormais...

Dès la première audience commença l'audition des témoins. Ils étaient au nombre de 57. Leur défilé se prolongea jusque vers le milieu de la journée du 3 septembre.

A part Mme Courier, à part les Dubois, on entendit aussi bien les témoins dont les déclara-

tions constituaient les principales charges contre Frémont, — Mignot-Habert, Joseph Barrier et les autres, — que ceux dont les affirmations concernaient les frères Dubois, soit au point de vue des mauvais et graves propos de Pierre envers Courier, soit au point de vue de l'alibi pour l'après-midi du 10 avril.

Lorsque vient le tour de Mme Courier, elle n'hésite pas, dans l'indication de son âge, devant une coquetterie : se rajeunissant de huit ans, elle déclare avoir vingt-deux ans.

Au moment où elle commence à parler, sa voix est faible; puis, insensiblement, — bien qu'elle soit encore voilée, — la voix prend de l'assurance, comme si, par degrés, une émotion, chez le témoin, se dissipait.

Quelles étaient devant le Jury les déclarations de Mme Courier? — Les voici, en leur ensemble.

Elle était à Paris lors de l'assassinat. A son arrivée à la Chavonnière, ses soupçons, immédiatement, se sont portés sur Louis Frémont. Elle avait en lui une grande confiance; mais, à son retour, Frémont avait visiblement cherché à l'éviter. Son mari était, depuis longtemps, fort mécontent de ce garde, qui s'enivrait souvent et était extrêmement violent. Courier, plus d'une fois, avait voulu le chasser. Frémont n'avait dû la conservation de sa place qu'à la bienveillante protection qu'elle lui témoignait elle-même. A la fin, son maître était d'autant plus décidé à le renvoyer, qu'il avait pris des arrangements pour remettre

ses biens à un fermier, et Louis savait les intentions de son maître. Elle a eu beaucoup de douleur lorsque, dans un serviteur fidèle depuis six ans, elle a été forcée de reconnaître l'assassin de son mari.

Même dans ses accusations contre Louis Frémont, la voix du témoin était demeurée douce.

Accusatrice envers Frémont, la Veuve allait le rester très énergiquemeut, d'un bout à l'autre des débats, — disant et répétant que ses soupçons ne se portaient que sur Frémont, affirmant qu'elle regardait Frémont comme l'auteur du crime, proclamant que c'était là son absolue conviction, et que cette conviction, elle la conserverait toute sa vie.

Dans ce procès, Frémont n'eut pas de plus terrible adversaire que Mme Courier.

Le Procureur du roi, lui, tendait ses efforts vers un but constant : la révélation, à travers les audiences, de tout l'inconnu des causes morales du drame.

A Frémont, il demande des détails sur la situation particulière que Courier lui aurait faite vis-à-vis de sa femme.

FRÉMONT. — Mon maître m'avait enjoint de surveiller la conduite de Madame. Madame avait des *fréquentations*. Monsieur, quand il eut chassé Pierre Dubois, craignait que Madame ne se sauvât de la maison, pour courir après Pierre, et il me chargea de garder Madame à vue... Et alors, peut-être, je me suis attiré la haine de Madame...

Par Frémont est également fait au Jury le récit

de l'entrevue nocturne entre Mme Courier et Pierre Dubois, qui, le dimanche 2 janvier, dans la cour de la Chavonnière, avait pris fin par la survenance de Courier, armé de son fusil.

Frémont. — Dans la cour, près de la porte de l'écurie, Monsieur trouva Pierre Dubois et, avec lui, Madame, qui n'était qu'à moitié vêtue...

Mme Courier demande à s'expliquer. Au fond de la salle, dans la foule, les faces se penchent, plus béantes encore.

— J'avais, dit Mme Courier, l'habitude d'attendre le retour des domestiques et, lorsqu'ils rentraient, d'aller au-devant d'eux... Ce soir-là, en entendant du bruit dans la cour, je sortis à demi déshabillée. Je vis près de l'écurie Pierre Dubois, à qui je demandai ce qu'il faisait là et avec qui j'échangeai quelques paroles. Je m'entretins avec lui dix minutes à peine, à la porte de l'écurie. Comme je rentrais, M. Courier descendit... Nous passâmes l'un près de l'autre, dans le vestibule... A la clarté de la lune, il put et il dut me reconnaître... Il ne m'adressa pas la parole...

Frémont. — Tout le monde savait bien dans le pays que Pierre Dubois recevait, de Paris, des lettres de Madame.

Le Procureur du roi. — Il y a eu, en effet, une lettre adressée le 9 avril à Pierre Dubois par Mme Courier. La directrice des postes de Montbazon a refusé de faire connaître ce que cette lettre est devenue, et il en a été reféré à M. le Garde des Sceaux...

Quant à Pierre Dubois, sa déposition fut brève : il déclara ne rien savoir. Il ne se montra guère prolixe que sur l'emploi de son temps dans l'après-midi du 10 avril, — répétant que, cette après-midi-là, il n'avait quitté ni son père ni son frère, entrant dans le détail des différentes courses qu'ils avaient faites alors d'Esvres à la Hardellière, à la Dorée, à Esvres.

— C'était jour de fête, soulignait-il; on a bu un peu partout...

Et, d'audience en audience, se marquait nettement la double caractéristique de ce procès : envers Frémont toutes les apparences matérielles de culpabilité; sur les graves raisons qui, logiquement, avaient pu seules déterminer le tragique événement, rien que de fuyantes lueurs.

Pendant que — en leur monotonie, que ne vint rompre aucun incident saillant, — les débats se déroulaient, que de cancans et de potins, autour du Palais de Justice!

On disait que Mme Courier avait, aux audiences, une attitude si indifférente, si légère, qu'elle s'amusait à faire le portrait des juges.

On disait que c'est au bras de Symphorien Dubois qu'elle circulait dans la ville.

On disait que, rue Royale, devant la vitrine d'un marchand d'estampes, Symphorien et elle s'étaient arrêtés à regarder un portrait de Paul-Louis Courier, et que, se tournant vers son compagnon, la Veuve avait fait cette réflexion :

— Mon Dieu! qu'il est ressemblant!...

Dans le voisinage du Palais, était particulièrement achalandée, depuis le début du procès, l'auberge du *Cygne,* — la très modeste hôtellerie de la rue Chaude.

Chez Mme Freslon on servait alors à manger à bien des personnes appelées comme témoins ou qui suivaient l'affaire en curieux.

On y voyait François Arrault, Martin Boutet, les servantes et autres domestiques de la Chavonnière. Là, Mme Courier prenait aussi ses repas, avec tout son monde.

Au cours du procès, un incident grave s'était produit, hors des débats.

Symphorien Dubois avait vivement interpellé Joseph Barrier; il lui avait dit :

— Tu as paru deux fois à l'audience pour déposer contre nous... Si j'entends que tu dises quelque chose contre nous, tu auras affaire à moi!...

Cette menace, le Parquet devait l'ignorer longtemps encore.

XIX

LE VERDICT

Le 3 septembre, réquisitoire, plaidoirie et verdict.

Les premiers mots du réquisitoire furent un blâme contre le parti pris de silence qui, chez les témoins, s'était affirmé depuis le début de l'instruction.

« Messieurs, disait le Procureur du roi, un spectacle aussi étrange qu'il était triste, vint nous frapper dès le commencement de cette malheureuse affaire.

« Un crime horrible a été commis; les magistrats se transportent sur les lieux où M. Courier a été frappé. Tous les domestiques gardent un silence obstiné.

« Les causes d'une déplorable mésintelligence qui existait entre Mme Courier et son mari, sont cachées par eux à la justice, tandis qu'ils ne craignaient pas d'en répandre le bruit dans les villages environnants. »

Avec méthode, et aussi fort impartialement, le Procureur du roi expose les charges contre Fré-

mont. Quand il aborde l'examen de la question de préméditation, il laisse comprendre les hésitations de l'accusation. Finalement, il semble abandonner la circonstance aggravante de dessein réfléchi.

A ce propos, il s'exprime en des termes tels que le fond même de ses préoccupations apparaît, en même temps que — comme une synthèse saisissante des débats, — se précise devant les jurés le vrai point du procès.

« Le crime accompli, se demande le Procureur du roi, est-il l'effet d'une violence isolée, d'une rancune dont l'explosion a été instinctive?... ou ne serait-il pas plutôt le résultat d'un lâche complot? »

Et, sur cette question décisive, le magistrat formule cet avis :

« Il y a là un mystère, et, jusqu'à présent, ce mystère est insondable. »

Par une promesse solennelle se termine le réquisitoire :

« Ne craignez pas, Messieurs les Jurés, s'écrie M. de Chancel, que la justice cesse d'avoir les yeux ouverts et discontinue ses investigations. Soyez persuadés que, quel que soit votre verdict, le crime qui a été commis sur la personne de M. Courier, ne restera pas impuni! »

La loyale attitude prise par le Procureur du roi rendait, assurément, très aisé le rôle de la défense.

Me Faucheux met, d'ailleurs, une grande force de logique à établir la faiblesse du système de l'accusation.

« Une seule charge grave, déclare-t-il, s'est élevée contre Frémont... si on peut appeler charge les soupçons de Mme Courier !

« Certes, la situation de la défense est ici délicate. On attend d'elle, et à bon droit, qu'en discutant la conviction de la Veuve elle respecte les convenances et le bon goût, qu'elle n'oublie pas ce que lui commande la double et pure célébrité d'un père et d'un mari. »

Le jeune avocat n'en montre pas moins d'énergie dans sa critique de l'attitude de Mme Courier envers Frémont ; il est même, à cette occasion, entraîné à un mouvement d'éloquence qui impressionne vivement l'assistance.

« Qu'il soit permis, dit-il, de rechercher ce qui a pu, de la part de Mme Courier, motiver cette accusation, qu'aucun fait n'est venu appuyer.

« De la part d'une épouse ou d'une mère, si les regards des magistrats s'étaient tout d'abord portés sur son mari ou sur son fils, on concevrait qu'elle eût dirigé les soupçons sur la tête d'un étranger, de peur qu'ils ne vinssent à se fixer sur une tête chérie. Mais ici Mme Courier n'a pas à détourner la foudre d'un coupable, et rien ne l'excuse lorsqu'elle charge inconsidérément celui dont tout proclame l'innocence. L'intérêt de Mme Courier, ne pourrait-on le trouver en rappelant cette surveillance à laquelle son mari l'avait soumise, cette surveillance si pénible pour l'accusé et si injurieuse pour elle ?...

« Madame, vous savez quelle confiance vous

pouvez inspirer à la justice! Songez que les motifs de repentir ne vous manqueraient pas, même après l'acquittement de l'homme que votre dénonciation a traîné sur ce banc. Songez que les résultats d'un jugement qui déclarerait Louis Frémont innocent, ne suffiraient pas pour assurer le repos de votre conscience...

« Si vous avez cru Frémont coupable, les débats vous ont sans doute éclairée. Venez rassurer votre conscience en démentant cette funeste conviction. »

Dans sa péroraison, Me Faucheux exalte Paul-Louis Courier comme lettré, comme écrivain :

« Courier, s'écrie-t-il, a laissé un nom cher aux lettres, et dont la célébrité ne sera plus contestée lorsque le temps aura fait taire les malveillances de l'esprit de parti et les passions de la politique.

« Courier est un de ces Français qui, pendant vingt ans, ont promené, des rives du Tibre aux bords du Rhin, la gloire et les drapeaux de la France... La Restauration le rendit à cette vie simple et modeste qui avait pour lui tant de charmes. C'est là que (par suite d'une erreur, peut-être, mais que bien des gens partagent), croyant le ministère engagé dans de fausses routes, il le poursuivait sans fiel et sans amertume, dans ses compositions si originales, où l'on retrouve tour à tour la spirituelle ironie de Voltaire, la verve de Pascal et la simplicité d'Amyot, unies à la naïveté de La Fontaine. »

Le Procureur du roi ne laisse point passer, sans les relever vertement, de telles paroles, — vraiment très hardies pour l'époque.

« Comment! s'écrie-t-il, n'a-t-on pas senti l'inconvenance de faire devant une Cour royale l'éloge des ouvrages de M. Courier, c'est-à-dire de pamphlets politiques condamnés presque tous par la justice! »

Le 3 septembre, à huit heures du soir, — quelques flambeaux piquant de fauves lueurs le grand noir de la salle, — le Président commençait le résumé des débats.

Dans cet exposé des moyens de l'accusation et de ceux de la défense, on sentit, une fois de plus, combien, à cause de ses lacunes, l'accusation était peu sûre d'elle-même.

Quand les jurés se furent retirés en la chambre de leurs délibérations, la question à résoudre dut — très vraisemblablement, — se poser devant leur conscience dans les termes mêmes que le ministère public avait si franchement énoncés : si Frémont est bien le meurtrier, cet homme à l'esprit faible n'a-t-il point été armé par quelque cerveau résolu? et ne porte-t-il pas ici, à lui seul, tout le poids d'une action qui a été commune à plusieurs?

Le Jury arrêta sa décision en moins d'une demiheure. A l'unanimité, il répondit : « Non, Louis Frémont n'est pas coupable. »

L'acquittement fut prononcé.

Frémont gardait le même air calme, la même indifférence que durant les débats.

Dans le résumé du Président avait trouvé place une réfutation formelle des imputations qui, au lendemain de la mort de Paul-Louis Courier, avaient visé les Jésuites et la Cour.

« Le crime est un attentat domestique, tout l'indique, avait dit le Président, et il faut faire justice des premiers soupçons exprimés par l'opinion publique. De ces rumeurs inconsistantes qui désignaient, comme instigateurs du crime, des personnes élevées et honorables, de ces préventions injustes, les débats n'ont rien laissé debout. »

Le souci de la même démonstration devait se retrouver dans le compte rendu du procès que le *Moniteur universel* allait publier dans ses numéros des 6 et 7 septembre, — et là il s'affirmerait comme la préoccupation dominante.

XX

LA BAGUE AU DOIGT DU MORT

Le procès fini, chacun à Véretz et dans la région d'alentour était — à part Louis Frémont, — retombé dans le train ordinaire de la vie coutumière.

Pas plus que les émouvantes adjurations de la plaidoirie de Me Faucheux, la chose jugée ne paraissait avoir apaisé Mme Courier envers Frémont.

Au lendemain même de l'acquittement, elle écrivait à Me Faucheux :

« Je désire que Louis Frémont ne justifie pas quelque jour la terrible accusation que j'ai portée contre lui, — dût-on murmurer encore, quand la haine sera moins violente, que je fus accusée, moi, d'avoir, par vengeance, par animosité, fait peser sur un innocent que je voulais perdre, un crime que j'avais connu, peut-être ordonné. »

Quant à ceux que la voix publique avait désignés comme coupables, la Veuve leur prouva hautement sa confiance entière.

Pierre Dubois devint — du consentement de Mme Courier, — le garde-vente des acquéreurs des coupes de la forêt de Larçay.

Symphorien avait, dès sa mise en liberté, repris son service à la ferme.

D'autre part, était choisi comme garde particulier, en remplacement de Frémont, Martin Boutet, — dont le témoignage suspect avait si directement contribué à établir l'alibi invoqué par les Dubois.

François Arrault, de son côté, avait à la Chavonnière un emploi régulier.

Et le personnel de la ferme avait retrouvé — avec tous les avantages personnels qu'il savait en tirer, — le système de gestion contre lequel le maître défunt s'était attaché, pendant les derniers mois de sa vie, à réagir avec tant de rigueur, le système particulier à Mme Courier, — large, insoucieux, accommodant, bien propre à favoriser cet instinct de « grapillage » que Balzac, dans ses *Paysans*, a si puissamment mis en scène.

Symphorien Dubois, lui, prenait dans la maison la plus grande liberté, — y affectant parfois une allure de commandement.

En ce qui concerne Pierre, il semble que, dès cette fin d'année 1825, il ne fréquentait plus guère à la Chavonnière, et même qu'il était en froid avec Symphorien.

Dans le courant de l'hiver qui suivit, des ques tions d'intérêts à débattre — dont les moindres avec le libraire Merlin, — rendaient nécessaire la présence de Mme Courier à Paris : tout au moins à partir de cette époque, c'est presque exclusivement à Paris que la Veuve vécut.

A Paris, Mme Courier partageait l'appartement de sa mère, — qui, vers ce temps, alla demeurer au coin du boulevard Poissonnière, au n° 21 de la rue du Sentier (1).

Dans cette maison, — d'après des *Mémoires* du temps, — serait survenue, en mars 1826, une sotte aventure, fort désagréable à Mme Courier : une locataire, dans un accès de folie, s'était, de l'entresol, jetée par la fenêtre sur le boulevard, sans se faire grand mal; Mme Courier et sa mère vinrent exprimer leurs sympathies à la famille de cette voisine, mais celle-ci se serait mise à crier :

— Retirez-vous! retirez-vous!... Est-ce que vous voulez m'assassiner, comme votre mari?...

Sur le mystère du 10 avril 1825, le voile qui, en l'un de ses coins, avait été un instant soulevé, était retombé lourdement.

Toutefois, en Touraine, sur bien des points du pays de Véretz, longtemps, pendant les veillées de l'hiver, au coin de l'âtre et toutes portes closes, ou bien entre bûcherons, au fond des bois, s'échangea souvent, en des chuchotements, l'impression générale et persistante : oui, les assassins, c'étaient des gens ayant vécu sous le même toit que la victime; mais de ces gens-là, il fallait se garder de parler tout haut.

A voix encore plus basse, entre têtes tout à fait rapprochées, on se disait et on se répétait que

(1) Ce n° 21 y est aujourd'hui le n° 45.

quelqu'un qui n'avait point su se taire, l'imprudent Joseph Barrier — ce journalier de la Chavonnière qui, dans le procès de 1825, avait bavardé contre Louis Frémont et contre les Dubois, celui qui, même avant la fin du procès, avait été si fortement menacé par « Phorien », — avait eu une mort terrible, bien extraordinaire.

Et — tout en se signant très dévotement à l'évocation de la mémoire du pauvre Barrier, — tous concluaient, avec un frissonnement d'effroi, que la fin de cet homme devait être une leçon pour ceux à qui la langue pouvait encore démanger.

Joseph Barrier était mort moins de quatre mois après le procès, le 30 décembre 1825.

Comment donc était-il mort?

A l'occasion des fêtes de Noël, un soir, Barrier était invité à manger une oie chez un de ses amis de Véretz, Paul Goupy.

Comme on allait se mettre à table, Symphorien Dubois — qui, cependant, n'était pas invité, disait-on, — avait paru parmi les convives. Barrier en avait éprouvé une grande surprise, et, témoignant son mécontentement, il avait voulu se retirer.

— Bah! insistait-on, il ne faut pas toujours être fâché... Tu lui parleras, si tu veux!...

Finalement, Barrier s'était résigné à rester.

A table Symphorien s'était placé à côté de lui.

On avait bu, trinqué, chanté, et le repas s'était

prolongé fort avant dans la nuit. Barrier n'était rentré chez lui qu'une heure avant le jour. Il ne paraissait pas ivre.

Il s'était mis au lit, et, une heure après, des vomissements l'avaient pris, — qui, sans interruption, avaient duré deux jours.

Après quoi, il avait succombé, — en conservant jusqu'au bout sa pleine connaissance.

A sa femme et aux voisins qui étaient venus se ranger près de son lit, voici ses dernières paroles :

— J'ai été trahi...

Cette fin subite — après une maladie étrange, qui ressemblait tant à un empoisonnement, — avait été, dès les journées qui la suivirent, vivement commentée dans le pays.

Le Parquet de Tours lui-même avait considéré comme très suspectes les circonstances du décès de Barrier.

Vingt et un jours après la mort, il avait prescrit l'exhumation du cadavre et, par deux médecins de Tours, toutes investigations utiles. Aucune trace de poison n'avait été découverte.

La constatation n'était nullement péremptoire. Elle intervenait alors que la décomposition cadavérique durait depuis trois semaines, et que, par suite, le poison employé — par exemple, s'il s'était agi d'un poison organique, — avait pu ne pas résister à la putréfaction. En outre, à cette époque où le chimiste Orfila n'en était qu'au début de ses travaux, la recherche des poisons dans le

corps humain n'était pas encore entrée dans la voie scientifique.

A près de deux ans de là, Symphorien Dubois, à son heure marquée par le destin, le 19 août 1827, mourait lui-même.

Vers la fin du mois précédent, la Chavonnière et son domaine venaient d'être vendus à la barre du Tribunal de Tours, pour que leur prix contribuât à l'acquittement des dettes grevant la succession Paul-Louis Courier.

Symphorien, bousculé par ses chevaux, avait fait, dans une mare, une chute grave, et — malgré les soins de M. Herpin, — c'est aux suites de cet accident que, à la Chavonnière, sur le grabat de la chambre de l'écurie, en proie à une fièvre violente, il succomba, — après une agonie de deux jours.

Mme Courier séjournait alors dans la région, — non pas à la Chavonnière, vraisemblablement à Tours.

Une garde-malade, la veuve Pioton, veillait auprès de Symphorien; mais Mme Courier — chaque jour, pendant des heures entières, — vint assister elle-même son domestique; et, jusqu'à ce que son cercueil fût clos, elle ne cessa de lui donner de vives marques d'affection.

Pendant le travail de la mort, elle s'agitait, toute anxieuse, à travers le misérable et étroit réduit, autour de la couche où le blessé, très douloureusement, se débattait.

Elle le soutenait par d'apaisantes paroles, — lui répétant que le médecin avait beaucoup d'espoir, l'encourageant à prendre patience.

— Symphorien, mon ami, disait-elle, je t'en prie, tranquillise-toi!... Voilà la sueur qui te prend, cela te fera du bien...

La sueur qui baignait le front du moribond, elle l'essuyait de son fin mouchoir, doucement manié par sa main délicate.

Caressante et consolatrice, elle se penchait sur l'agonie de Symphorien, — comme font ceux qui ont la volonté que le mourant emporte en son regard suprême l'image de leurs traits, le réconfort de leur sourire.

Par un contraste brutal, Symphorien — dans son presque continuel délire, — alternait des « Oui, Madame... », des « Non, Madame... » avec des « propos indécents », — si indécents que la veuve Pioton en était fort gênée, et que, plus tard, elle devait, par pudeur, se refuser à les répéter en justice.

Le jour de l'enterrement — le dimanche 20 août 1827, — Mme Courier, dès le début de la matinée, revint s'asseoir près du lit où reposait Symphorien, enveloppé dans son suaire.

Elle paraissait très affligée et murmurait :

— Je perds là un bon domestique... Chez moi, quand il y était, j'étais aussi sûre en ma présence qu'en mon absence...

La veuve Pioton ayant — sur son désir, — découvert le mort, Mme Courier lui toucha le visage, en disant :

— Pauvre Symphorien!... Jamais je n'en mettrai un dans ma maison comme lui!...

De la famille Dubois, le père, seul, était présent.

Au moment où le corps allait être mis dans le cercueil, Mme Courier ouvrit le vieux bas de buffet, qui renfermait les hardes et effets de Symphorien. Elle y prit une petite boîte, en tira une bague, — « une espèce d'alliance en or », — et elle passa l'anneau à l'un des doigts du mort.

En Symphorien Dubois, Mme Courier, certainement, ne pleurait pas que le serviteur : à l'anneau dont, pieusement, elle le parait sous le linceul, son cœur n'attachait-il pas tout le prix d'un symbole?...

DEUXIÈME PARTIE

CLARTÉS

I

LE MONUMENT DE LA FORÊT

Son éternel sommeil, Paul-Louis Courier le dormait dans le cimetière de Véretz, — auprès de tous ces « laboureurs, vignerons, bûcherons, scieurs de long et botteleurs de foin » dont, par opposition aux vices des cours, il avait, en ses écrits, tant vanté les vertus, et parmi lesquels il avait trouvé, avec la destinée la plus amère, une mort inexpiée.

En 1828, Mme Courier tint à honorer la mémoire de son mari : en la forêt de Larçay, au lieu même où il avait expiré, elle fit élever un monument commémoratif.

Les gens du pays le nommèrent « la tombe à M. Courier ».

En lourde maçonnerie, il se dressait humble et modeste.

Moins simple était l'incription qu'on y lisait, — sur une plaque de marbre noir :

A LA MÉMOIRE
DE PAUL-LOUIS COURIER,
ASSASSINÉ EN CET ENDROIT
LE 10 AVRIL 1825.
SA DÉPOUILLE MORTELLE
REPOSE A VÉRETZ.
MAIS ICI SA DERNIÈRE PENSÉE
A REJOINT L'ÉTERNITÉ!

Bientôt, — tracé par une main mystérieuse, — apparut sur le monument cette autre incription :

« Louis Frémont est l'assassin. Il vit rongé de remords; mais les lois ne peuvent l'atteindre. »

En cette solitude ne fréquentaient guère que les bergers, dont les bêtes paissaient par les landes voisines. Parfois, — sous le ciel gris de l'automne, — quelqu'un de ces pâtres cédait, en s'approchant du monument, à une inconsciente mélancolie, et on le voyait, se penchant sur son long bâton, le dos voûté sous l'ample limousine, s'arrêter et demeurer songeur.

Dès l'année suivante, — par une fatalité vengeresse, — les quelques pierres érigées là devaient être l'occasion d'un événement, à caractère providentiel, qui aboutirait aux plus graves conséquences.

Loin de Véretz, l'opinion publique, en général,

— si elle gardait fidèlement son engoûment pour les écrits de Paul-Louis Courier, — perdait de vue, insensiblement, les circonstances de sa mort. Autour du crime impuni le silence s'était fait, et, d'année en année, s'appesantissait l'oubli, comme une nouvelle pierre tombale scellant le mort tragique de la forêt de Larçay.

En 1826, lors de l'édition à Bruxelles — et simultanément à Paris, — de la *Collection complète des Pamphlets politiques et Opuscules littéraires* de Paul-Louis Courier, on lisait en tête de la publication :

« Qui fut l'assassin? — Comme on ne peut former là-dessus que des conjectures, il est juste et prudent de garder le silence. »

Trois ans plus tard, paraissait à Paris une première édition des œuvres complètes de Paul-Louis Courier, précédées d'une étude qu'avait rédigée Armand Carrel. A propos de la fin de Courier, le grand publiciste se bornait à écrire :

« Le procès auquel a donné lieu cette déplorable mort, n'a point accusé les cagots ; aujourd'hui même encore, on n'accuse personne. Quelques amis de Courier savent seulement que, devenu dans ses dernières années d'une humeur assez difficile, il n'était pas sans ennemis dans son voisinage. »

A l'occasion de toutes les animosités, personnelles ou politiques, qui s'étaient concentrées sur Paul-Louis, un mot cruel avait, d'ailleurs, été fait par un libéral aux méchantes malices : « On a

dû se cotiser pour acheter le fusil, avait dit le journaliste Henri de Latouche; c'est un assassinat par souscription. »

Le Parquet de Tours — tout en restant convaincu que Frémont avait bien tué son maître, — n'avait pas cessé de considérer les frères Dubois comme directement mêlés au crime, ne fût-ce que comme instigateurs, ni, à cette occasion, de suspecter très fortement la sincérité de quelques témoins du procès.

A ce double point de vue, l'attention des magistrats était constamment demeurée en éveil.

Peu après l'époque où, en termes si vagues, Armand Carrel avait manifesté son avis sur le drame, le *Globe* indiquait le dernier état des recherches judiciaires :

« La plus affreuse obscurité, y lisait-on, enveloppe les causes et les circonstances de l'assassinat de Paul-Louis Courier, et la justice, plusieurs fois sur les traces des coupables, n'a pu les découvrir et les frapper. Des instructions, commencées à plusieurs reprises, ont dû cesser faute de preuves, et les plus odieux soupçons n'ont pu être éclaircis. »

Cependant un éclair profond allait déchirer la nuit; l'énigme allait livrer son mot, à peu près complètement.

Le 12 décembre 1829, la *Gazette des Tribunaux* insérait cette note, qu'elle venait de recevoir de Tours :

« Trois individus, soupçonnés d'être les auteurs

de l'assassinat de Paul-Louis Courier, viennent d'être arrètés et transférés dans les prisons de cette ville.

« On assure que Louis Frémont aurait été également arrêté, si le jugement qu'il a subi en 1825, ne le mettait pas à l'abri de toute recherche.

« On parle de témoins qui auraient vu le crime. On parle aussi de preuves accablantes contre les prévenus. »

La *Gazette des Tribunaux* — d'autant plus zélée dans ses informations que, à cette époque, elle était jeune de quatre ans à peine, — fut le premier journal parisien qui publia l'extraordinaire nouvelle.

En la reproduisant le lendemain, le *Journal des Débats* affirmait :

« L'on connaîtra bientôt avec certitude les causes de la fin tragique de l'infortuné Courier. »

Puis les autres feuilles répétèrent à l'envi la nouvelle, — en y ajoutant force détails, trop hâtifs et, par suite, presque tous inexacts.

Dans tout le royaume de France et à l'étranger, profondes étaient la surprise et l'émotion.

Voyons les faits qui s'étaient produits.

II

SYLVINE GRIVAULT

En la région de Véretz, vivait une fille Sylvine Grivault, — originaire d'Azay-le-Rideau.

Laide, sotte, avec un air niais, cette fille — d'une intelligence lourde et vague, — était considérée comme simple d'esprit.

C'était une pauvre miséreuse. Elle se disait bergère de son état; mais, d'ordinaire, elle s'employait comme journalière à tous travaux quelconques de la campagne, de droite et de gauche.

Le maigre salaire que, à tout cela, elle pouvait se faire, il est aisé de s'en rendre compte : on sait par Paul-Louis Courier lui-même — grâce à sa *Gazette du Village,* — que, à cette époque, en Touraine, une fille de ferme, même si elle savait « boulanger » ou traire, se louait, pour l'année, 25 écus, — 25 écus de trois francs.

De mœurs très légères, Sylvine Grivault passait pour se prostituer à l'occasion, en échange de quelques sous.

Elle était accouchée deux fois — dont l'une de deux jumeaux, — et elle avait mis ses enfants aux *Enfants trouvés*.

Le 10 avril 1825, — alors qu'elle avait vingt-six ans, — Sylvine était en service au village des Guêts, sur la commune de Veigné, chez une veuve Genest; puis elle était partie travailler au loin, dans la commune de Joué.

En 1829, au commencement d'octobre, Sylvine se trouvait en journée sur le territoire de Véretz, chez Pierre Girault, à la ferme des Tartres.

Un matin, Maître Girault envoya Sylvine chercher au Chêne-Pendu un sac de seigle de semence.

Elle prit le cheval, l'enfourcha et partit.

Lorsque Sylvine Grivault reparut à la ferme, le maître était en train de dîner; mais, devant l'épouvante dont semblait agitée sa journalière, il interrompit son repas, — en même temps qu'accourait la servante de la ferme, Jeanne Rolland.

— Votre sacré cheval m'a manqué jeter par terre!... s'écriait Sylvine. Il a eu grand peur...

Et tout à coup, dans son émoi, elle ajoutait ceci :

— Il a eu aussi grand peur que moi quand on a tué défunt M. Courier...

Dès ces mots, — manifestement lâchés sans réflexion, — Pierre Girault, ébahi, fort intrigué, la pressa de parler nettement.

Tout d'abord, — malgré l'impatience de son maître à avoir l'explication de l'étrange propos, — Sylvine se met à raconter, en ses plus menues circonstances, l'incident qui vient de tant la bouleverser.

Elle s'en revenait à travers la forêt de Larçay, juchée sur la poche de seigle. Elle s'était trompée de route, avait laissé le cheval se diriger par le chemin de la Fosse-à-Lalande. Soudain — sous une impression de peur, — la bête avait fait un écart, avait failli la faire tomber.

C'était tout juste devant « la tombe à M. Courier ».

Sylvine, en reconnaissant l'endroit, avait été saisie d'une sorte de terreur superstitieuse, qui la dominait encore.

— Mais tu as donc vu tuer M. Courier?... insistait Maître Girault.

— Oui, je l'ai vu, répondit Sylvine.

Elle expliqua que le 10 avril 1825, — avec un garçon qui, à cette époque, était, comme elle, en condition au village des Guêts, — elle s'était trouvée dans la forêt, pendant le crime.

— Que faisiez-vous donc là?...

Sylvine — par un sentiment de pudeur, qui, de sa part, fut trouvé bien exagéré, — devait toujours hésiter à reconnaître franchement le motif qui l'avait entraînée avec un compagnon sous la feuillée naissante, et elle fit à Pierre Girault ce mensonge :

— Nous étions à charger une charretée de fagots que ma maîtresse d'alors, la veuve Genest, avait achetés dans la forêt de Larçay...

Enfin, arrivant à la scène de l'assassinat, elle en révéla les détails.

Quel fut son récit?

Voici comment Pierre Girault et sa servante Jeanne Rolland devaient répéter plus tard ce que Sylvine Grivault leur aurait dit :

« Pour faire le coup, ils étaient bien cinq : il y avait l'homme à la Michel (Frémont), Phorien Dubois, Arrault, Boutet et, je crois, l'aîné des Dubois, Pierre.

« Phorien et Frémont se disputaient bien fort avec M. Courier.

« Phorien l'a saisi aux jambes et l'a jeté par terre, sur le ventre. Au même moment, Frémont l'a tué d'un coup de fusil.

« Presqu'aussitôt le coup parti, les autres sont venus.

« Arrault et Boutet avaient, chacun, un sabre à la main. Le sabre de Boutet était dans le fourreau ; Arrault avait le sien dégainé. »

Maître Girault fut « si estomaqué » — selon sa propre expression, — qu'il ne put achever son repas.

Tout de suite, il rejoignit dans sa grange trois hommes de Véretz, qui battaient pour lui.

— On ne sait pas, leur fit-il, qui a tué M. Courier... Je le sais, moi... La Grivault y était... Elle me l'a dit...

Ces ouvriers firent remarquer à Maître Girault qu'il valait bien mieux ne pas répéter cela, qu'il y aurait danger à parler.

Et Pierre Girault garda le silence pendant deux mois, — jusqu'au commencement de décembre.

Ayant alors rencontré l'adjoint au Maire de Véretz, M. Clément Gérier, il se décida à lui livrer le secret.

Sans retard, dans l'après-midi du dimanche 6 décembre, M. de Beaune, toujours Maire de Véretz, se transportait — assisté de son adjoint, — à la ferme de Maître Pierre Girault, et il y faisait mander Sylvine Grivault, — alors en condition chez un garde particulier du voisinage.

Quel est le dialogue qui s'échangea entre Sylvine et le Maire?

Le voici, d'après M. de Beaune, — sur les points qu'il nous paraît nécessaire de mettre dès maintenant en relief :

« Après le coup fait par Frémont et Phorien Dubois, disait Sylvine, sont arrivés (l'un après l'autre, de divers endroits de la forêt) Arrault, ayant un sabre à la main, Boutet, ayant aussi un sabre à la main, et un troisième individu, que je ne connais pas.

— Cet inconnu dont vous me parlez, n'était-il pas Pierre Dubois?

— Non, Monsieur, je n'ai pas vu que ce fût Pierre Dubois... Nous n'avons pu reconnaître ce troisième individu, attendu qu'il nous tournait le dos... Celui-là avait un bâton à la main...

— Qu'avez-vous fait, votre compagnon et vous, après avoir vu commettre le crime?

— Nous sommes retournés à notre charrette, l'avons fini de charger, et nous sommes en allés par le Chêne-Pendu.

— Pourquoi, ayant vu commettre un aussi grand crime, ne l'avez-vous pas aussitôt révélé à la justice?... Et comment n'avez-vous rien dit à votre maîtresse de ce que vous aviez vu?

— J'ai eu peur dans le moment, et je ne suis pas allée le dire, craignant qu'il ne m'arrivât quelque chose... Je suis fâchée de l'avoir dit à M. Girault... Si j'étais à recommencer, je ne le dirais pas...

Ainsi donc, — par ce témoin tardif et imprévu, — voilà Louis Frémont et Symphorien Dubois formellement dénoncés comme étant les deux plus grands coupables. Or, envers l'un l'action publique était éteinte, puisqu'il était mort, et envers l'autre cette action était épuisée : Louis Frémont — couvert, par suite de l'acquittement de 1825, d'une immunité légale, — ne pouvait plus être repris.

A l'égard des trois autres qu'avait nommés Sylvine Grivault, — Pierre Dubois, François Arrault, Martin Boutet, — le Procureur du roi, M. Edmond de Chancel, requérait arrestation, dès le 7 décembre; et le lendemain, — au milieu de l'émoi général de la contrée, — ils étaient aux mains de la justice.

Devant le juge d'instruction, M. Aquilas Hainique, Sylvine Grivault fut plusieurs fois interpellée sur ce qu'elle disait avoir vu le 10 avril 1825.

Par rapport à ses récits à Pierre Girault et à Jeanne Rolland, puis à M. de Beaune, des diffé-

rences frappantes apparaissaient : toute une série de variantes furent notées.

Variantes sur les points principaux : parmi les complices survenus pour prêter, en cas de besoin, main-forte à Frémont et à Symphorien, Pierre Dubois se trouvait bien, et lui, Pierre Dubois, il était muni d'un sabre nu; — Arrault et Boutet, eux, n'avaient aucune arme quelconque; — ils étaient, en tout, en comptant Frémont et Symphorien, non pas cinq coupables, mais six; — c'est le sixième qui portait un bâton, et que Sylvine n'avait pu reconnaître.

Variantes sur des points de détail : elle avait rencontré à l'assemblée de Saint-Avertin un jeune homme, et c'est au retour de l'assemblée qu'ils étaient entrés ensemble dans la forêt de Larçay, pour toute autre chose que pour charger du bois.

En la mémoire de Sylvine Grivault, un lent et progressif réveil s'opérait, semblait-il.

Peu à peu, — de rectification en rectification, de précision en précision, — Sylvine en vint à exposer nettement toutes les circonstances du crime.

Dans l'instruction, sa déposition dernière et définitive fut celle-ci :

« Le dimanche 10 avril 1825, le jeune homme avec qui j'avais consenti à entrer dans la forêt de Larçay, et moi-même, nous étions parvenus près de la Fosse-à-Lalande, lorsque nous avons aperçu Pierre Dubois, François Arrault et Martin Boutet.

« Nous avons continué à marcher dans le bois,

jusqu'à une cépée de chênes, dans un jeune taillis, à une vingtaine de pas du chemin d'exploitation existant entre la Fosse-à-Lalande et le Chêne-Pendu; et là, nous nous sommes couchés.

« Le bois était fort jeune; mais la bruyère était très haute, et deux personnes couchées sur la terre, — cherchant, comme nous, à ne pas être vues, — ne pouvaient être aperçues, même du chemin.

« Depuis une demi-heure, nous restions au même lieu, lorsque M. Courier a paru sur le chemin, marchant comme s'il venait de la Chavonnière et se rendait au Chêne-Pendu.

« Il était en compagnie de son garde Louis Frémont, qui avait son fusil sous le bras, et de son domestique Symphorien Dubois.

« On était alors vers le soleil couché.

« Les trois hommes se disputaient très vivement.

« Tout à coup, Symphorien a saisi M. Courier par derrière, à la jambe, et, le poussant en même temps, il l'a renversé, la face contre le sol. M. Courier s'est écrié : « Je suis un homme perdu... » Au même instant, tandis que Symphorien le retenait à terre, Frémont a dirigé son fusil sur M. Courier et l'a déchargé à bout portant, dans le côté droit.

« Symphorien a retourné le mort sur le dos; Frémont a fouillé dans ses poches.

« Dès le coup de fusil, nous avons vu accourir, de différentes directions, Pierre Dubois, armé d'un sabre nu, Boutet, Arrault et un autre individu, que je n'ai pas reconnu.

« Celui-là, il était coiffé d'un grand chapeau, — un chapeau *à demi-forme,* d'une forme moins élevée que celle des chapeaux des bourgeois et ronde comme les chapeaux de certains paysans.

« Tous les quatre, ils se sont réunis en groupe avec les assassins. Nous avons entendu ces mots :

« — Puisqu'il est mort, sauvons-nous mainte-
« nant, chacun de notre côté! »

« Aussitôt les six hommes se sont dispersés... »

III

LES AVEUX

Quel fut, par rapport à Louis Frémont, l'effet de la révélation faite par Sylvine Grivault?

Tout d'abord, le 14 décembre, devant le juge d'instruction, Louis Frémont opposait à toutes les questions des dénégations absolues, — assurant, comme en 1825, que, bien qu'il se trouvât dans les environs au moment du crime, il n'avait même pas entendu le coup de fusil.

— Je ne sais rien, repétait-il. Ce jour-là, je n'avais seulement pas vu Symphorien... Je ne puis empêcher de parler...

Au cours des journées suivantes, M. de Beaune et son adjoint, M. Clément Gérier, s'attachèrent à bien faire comprendre à Frémont que son acquittement l'avait, en tant que meurtrier, mis définitivement à l'abri de toute poursuite quelconque; qu'il ne pouvait plus avoir que le rôle d'un témoin, mais que si, comme témoin, il en imposait à la justice, il s'exposait, pour faux témoignage, à des peines rigoureuses.

MM. de Beaune et Clément Gérier eurent l'impression que — malgré son apparente impassibi-

lité, — Frémont était, au fond de lui-même, fort tourmenté.

Cependant la Michel — à qui des gens insinuaient que son mari « en aurait pour cent ans de galères », — s'était rendue à Tours voir l'avocat Faucheux. On sut qu'elle était allée lui demander s'il était bien vrai que, pour le crime, Frémont ne pouvait plus être repris.

Et, le 20 décembre, à une heure matinale, Louis Frémont — de lui-même, — se présente chez M. Clément Gérier, encore au lit.

Il lui fait ce récit :

« Le 10 avril 1825, le matin, au retour de ma première tournée, M. Courier m'a dit d'aller dans les parcs de Montbazon prendre la mesure des fagots, et il m'a donné rendez-vous à la Fosse-à-Lalande.

« Dès trois heures du soir, j'étais revenu dans la forêt de Larçay, et, à l'heure indiquée, je me suis trouvé à la Fosse-à-Lalande.

« M. Courier m'a montré les baliveaux qu'il voulait faire abattre ; puis je l'ai quitté, sur la vente exploitée.

« Comme je m'étais éloigné de trois ou quatre cents pas, j'ai entendu tirer un coup de fusil. Le soleil était sur le point de se coucher. J'ai entendu des cris, et, immédiatement, j'ai couru dans leur direction.

« En arrivant, j'ai trouvé M. Courier mort. J'ai regardé de tous côtés, et je n'ai vu personne.

« Je me suis dit en moi-même : « Si je fais ma

déclaration, les soupçons vont tomber sur moi... »

« Alors je pris ma course et me rendis au bourg de Véretz.

« Dans la crainte de me compromettre, je n'ai rien dit à personne. »

Frémont se tait quelques instants; puis il reprend :

« Je suis fâché de n'avoir pas fait cette déclaration à M. le juge d'instruction... »

Bien étrange était la déclaration. Elle contenait, toutefois, un aveu, fort intéressant : le rendez-vous dans la forêt donné à Frémont par Courier.

Peu après, nouvelle visite de Louis Frémont à M. Clément Gérier.

Et alors, ce sont de sa part d'autres aveux, — aveux manifestement incomplets, mais, cette fois, des plus importants.

Jusque-là, chez cet homme, combien d'hésitations, et quelles anxiétés, quelles luttes intimes!... Le remords et le secret de son crime l'étouffaient; cependant, la crainte de se compromettre lui fermait la bouche. Maintenant encore, combien de réticences, de réserves, de déguisements de la vérité!...

Les aveux faits à M. Clément Gérier, Frémont, le 24 décembre, les réitérait devant le juge d'instruction :

« Le matin du 10 avril 1825, disait-il au magistrat, Symphorien Dubois est arrivé dans la chambre de M. Courier, comme j'y étais. Il a pu

entendre M. Courier me donner l'ordre d'aller dans les parcs de Montbazon et de revenir l'attendre à la Fosse-à-Lalande, vers les quatre heures du soir, pour qu'il pût m'indiquer l'endroit où il voulait que les fagoteurs travaillassent le lendemain.

« A la Fosse-à-Lalande, j'ai attendu M. Courier environ une heure.

« Quand il m'eut rejoint, il me montra des baliveaux, tout en se plaignant de ses fagoteurs, qui avaient abattu de vieux bois, qu'il fallait réserver. Il me dit qu'il serait obligé de faire comme M. de Beaune, de prendre des fagoteurs étrangers.

« Alors Symphorien arriva. M. Courier lui demanda d'où il venait; il répondit qu'il venait d'avec son père et son frère.

« M. Courier continua de parcourir la vente et s'éloigna d'une vingtaine de pas. J'attendais qu'il vînt nous rejoindre, pour prendre le chemin.

« Symphorien saisit mon fusil, comme pour plaisanter, et me dit :

« — Il n'est pas chargé ton fusil?...

« — Si! il l'est d'un côté, lui répondis-je.

« — Je vais te le charger, fit-il.

« En effet, il ôta la bourre et le plomb qui se trouvaient dans l'un des canons, et il chargea les deux coups, avec des munitions qu'il prit dans sa poche, sous sa blouse.

« Je n'ai pas vu quelle espèce de munitions il avait employées, c'est-à-dire si c'était des balles ou des chevrotines; mais ce n'était pas du plomb, car il prit la charge dans sa main.

« Puis, en me remettant le fusil, il me dit :

« — C'est ce soir qu'il faut que cela finisse!... Il faut que tu tues M. Courier!...

« Je crus, d'abord, que ce n'était pas sérieux. Je lui demandai pourquoi il me disait cela; il me répondit qu'il n'y avait pas d'autre moyen, qu'il fallait que cela finisse ce soir.

« M. Courier me dit alors :

« — Je m'en vais...

« Et il prit le chemin de la Fosse-à-Lalande. Je le suivis; Symphorien fit de même, et, s'approchant de moi, il me dit :

« — C'est fini, il faut que tu le tues!...

« Un peu plus loin, près de l'endroit où le malheur a eu lieu, il ajouta :

« — Tiens! voilà mon frère Pierre qui vient... Si tu ne tues pas M. Courier, quand je l'aurai jeté par terre, ta vie est au bout!...

« Il s'est avancé sur M. Courier, et je l'ai vu se baisser. Je pense que c'était pour le prendre et le faire tomber.

« M. Courier s'écria :

« — Je suis un homme mort!

« Quand il fut par terre, Symphorien me dit :

« — Tire!... Sinon ta vie est au bout!...

« Me voyant pris par tous les bouts, j'ai lâché le malheureux coup de fusil, et je me suis sauvé.

« J'étais si troublé que je n'ai pas vu d'autres personnes... Je n'assure pas pour cela qu'il ne s'en soit pas trouvé d'autres avec Pierre Dubois.

« Lorsque M. Courier est tombé, il faisait en-

core jour; mais je ne sais si le soleil était couché.

« J'étais ivre... J'ai agi comme un homme perdu... J'avais peur... »

Le récit de Louis Frémont abondait en invraisemblances : par exemple, était-il possible d'admettre qu'à vingt pas seulement de Courier, Symphorien Dubois eût osé débourrer le fusil de Frémont et le recharger?

Frémont — on le sentait bien, — s'attachait avant tout à ne pas trop contredire Sylvine Grivault sur les circonstances du crime, afin de ne pas risquer retomber aux mains de la justice comme faux témoin; mais, avec le plus grand soin, il s'ingéniait à atténuer son forfait, en niant, de sa part, non seulement toute libre volonté, mais toute préméditation.

C'est ainsi qu'il persistait à soutenir — comme dans la première instruction, — que ce n'était pas lui qui avait pris du plomb sur le tuyau de pompe trouvé dans la serre, ou fondu les lingots meurtriers.

— Je n'étais pas le seul, disait-il, à aller dans la serre... Ce n'est bien certainement pas moi qui ai enlevé du plomb de dessus le tuyau...

Si calculés, si prudents que fussent les aveux de Louis Frémont, ils n'en confirmaient pas moins — sur les faits capitaux, — les déclarations de Sylvine Grivault.

IV

CONFRONTATIONS

Un point avait — dès le début de la nouvelle instruction, — gravement préoccupé les magistrats : Sylvine Grivault se trouverait-elle d'accord avec le jeune homme qu'elle signalait comme ayant été, lui aussi, le témoin du drame?

Déjà dans sa comparution devant le Maire de Véretz, Sylvine indiquait que le nom de ce jeune homme était Feuillaut.

Plusieurs paysans portant un nom analogue furent présentés à Sylvine. Elle ne les reconnut pas.

Enfin, on en trouva un, — bel homme de trente-huit ans, — du nom d'Honoré Veillaut, que, sans hésiter, Sylvine Grivault reconnut formellement.

Cet Honoré Veillaut était, en avril 1825, garçon d'écurie dans une auberge du village des Guêts. Il avait quitté ce village depuis la fin de 1825. Il s'était marié et, en même temps, établi cordonnier à Reignac, sur l'arrondissement de Loches.

Il y avait quatre ans que Sylvine Grivault l'avait perdu de vue.

Honoré Veillaut, de sa réputation — qui était excellente, — se montrait très fier. Il défiait qui que ce soit de dire sur lui, selon ses expressions, « la valeur d'une épingle ».

— Oui, affirmait Sylvine, c'est bien ce grand garçon-là qui est revenu avec moi de l'assemblée de Saint-Avertin...

Par Honoré Veillaut, dès sa première confrontation, dénégations très nettes.

— J'ai connu, c'est vrai, Sylvine Grivault, expliquait-il, mais je n'ai jamais rien eu de particulier avec elle, ni dans la forêt de Larçay, ni ailleurs... Si ce qu'elle dit relativement à la mort de M. Courier est vrai, c'est avec un autre qu'elle était dans la forêt de Larçay, parce que, bien certainement, ce n'était pas avec moi.

Il assurait que le 10 avril 1825, non seulement il n'était pas entré dans la forêt de Larçay, mais qu'il n'était même pas allé à Saint-Avertin, — disant que, ce jour-là, il avait été, comme les autres jours, retenu chez son maître, à l'auberge, par ses occupations; que les enfants du maître étaient partis à l'assemblée, avec le cheval, et qu'il avait dû les attendre pour s'occuper du cheval, à leur retour.

Honoré Veillaut fut démenti, tout d'abord, par les gens de l'auberge : jamais, d'après eux, les enfants n'étaient allés à l'assemblée de Saint-Avertin.

Puis il fut prouvé que, dans son service de gar-

çon d'écurie, Veillaut s'était fait souvent remplacer par son frère Isidore.

Sylvine Grivault persistait à soutenir que, sur l'assassinat, Veillaut était en état de donner les mêmes renseignements qu'elle. A l'appui de ses affirmations, elle invoqua deux témoins — du même nom qu'elle, et, à l'en croire, ses cousins : ceux-là, pour sûr, diraient bien que, le jour en question, ils lui avaient parlé sur la route, alors que Veillaut était avec elle.

Furent donc entendus les deux Grivault désignés : deux habitants de Saint-Avertin, — l'un chantre, l'autre cordonnier.

Ils s'accordèrent à nier avoir vu à Saint-Avertin ou sur la route, soit Veillaut, soit Sylvine. Ils repoussaient, d'ailleurs, toute parenté avec celle-ci, en ajoutant même qu'ils ne connaissaient point cette malheureuse.

Dans toute la région, l'émoi était de plus en plus considérable, et l'affaire faisait l'objet de toutes les conversations.

Beaucoup s'irritaient et s'indignaient : puisque, en fin de compte, on ne pouvait plus frapper les deux principaux coupables, à quoi bon — sur la foi d'une fille de rien, — agiter à nouveau tout ce passé?...

La vieille coalition des faux témoignages reprenait corps, recrutait de nouveaux adhérents.

A Tours, dans le cabinet de M. Aquilas Hai-

nique, des confrontations très émouvantes se poursuivaient.

C'était Louis Frémont qui, confronté avec Sylvine Grivault, expliquait que, si la déclaration de cette fille était en partie exacte, il avait à la démentir sur plusieurs points.

Frémont convenait que, environ une demiheure avant le crime, il avait cru apercevoir, à quelques centaines de pas de la Fosse-à-Lalande, François Arrault, en train de charger une charrette; mais il soutenait que, sur le point de tirer sous la contrainte de Symphorien, il n'avait vu, lui, que Pierre Dubois, et n'avait même pas eu le temps de remarquer si Pierre Dubois était armé ou non.

Frémont ajoutait que, après le coup de fusil, il ne s'était nullement réuni à Pierre Dubois, à François Arrault, à Martin Boutet ou à un inconnu; qu'il n'avait pas non plus fouillé le cadavre; qu'il s'en était allé « dès qu'il avait eu fait le malheur ».

Sylvine persistait dans ses dires, — en précisant que, avant et pendant le crime, Pierre Dubois, Arrault et Boutet faisaient le guet dans la forêt, qu'elle les avait fort bien vus tous les trois, et que c'est seulement après le coup de feu que, pour la première fois, elle avait aperçu l'individu au grand chapeau, c'est-à-dire celui qu'elle n'avait pu reconnaître.

C'était Pierre Dubois mis face à face avec Frémont.

Frémont — pleinement d'accord en cela avec Sylvine Grivault, — maintenait, de façon très ferme, que, tandis que Courier était tué, Pierre Dubois se trouvait tout près du lieu du crime.

A propos des frères Dubois, le juge d'instruction pressait Frémont de questions.

Le Juge. — Puisque, suivant votre déclaration, c'est Symphorien qui vous a contraint à assassiner M. Courier, en vous assurant de la présence de son frère, que vous avez vu approcher, vous avez dû être étrangement surpris d'entendre ces deux hommes prétendre, pendant l'instruction qui se faisait contre vous seul, qu'il était impossible qu'ils se fussent trouvés sur le lieu de la scène, à l'heure à laquelle on rapportait l'événement, puisqu'ils étaient à Esvres et dans les environs, — ce qu'ils s'étaient efforcés de prouver par les dépositions de nombreux témoins.

Frémont. — Cela m'a beaucoup étonné... Je n'osais rien dire...

Le Juge. — Il est impossible que, vous étant trouvé si longtemps dans le même pays que Symphorien Dubois, il ne se soit pas expliqué avec vous sur toutes ces circonstances, depuis votre acquittement.

Frémont. — J'ai bien rencontré plusieurs fois Symphorien Dubois. Nous nous disions toujours : « Bonjour... Bonsoir... »; mais jamais d'entretien particulier...

A Pierre Dubois — outre les attestations de

Sylvine Grivault et de Louis Frémont, — on opposait à nouveau les charges groupées contre lui en 1825, notamment ses significatifs et si menaçants propos envers Courier.

Lui, — soit dans ses interrogatoires, soit dans les confrontations, — il reprenait, sans se déconcerter, le système de dénégations qu'il avait observé pendant tout le premier procès.

Le Juge. — Affirmez-vous encore n'avoir jamais reçu de lettres de Mme Courier?

Pierre Dubois. — Oui, Monsieur, je l'affirme, parce que cela est vrai... Mme Courier ne m'a jamais envoyé que des journaux et des livres, pour lire... Il est possible que Mme Courier m'ait écrit plusieurs fois, mais je n'ai reçu aucune lettre d'elle... Je ne nie point qu'elle m'ait écrit, mais je nie avoir reçu des lettres d'elle...

M. Aquilas Hainique — espérant confondre Pierre Dubois, — lui représentait une moitié de lettre saisie chez son père, qui, sous le timbre du bureau de poste de Tours, portait, en l'écriture de Mme Courier, — une écriture svelte, élégante, décidée, — simplement cette adresse :

« Monsieur Pierre Dubois, chez son père le maître Dubois, à Azay-le-Rideau. »

Mais Pierre, sans trouble aucun :

— Je ne reconnais pas ce papier pour l'avoir eu en ma possession... Je n'ai eu connaissance d'aucune lettre de Mme Courier qui aurait été adressée chez mon père... La lettre dont vous parlez ne m'est pas parvenue, je ne sais pourquoi...

Avant tout, d'ailleurs, Pierre Dubois se cantonnait — une fois encore, et très énergiquement, — dans l'alibi qui déjà lui avait valu le salut.

— Il n'est pas possible, répétait-il au juge, que j'aie pris part à l'assassinat, puisque je vous prouve l'emploi de mon temps dans d'autres endroits...

Dès le commencement de sa détention, Pierre Dubois avait fait tenir à son père de pressantes sollicitations :

« Je vous supplie, lui écrivait-il le 13 décembre, de faire de votre côté, et par vos amis, tout ce que vous jugerez convenable pour me tirer d'un lieu qui ne doit être que pour le coupable. »

Et, quelques jours après, dans une autre lettre, il lui disait :

« Chargez ma femme de voir nos témoins... Je sais bien que je n'ai rien à craindre, mais je m'ennuie à la mort dans un lieu que ma conduite n'a jamais mérité. »

A Azay-le-Rideau, en la petite chambre basse où logeaient les parents de Pierre, c'est dans une vierge de plâtre, ornant la cheminée, que les deux lettres étaient cachées...

V

LA CAUSE DU CRIME

Un autre ordre d'idées : la cause du crime, fut bientôt abordé par l'instruction, — résolue à sonder jusqu'au fond même du mystère.

Comme le juge questionnait Frémont sur ce que Symphorien Dubois avait pu lui dire lorsque, le crime accompli, ils s'étaient retrouvés ensemble à la Chavonnière, Frémont fit cette réponse :

— Dans la soirée même, dès qu'il a pu me parler en particulier, Symphorien m'a dit, en me menaçant : « Si tu parles de ce qui est arrivé, tu verras !... »

« Le lendemain, dans la cour, je lui ai demandé :

« — Pourquoi m'as-tu fait faire cela ?...

« Et il m'a répondu :

« — C'est Mme Courier qui m'a dit que s'il était possible de se défaire de M. Courier, nous vivrions ensemble comme l'homme et la femme. »

Dès lors, Frémont, très expressément, dénonçait les frères Dubois non seulement comme ayant

participé à l'homicide, mais comme en ayant été les provocateurs.

Et — par contre-coup, — ses accusations contre les Dubois atteignaient Mme Courier, en plein visage.

Voici comment peut se résumer l'ensemble des dires successifs de Louis Frémont :

« Quand j'ai tiré le coup de fusil, j'ai, je l'affirme, cédé, la tête perdue, aux menaces que me faisait Symphorien, et que rendait plus redoutables encore l'apparition, dans le taillis, de son frère Pierre. Depuis des semaines, d'ailleurs, je résistais aux instances dont les deux Dubois me tourmentaient, — obéissant certainement à l'instigation de Mme Courier.

« Il me paraissait évident que Pierre et Symphorien tenaient à se débarrasser du mari, pour que la femme pût revenir de Paris vivre à la Chavonnière à sa guise, dans la plus grande indépendance pour tous.

« Plus d'un mois avant le crime, Symphorien, à plusieurs reprises, m'a répété qu'on serait bien plus heureux si M. Courier était mort; que Mme Courier reviendrait, tandis que son mari la ferait peut-être renfermer.

« Et, une fois le crime commis, parmi les propos que Symphorien m'a tenus alors, celui-ci me revient :

« — C'est Madame qui a commandé de tuer Monsieur, et, si on s'est servi de toi, c'est parce

qu'il n'y avait pas de moyen de le faire faire par d'autre, car il n'y avait que toi qui pouvais approcher M. Courier. »

« Pierre Dubois, lui aussi, — à partir du milieu de mars, dans nos divers entretiens, — m'excitait à assassiner M. Courier, en me disant qu'il le ferait bien lui-même, si, comme moi, il allait avec Monsieur dans la forêt.

« Si le lundi d'après la Mi-Carême de 1825, — le lundi 14 mars 1825, — je me suis rendu au Chêne-Pendu, au cabaret de Tricot, c'est que Pierre m'y avait donné rendez-vous. C'est là que, pour la première fois, Pierre m'a enjôlé, endoctriné, m'a parlé de lettres que Mme Courier lui écrivait de Paris, où elle lui exprimait le souhait de la mort de son mari.

« Et, depuis ce jour, Pierre m'avait dit encore, toujours à propos des lettres de Madame :

« — Mme Courier serait bien aise que son mari fût mort... »

« La dernière fois que Pierre m'avait parlé des lettres de Madame, c'est dans notre entretien de l'avant-veille du crime, et, ce jour-là, il me déclarait qu'il attendait de Mme Courier une nouvelle lettre. »

Plus directement encore, du reste, Frémont ramenait en scène Mme Courier.

Au sujet de la connaissance que celle-ci avait montrée, dès le début de l'instruction de 1825, du rendez-vous dans la forêt entre Courier et lui, Frémont faisait observer :

— Mme Courier en imposait, en disant qu'elle savait cela... à moins qu'elle ne l'ait appris par les Dubois.

Là-dessus, survint une déposition d'une gravité toute particulière.

La veuve de Joseph Barrier révéla ce que son mari n'avait point osé faire connaître lors du premier procès, et dont elle avait reçu de lui la confidence : les paroles que, à la Chavonnière, le matin du 10 avril 1825, dans l'écurie, Joseph Barrier avait surprises dans la conversation à voix basse entre Louis Frémont et Symphorien Dubois.

Tout au début de cet entretien, Frémont avait dit à Symphorien :

— M. Courier ira dans la forêt, ce soir, à une demi-heure de soleil; il vient de me donner rendez-vous à la Fosse-à-Lalande.

Et Symphorien lui avait répondu :

— C'est bon... notre affaire est bonne!...

Puis, comme Joseph Barrier se dirigeait vers l'échelle du grenier, Frémont avait demandé :

— Les autres y seront-ils?...

A quoi Symphorien avait répliqué :

— Oui, mon père est à Esvres... Je vais les trouver...

Ainsi, — grâce à la déposition de la veuve Barrier, grâce à cette sorte de témoignage posthume de Joseph Barrier, — que de points sortaient de l'ombre définitivement!

La convocation significative des Dubois au

rendez-vous de la forêt, combinée de la sorte par Frémont avec Symphorien, aussi bien que les réponses de Symphorien à Frémont, voilà bien la confirmation saisissante de la vraisemblance du complot de mort qui s'était tramé.

Et c'était aussi la preuve qu'à ce complot Frémont avait donné sa pleine adhésion : il avait été d'autant plus aisé de le séduire que, évidemment, Frémont avait toute certitude de conserver son emploi à la Chavonnière, si Mme Courier devenait l'absolue maîtresse des propriétés.

Dès les premiers jours de janvier 1830, Mme Courier avait été invitée à comparaître comme témoin.

VI

L'ARRESTATION

Pendant l'été de 1829, à Genève, Mme Clavier — revenant d'un voyage en Italie, — avait été rejointe par sa fille. Les deux femmes avaient passé en Suisse toute la fin de la belle saison, et ensemble elles étaient rentrées à Paris, le 20 septembre.

Tout au moins grâce aux journaux et depuis le milieu de décembre, Mme Courier n'ignorait pas la reprise de l'instruction sur la mort de son mari.

Quelle était, depuis lors, son attitude? — Elle était ainsi appréciée dans un rapport que, le 4 janvier 1830, M. Miron de L'Épinay, le Procureur général d'Orléans, adressait au Garde des Sceaux :

« Quoique dans la première procédure Mme Courier ait mis un empressement extrême à indiquer les circonstances les plus minutieuses qui inculpaient Frémont, elle a gardé, cette fois, envers le ministère public, un silence absolu. »

C'est à Paris, chez sa mère, — 21, rue du Sentier, — que, le 7 janvier, la citation de M. Aquilas Hainique toucha Mme Courier.

Cette manifestation directe de la résurrection du

passé surprit Mme Courrier dans la félicité d'une liaison nouvelle, — une liaison qui, la dégageant plus complètement encore de ses égarements de la Chavonnière, la ramenait dans son milieu et donnait à son cœur pleine satisfaction.

Depuis au moins l'année précédente, elle était l'amie d'un Genevois, — de onze ans moins âgé qu'elle, — qui, en juillet 1829, était venu à Paris poursuivre de brillantes études médicales, commencées à Londres.

Et celui-ci, affable, affectueux, d'une conversation attrayante, avait toutes les qualités morales qu'Herminie Clavier avait tant souffert de ne point rencontrer chez Courier.

Donc — sous la contrainte des événements, — Mme Courier, dès le 8 janvier, se mit en route pour Tours.

Le voyage fut pénible : l'hiver était très rigoureux, — si rigoureux que, à Paris, la Seine se prit et que, dans le Midi, un tiers des troupeaux de la Crau succomba.

A Tours, Mme Courier s'installa à l'Hôtel du Faisan.

Le 11 janvier, la Veuve Courier se retrouvait en présence de M. Aquilas Hainique.

Le juge, tout d'abord, lui rappela combien dès 1825 il avait paru surprenant que, seule, et au lendemain même de son retour à la Chavonnière, elle se fût trouvée instruite du rendez-vous dans la forêt entre Courier et Frémont ; et, avec insis-

tance, — par quatre fois, — le magistrat l'invita à fournir à cet égard des éclaircissements.

De la part de Mme Courier, — malgré toute la précision des détails à laquelle s'astreignait M. Aquilas Hainique, — pas d'autre réponse que ceci :

— Cela est tout à fait échappé de ma mémoire... Je n'ai aucun souvenir de tout cela...

Le juge aborde le résumé des points alors acquis par la nouvelle instruction : l'aveu par Frémont qu'il a porté à Courier le coup mortel; ses affirmations d'une contrainte morale par les frères Dubois; le propos que, d'après Frémont, Symphorien Dubois lui aurait tenu le lendemain du crime : « Mme Courier m'a dit que s'il était possible de se défaire de M. Courier, nous vivrions ensemble comme l'homme et la femme. »

Mme Courier, tout aussitôt, le prend de très haut, — s'écriant :

— Je n'ai pas de termes assez forts, ni d'indignation assez profonde pour repousser d'aussi infâmes calomnies !...

Le Juge. — Il est malheureux que vous ayez conservé ou pris à votre service, et paru avoir une affection particulière, pour les individus qui sont aujourd'hui désignés comme auteurs ou complices de l'assassinat de M. Courier.

Mme Courier. — La justification de Symphorien Dubois me paraissait complète, la justice l'ayant reconnue...

Quatre jours après, — le 15 janvier, — con-

frontation entre Mme Courier et Louis Frémont, — un Frémont vieilli, maigri, hâve, tout abattu sous le poids de ses remords et de la réprobation publique.

L'accusé de 1825 devenu, à son tour, accusateur, atteste « comme certain et vrai tout ce qu'il a dit ».

Mme Courier, — immédiatement, — d'un ton très posé :

— Il est nécessaire d'ajouter quelque chose à la déposition que je vous ai faite le 11 courant.

« Révoltée de ce que le fait cité par Louis Frémont contient d'atroces insinuations contre moi, mon premier mouvement était de les repousser, sans faire attention que je ne répondais pas au fait lui-même.

« Que Symphorien Dubois ait tenu le propos cité par Frémont, c'est sur quoi je ne peux me former une opinion. Seulement, je dois dire que ce propos me paraît peu probable ; que, quand je partis pour Paris, au mois de janvier 1825, Symphorien était nouveau domestique dans la maison, et que rien (ni depuis, ni avant l'assassinat) n'a pu me donner lieu de penser qu'il eût connu un si monstrueux projet. Il s'est toujours conduit en domestique respectueux et attaché à ses devoirs.

« Quant à Louis Frémont, convaincu d'assassinat, il me semble naturel qu'il cherche à atténuer son crime. »

Le juge fait remarquer à Mme Courier que les déclarations de Frémont ne sont pas indignes de foi, puisque, sur les détails essentiels, elles sont

conformes aux déclarations de Sylvine Grivault.

Mme Courier se borne à cette réflexion :

— Aussi n'ai-je fait qu'émettre des doutes. Il n'appartient qu'à la justice et aux lumières des magistrats de pénétrer ce mystère épouvantable...

Ce même jour, le Procureur du roi rédigeait un réquisitoire tendant à l'arrestation de Mme Courier, et il le justifiait par ces motifs :

« La dame veuve Courier a vécu en concubinage avec Pierre Dubois et, plus tard, avec Symphorien Dubois, avec lequel les relations criminelles ont notoirement continué depuis la mort de M. Courier.

« Il résulte de la première information, faite en 1825, que la dame Courier avait connu des circonstances du crime que des révélations des auteurs de l'assassinat avaient seules pu lui apprendre : notamment, le rendez-vous assigné par M. Courier à Frémont dans la forêt de Larçay, à l'heure où le crime a été commis, et la certitude que les lingots ayant servi à tuer la victime provenaient du plomb pris sur un tuyau déposé dans une chambre de la maison du sieur Courier.

« Pour expliquer comment elle avait su que Frémont avait un rendez-vous dans la forêt avec le sieur Courier, la dame Courier fut convaincue de mensonge, puisqu'elle prétendait que René Saget lui en avait fait la déclaration, — ce qui fut formellement démenti par celui-ci.

« Les démarches de la dame Courier ont prouvé

tout l'intérêt qu'elle portait à Symphorien Dubois et à Boutet.

« Les déclarations de Frémont sont expresses et ne permettent plus de doutes sur la part que la dame Courier a prise au complot formé contre la vie de son mari.

« En conséquence, il convient de diriger contre elle les poursuites nécessaires. »

Le lendemain matin, à dix heures, l'huissier Seguier se présentait à l'Hôtel du Faisan et priait Mme Courier de se rendre au Palais de Justice.

Lorsqu'elle y fut arrivée, l'huissier lui exhiba un mandat d'amener.

VII

AUX PRISES AVEC L'INCULPATION

Mme Courier ne se laissait point abattre. Devant la nécessité de faire tête aux charges se dressant contre elle, elle s'armait d'une énergie indomptable.

Toutefois, sa lutte contre l'inculpation n'allait rien avoir d'une lutte pied à pied; presque toujours, elle prendrait l'apparence de brusques et souples dérobades : arguments adroits, mais brefs, sans détails, tranchants; imprécisions s'abritant derrière des défaillances de mémoire; altières colères de femme outragée criant à la calomnie.

Dès l'arrestation, s'engagea l'action.

Le Juge. — D'après la déposition des témoins avec lesquels vous avez été confrontée (principalement de Louis Frémont) et d'après la mesure qui vous prive de votre liberté, vous pressentez que vous êtes inculpée d'avoir pris part à l'assassinat de M. Courier.

Mme Courier. — C'est ce que m'apprend le mandat qui m'a été notifié et en vertu duquel je suis détenue.

Le Juge. — Quelque épais qu'ait été, jusqu'aux révélations inattendues motivant l'instruction actuelle, le voile qui a enveloppé les causes de l'assassinat de M. Courier, les auteurs de ce crime et les moyens employés pour le commettre, la première instruction, dès les premiers pas, avait signalé les principaux coupables. Il ne lui avait échappé que de découvrir l'être mystérieux qui les avait excités, en même temps que les moyens de les convaincre les uns et les autres.

Mme Courier. — J'ai fait tous mes efforts, dès la première instruction, pour aider à la découverte de ce mystère. Il n'a pas dépendu de moi que l'instruction et le procès n'arrivassent à ce but.

Le Juge. — Cette instruction fournit, en effet, de nombreuses preuves des efforts que vous avez faits pour que Frémont fût atteint comme seul auteur de l'assassinat. Aujourd'hui qu'il est évident que Frémont n'a été que l'instrument dont se sont servis ceux qui en voulaient à la vie de M. Courier; aujourd'hui que de violents soupçons d'avoir participé à ce complot planent sur votre tête, on conçoit tout l'intérêt que vous aviez à faire punir Frémont, et à faire disparaître avec lui tous les moyens de faire connaître ses autres complices.

Mme Courier. — N'ayant pu soupçonner que Louis Frémont, je n'ai pu charger que lui.

Le Juge. — Vous n'avez donné comme cause plausible de vos soupçons contre Frémont que la

connaissance que vous avez prétendu avoir, du rendez-vous donné par M. Courier à Frémont dans la forêt, à une heure rapprochée de celle à laquelle il a été assassiné. Et c'est précisément ce qui établit une charge contre vous, puisque cette circonstance du rendez-vous ne pouvait être connue que des complices.

Mme Courier. — Cette cause du rendez-vous était la plus minime, à mes yeux, contre Frémont, qui, tous les jours, par sa place, se trouvait dans le cas de pareils rendez-vous avec son maître. Ce qui fonda plus fortement mes soupçons, c'est la certitude qu'avait Louis de perdre sa place, ainsi que le caractère sombre, et tant soit peu égaré, que je lui connaissais, et dont il a donné des preuves.

Le Juge. — Frémont a dit lors de la première instruction, et il répète, qu'il n'a jamais eu la crainte de perdre sa place. Ce qui a rendu plus suspecte de votre part la connaissance du rendez-vous à la forêt, c'est que vous n'avez pu en indiquer, dès lors, la source, ou plutôt que vous vous êtes trouvée en contradiction avec les personnes de qui vous avez dit avoir appris le rendez-vous.

Mme Courier. — Quant à la place, j'avais les données les plus positives que Louis devait cesser d'habiter la maison à la Saint-Jean, quoiqu'il dût rester garde... Quant au rendez-vous, au milieu du trouble et du déchirement que j'éprouvais à mon arrivée à la Chavonnière (questionnant tous ceux

qui m'entouraient, pour tâcher de m'éclairer et de fonder mes soupçons), il est bien naturel que les sources se soient brouillées dans ma tête et soient sorties de ma mémoire; les faits seuls y sont demeurés.

Le Juge. — Nous avons puisé aux mêmes sources que vous, et vous seule avez parlé de ce rendez-vous.

Mme Courier. — Il est plus que probable que vous n'avez pas entendu toutes les personnes auxquelles j'ai parlé.

Le Juge. — Les révélations faites par Symphorien Dubois à Frémont, une fois le crime accompli, fortifient les soupçons qui planent sur vous d'avoir participé à l'assassinat Elles expliquent l'idée que nous émettions tout à l'heure, que Frémont n'avait été que l'instrument dont se sont servis ceux qui avaient formé le projet d'attenter aux jours de M. Courier; et que, Frémont ne vous connaissant pas comme ayant concouru à ce projet, il était important pour vous qu'il fût condamné, parce que, après sa mort, vous n'aviez plus à craindre d'indiscrétion de la part des autres complices : ceux-ci, en effet, n'auraient pas pu vous compromettre sans se perdre eux-mêmes.

Mme Courier. — Ce que vous dites là s'applique également à Louis Frémont.

Le Juge. — Il n'en est pas moins évident que vous pouviez ne pas craindre de charger Louis Frémont, qui ne connaissait pas la part que vous aviez prise au crime qu'on lui avait fait commettre,

et que vous avez prouvé l'intérêt que vous attachiez à sa condamnation.

Mme Courier. — Selon lui, selon les propos que Symphorien Dubois lui avait tenus, il en était instruit, et, dans le cas de ma complicité, j'aurais dû le ménager tout comme les autres.

Le Juge. — Il est probable que Symphorien Dubois ne vous avait pas confié l'indiscrétion qu'il avait commise auprès de Frémont. C'est ainsi qu'on peut expliquer l'assurance avec laquelle vous avez fait valoir toutes les charges que vous connaissiez contre Frémont.

Mme Courier. — On explique bien des choses avec des probabilités, et j'espère, grand Dieu! qu'il faut plus que cela pour la justice...

Le juge d'instruction en vient aux propos tenus, de son côté, par Pierre Dubois à Louis Frémont, — notamment celui-ci : « Mme Courier serait bien aise que son mari fût mort. »

Le Juge. — Ce propos dans la bouche de Pierre Dubois, signalé comme l'un des auteurs de l'assassinat, et avec lequel vous avez eu des relations coupables, donne encore beaucoup de force aux imputations qui vous sont faites d'avoir provoqué l'assassinat.

Mme Courier. — Je ne puis répondre aux propos prêtés à Pierre Dubois que ce que j'ai répondu aux propos prêtés à Symphorien Dubois...

Pierre Dubois est introduit.

En cette rencontre, d'une gravité si redoutable,

— que, encore peu de semaines auparavant, ils auraient, certes, cru impossible à jamais, — les tragiques amants n'ont-ils pas à contraindre, dès leur abord, quelque instinctif tressaillement?...

Pierre — sauf en ce qui concerne la correspondance ayant existé entre elle et lui, — ne dément pas sa co-inculpée. Il conforme son attitude à la sienne et nie tous les propos que lui attribue Frémont.

— Je ne puis pas dire autrement que tout cela est faux, répète Pierre.

Le Juge. — Mme Courier ne vous a donc jamais donné à entendre qu'elle désirerait que son mari fût mort?... Elle ne vous a donc, non plus, jamais excité à attenter aux jours de son mari?.

Pierre Dubois. — Non, Monsieur, jamais!...

A Mme Courier le magistrat pose quelques dernières questions.

Le Juge. — Vous rappelez-vous le contenu de la lettre que vous écriviez à Pierre Dubois, de Paris, sous la date du 9 avril 1825?

Mme Courier. — Non, Monsieur, je ne m'en souviens pas.

Le Juge. — Avez-vous su que cette lettre était parvenue à Pierre Dubois?

Mme Courier. — Non, Monsieur, je ne m'en suis pas inquiétée...

Dès 1825, une objection avait toujours été présente à la pensée de M. Aquilas Hainique : si la correspondance entre Mme Courier et Pierre Dubois n'était qu'une correspondance innocente, non

seulement Pierre Dubois ne la nierait point, mais Mme Courier elle-même l'inviterait à la produire...

La nouvelle inculpée quitta le cabinet d'instruction pour gagner la prison. Elle y fut écrouée, et — « attendu la nature et la gravité des imputations », — mise au secret le plus absolu.

Le lendemain, le Procureur du roi lui rendait visite et recommandait qu'on eût pour la détenue tous les égards compatibles avec une surveillance sévère.

Toutefois, *le National*, dans son numéro du 26 janvier, signalait que, à la prison de Tours, les égards envers Mme Courier restaient très relatifs :

« Arrêtée le 16, protestait-il, elle n'a pu obtenir de feu, dans cette saison rigoureuse, que le 18; une lettre d'elle adressée à Paris le 17, pour y faire préparer sa mère à la nouvelle de son malheur, n'est arrivée à Paris que le 24. »

VIII

JOURNÉES D'INSTRUCTION MOUVEMENTÉES

A Paris, avec quelle fébrile et douloureuse impatience le jeune amant de Mme Courier devait attendre les nouvelles, se tenir aux aguets des journaux!

De plus en plus profondément, l'affaire passionnait l'opinion publique.

A Tours, — ainsi que le constatait *le National,* — l'arrestation de Mme Courier occupait « exclusivement » l'attention de la ville.

En général, — surtout dans la capitale, — on se montrait favorable à la Veuve. Cependant, à son sujet, prenaient peu à peu naissance les impressions les plus opposées, et la presse contribuait à entretenir ces divergences d'avis.

En Touraine, le bruit courait que l'inconnu au grand chapeau, vu par Sylvine Grivault, n'était autre que Mme Courier déguisée en homme, venue là pour encourager ses complices.

Et quelques journaux de Paris s'étaient faits l'écho de l'invraisemblable rumeur.

D'autres feuilles parisiennes affirmaient, au contraire, qu'en Touraine la tendance des esprits était

pour Mme Courier : là-bas, répétaient-ils, presque tout le monde considère que Mme Courier n'est que l'innocente victime d'une accusation mensongère imaginée par Louis Frémont, dans le désir de se venger de son accusatrice de 1825.

C'est ainsi que *le Courrier français* publiait ces lignes, — que lui transmettait son correspondant tourangeau :

« On se rappelle encore avec quelle chaleur et avec quelle persévérance Mme Courier soutint que Frémont était coupable, lors de la comparution de celui-ci devant la Cour d'assises. Comment les magistrats qui ont ordonné l'arrestation de Mme Courier (sans doute, parce qu'ils avaient quelque penchant à croire que les exécuteurs du crime avaient agi par son instigation), concilient-ils avec ce soupçon sa conduite dans le procès de Frémont?...

« Si Frémont avait été son instrument, ne l'aurait-il pas, en se voyant chargé par elle, confondue d'un seul mot?... ou plutôt aurait-elle eu l'imprudence de s'y exposer? »

A cela les non-partisans de Mme Courier ripostaient par les objections mêmes que le Procureur du roi et le Juge d'instruction mettaient en ligne contre Mme Courier :

« La preuve de la complicité de Mme Courier, insistaient-ils, elle résulte du rapprochement de deux faits : ce fait certain que, dès les premières heures de son retour à la Chavonnière, en avril

1825, elle avait connaissance de l'une des circonstances les plus importantes de l'assassinat, c'est-à-dire du rendez-vous en forêt assigné à Frémont par Courier; — ce fait manifeste qu'elle ne pouvait savoir dès ce moment-là une telle circonstance que si quelqu'un des assassins (l'un des trois Dubois, ou Martin Boutet, ou François Arrault) lui avait, immédiatement après le crime, rendu compte des détails de son exécution.

« En 1825, Mme Courier a été amenée à sacrifier Frémont par suite de l'arrestation des frères Dubois : les Dubois, elle avait le plus grand intérêt à les sauver, afin de s'assurer toute sécurité contre leurs aveux possibles.

« Et si, dans ce but, elle n'a pas hésité alors à livrer et à confondre Frémont, c'est qu'elle se croyait certaine que cet homme n'avait été, dans l'accomplissement du meurtre, que l'instrument aveugle : elle était convaincue que, en fidèles gardiens du secret, les Dubois n'avaient jamais dit à Frémont la main cachée qui avait tout dirigé. »

Pendant que, au dehors, grondait la rumeur de toutes ces conjectures contradictoires, l'instruction — en grand mystère, — se poursuivait, minutieuse et sévère.

Le 20 janvier, Mme Courier était retenue plus de deux heures dans le cabinet d'instruction, par sa confrontation avec plusieurs témoins, — spécialement avec la garde-malade de Symphorien agoni-

sant, la veuve Pioton, et avec Louis Daudon, l'ancien maître de lecture du petit Paul.

A la veuve Pioton, Mme Courier répondit :

— Non, je ne me suis pas servie de mon propre mouchoir pour essuyer la sueur du mourant... Du moins, si je l'ai fait, je n'ai sûrement pas remporté mon mouchoir.

« Je n'ai entendu proférer par Symphorien Dubois que des propos sans suite et remarquables par leur extravagance. Je n'ai pas distingué d'expressions obscènes.

« Je ne me rappelle pas avoir mis moi-même la bague au doigt du mort, ni l'avoir cherchée dans ses effets. C'est, je crois, le père Dubois qui lui a mis cette bague. Je me rappelle même qu'il a baisé la main de son fils... L'anneau en question, c'est un anneau que Symphorien avait rapporté de l'armée. Toute sa famille le connaît bien, et il lui fut donné, je crois, à Lille-en-Flandre.

Le Juge. — On trouve dans votre conduite auprès de Symphorien Dubois, au lit de la mort, l'expression des sentiments de reconnaissance dont vous étiez pénétrée, parce qu'il avait obéi à l'ordre que vous lui aviez donné de faire assassiner votre mari (ainsi que Frémont l'a rapporté, comme le tenant de Symphorien lui-même).

Mme Courier. — Je n'ai établi aucune distinction entre mes domestiques; j'ai soigné avec le même intérêt tous ceux qui ont été malades chez moi... J'ai fait soigner Symphorien Dubois comme un domestique qui m'avait servi avec zèle et fidélité

pendant environ trois ans... Il est fort naturel que j'aie éprouvé quelque émotion de la mort violente d'un individu si jeune... Ma présence à la Chavonnière lors de la sépulture était nécessitée par le besoin de veiller à mes intérêts, au moment de l'enlèvement des effets de Symphorien...

Au vieux Louis Daudon, l'inculpée répliqua :

— Sur ce qui est relatif à la prétendue sentence du Parlement de Rouen dont parle le témoin, je me crois dispensée de m'expliquer : je n'ai, en effet, aucun souvenir de cette circonstance.

« Quant à mon séjour à Tours en juillet 1824, chez le frère d'Arrault, je dirai seulement que ce n'était point un rendez-vous, comme le croit le témoin. J'avais quitté la maison pour en sortir et faire en sorte d'obtenir de M. Courier un arrangement quelconque. Mon premier soin, en arrivant à Tours, fut d'écrire à mon mari et à ma mère... »

Bientôt, la détenue cessait d'être au secret.

Dès la levée du secret, elle communiqua avec un de ses parents et avec son beau-frère, — l'ancien avocat, le futur Préfet.

Un jour, le 2 février, l'inlassable recherche — à travers son passé le plus intime, — de ses actions les plus secrètes, comme de ses pensées les plus cachées, mit Mme Courier en présence de son ancienne femme de chambre, Marie Jame, — alors mariée à un batelier du Cher.

Ce jour-là, Mme Courier se révolta :

— Je n'entreprendrai pas, s'écria-t-elle, de repousser ni d'interpréter une foule de bavardages, plus ou moins calomnieux et malveillants, que cinq années écoulées depuis les faits qu'on suppose, ont dû fort effacer ou brouiller dans la tête des gens qui les rapportent. A la justice appartiennent le droit et le devoir de poursuivre les assassins de mon mari; mais à toutes les questions qui me seront faites dans le but d'une investigation honteuse sur ma conduite de femme, je dois à la mémoire de M. Courier, à mon honneur et à celui de mes enfants, de ne répondre que par le silence de l'indignation...

Le juge d'instruction réussit à lui faire rompre son silence; mais il n'obtient d'elle que des répliques de plus en plus écourtées, que des ripostes de plus en plus sèches.

Le Juge. — Vous rappelez-vous avoir écrit à Pierre Dubois chez son père, à Azay-le-Rideau?

Mme Courier. — Je ne me le rappelle pas...

Le juge, alors, lui met sous les yeux la moitié de lettre saisie chez Dubois père, et où ne se lisait que l'adresse de celui-ci.

Mme Courier. — Je reconnais l'écriture de cette adresse pour être la mienne.

Le Juge. — Quel pouvait être l'objet de la lettre que vous adressiez ainsi à Pierre Dubois?

Mme Courier. — Je ne me le rappelle pas.

Le Juge. — Vous n'aviez donc pas choisi avec intention Dubois père comme intermédiaire entre

son fils et vous, pour la correspondance que vous entreteniez tous les deux?

Mme Courier. — Si Dubois fils était chez son père, il est naturel qu'y fût adressée cette lettre... Il n'y a pas là besoin d'intermédiaire...

Le Juge. — Pourquoi Pierre Dubois nie-t-il avoir été en correspondance avec vous (et même avoir reçu aucune de vos lettres), s'il n'est fortement intéressé à faire croire qu'il n'y avait aucun rapport entre vous et lui, depuis sa sortie de la Chavonnière?

Mme Courier. — Je ne puis répondre que pour moi et pour ce que je sais...

Quelques jours après, Mme Courier se trouvait interpellée sur son entrevue avec Pierre Dubois dans la cour de la Chavonnière, pendant la nuit du dimanche 2 janvier 1825.

Elle déclarait :

— Que cet entretien ait eu lieu ou non (ce qui n'est pas resté dans ma mémoire), le fait est indifférent. C'est un fait tout à fait étranger à l'affaire qui m'amène ici...

« Malgré mon respect et ma déférence pour la justice, plus d'insistance sur des faits étrangers et inutiles à l'affaire me forcerait enfin à reconnaître que, pour colorer la mesure bien rigoureuse que l'on a prise contre moi, on s'attache à tourner cette instruction en procès diffamatoire.

« Je déclare donc, encore plus fortement que je ne l'ai fait jusqu'ici, que je ne veux ni ne dois

répondre sur des détails controuvés, mensongers et calomnieux, que l'on se plaît à rechercher sur ma conduite particulière.

Le Juge. — Toutes les interpellations que nous vous adressons, se rattachent plus directement que vous ne le pensez, aux imputations qui vous sont faites d'avoir participé à l'assassinat de votre mari; et, eu égard à la position dans laquelle vous vous trouvez vis-à-vis de vos co-inculpés, il est de votre propre intérêt de vous expliquer catégoriquement sur toutes les relations que vous avez pu avoir avec eux. Vous ne devez pas être surprise qu'on vous demande quel a pu être le motif de l'entretien que vous avez eu avec l'un de vos co-inculpés, à onze heures du soir, au milieu de l'hiver, à une époque rapprochée de l'assassinat de votre mari.

Mme Courier. — Pendant les longues années que j'ai été à la tête de ma maison, levée la première et couchée la dernière, il me serait bien difficile de rappeler particulièrement chaque occasion que j'ai eue de parler, tôt ou tard, dans la journée ou dans la nuit, aux gens à qui j'avais affaire!...

Une autre fois, Mme Courier — coupant court, tout à coup, à un nouveau débat sur la question de sa connaissance du rendez-vous de la forêt, — s'écriait :

— J'ai toujours désigné Frémont pour l'assassin, et en cela je suis justifiée.

Le Juge. — Qui vous avait donné des renseigne-

ments si précis sur la culpabilité de Frémont?

Mme Courier. — La voix publique!...

Et envers Mme Courier l'instruction — souvent décontenancée, parfois même vaincue, par la supériorité de tant d'inflexible assurance, — demeurait impuissante à transformer en preuves les présomptions accusatrices.

IX

L'INCONNU AU GRAND CHAPEAU

L'instruction — recommencée à pied d'œuvre, revenant sur tous les points étudiés dès le premier procès, — s'attachait à une détermination plus précise de l'heure de l'assassinat.

D'après l'instruction de 1825, le coup de feu qui avait tué Paul-Louis Courier, avait été entendu, au plus tôt, alors que le soleil disparaissait derrière l'horizon, c'est-à-dire — le 10 avril, le soleil se couchant à 6 h. 33, — entre six heures et demie et six heures trois quarts.

L'instruction nouvelle était amenée à penser que le crime avait été commis au moins une heure plus tôt, à cinq heures et demie.

Parallèlement, l'instruction reprenait, avec le plus grand soin, l'examen de l'emploi du temps des Dubois dans la dernière partie de l'après-midi du 10 avril 1825.

Vers les quatre heures, Pierre Dubois, son frère et son père avaient été vus ensemble chez Martin Boutet, au hameau de la Hardellière.

On les retrouvait ensuite, tous les trois, dans le domaine du comte Odart, chez le jardinier du Châ-

teau de la Dorée. Entre la Dorée et la Fosse-à-Lalande, on compte, en ligne directe, environ trois kilomètres. Or à quelle heure les Dubois étaient-ils arrivés à la Dorée?

Du rapprochement de l'ensemble des indications recueillies, il résulta que c'était entre six heures et six heures et demie.

Donc les Dubois avaient fort bien pu, avant leur visite à la Dorée, être présents, avec Martin Boutet, à la Fosse-à-Lalande, à une heure concordant avec l'heure du crime.

Postérieurement à cette apparition à la Dorée, c'est seulement sur les huit heures, que, à Esvres, était à nouveau relevée la trace des Dubois. A cette heure-là, comme Pierre Dubois rentrait chez lui et que sa femme lui offrait à souper, Pierre avait refusé de se mettre à table. Il avait répondu, en bâillant :

— Ma foi, non!... Je suis en ribote, je vais me coucher!...

Que devenait, au cours de l'instruction, la situation de François Arrault et de Martin Boutet?

Avec autant d'énergie que Pierre Dubois, ils niaient toute culpabilité.

Envers l'un comme envers l'autre, Sylvine Grivault affirmait, Frémont se taisait.

Les magistrats considéraient que les frères Dubois avaient dû facilement engager dans le complot ces deux hommes : à ces simples fagoteurs, les Dubois pouvaient, évidemment, procurer de grands avantages dès que l'ascendant qu'ils avaient

sur Mme Courier, ne serait plus contrarié par la présence du mari.

D'ailleurs, à leur égard, — en dehors même des déclarations formelles de Sylvine Grivault, — les charges que l'on constatait, n'étaient pas sans gravité, — surtout pour François Arrault.

François Arrault — cet intermédiaire dans la correspondance entre Mme Courier et Pierre Dubois chassé; cet homme qui, en avril et mai 1825, pendant qu'il remplaçait à la Chavonnière Symphorien Dubois en prévention à la prison de Tours, avait, par son attitude, paru laisser percer des inquiétudes personnelles, — François Arrault était lié non seulement avec les Dubois, mais avec Louis Frémont : en différentes circonstances, on les avait entendus échanger ensemble, à propos des dissensions du ménage Courier, une opinion hostile au mari.

Le 10 avril 1825, dans la matinée, après la messe, Arrault était entré dans un cabaret, où il avait été vu causant avec Pierre Dubois.

Puis il avait occupé son après-midi à charger un tombereau de copeaux dans la forêt de Larçay, tout près de la Fosse-à-Lalande, — d'après l'indication même de Frémont, — simplement séparé du lieu de l'assassinat par une distance de quatre à cinq cents pas. Arrault le reconnaissait, en expliquant que son travail s'était prolongé, en cet endroit, de quatre heures jusqu'à six heures ou six heures et demie; mais — contre toute vraisem-

blance, — il ajoutait qu'il n'avait pas entendu le coup de fusil.

Quant à Martin Boutet, — lui que nous avons vu, dans la matinée du 10 avril 1825, présent dans la chambre de Courier, au même moment que Frémont, et qui, peut-être, avait entendu Courier fixer à son garde le rendez-vous ; lui dont le témoignage avait formé la base de l'alibi des Dubois ; lui qui, à la Chavonnière, avait succédé à Frémont comme garde particulier, — il soutenait que, le 10 avril 1825, il n'était nullement dans la forêt de Larçay ; que, pendant toute l'après-midi de ce dimanche, il n'avait, pas un instant, à partir de quatre heures et demie, quitté la Hardellière, ni même sa maison.

Cependant, l'emploi par lui de cette après-midi-là apparaissait comme fort suspect, non seulement à cause de la visite que les Dubois lui avaient faite à la Hardellière, vers quatre heures, mais encore à un autre point de vue : des contradictions se manifestaient dans les allégations de Boutet, aussi bien que dans les dires de deux des témoins intervenus pour confirmer l'emploi du temps qu'il invoquait.

Boutet, tout d'abord, avait convenu que, le 10 avril 1825, vers cinq heures, les frères Dubois étaient chez lui, — dans le but de lui dire d'aller, quelques jours après, abattre du bois pour un sieur Ferrand. Par la suite, Boutet avait nié la visite des Dubois.

D'autre part, tandis que deux témoins préci-

saient que, ce dimanche 10 avril, ils avaient parfaitement vu Boutet à la Hardellière, sur sa porte, — sans interruption — depuis quatre heures jusqu'au soleil couché, il résultait également de leurs déclarations — contrairement au fait par ailleurs établi, — que, dans cet intervalle, les Dubois n'étaient, à aucun moment, venus chez Boutet.

L'un des derniers actes du juge d'instruction, ce fut, le 6 février, un transport à Larçay, sur la scène du crime, au point marqué par le monument de la forêt.

Étaients présents Frémont, Sylvine Grivault et Veillaut.

On tenait à s'assurer par cette épreuve si — à la distance que Sylvine indiquait, — dans la position respective des coupables et de Sylvine, celle-ci avait pu constater ce qu'elle soutenait.

Veillaut persista dans ses dénégations : « si la Grivault le désignait comme ayant été témoin du crime, c'est, pensait-il, qu'elle voulait lui faire arriver de la peine ».

Sylvine se rendit, immédiatement et sans hésitation, à la cépée de chênes de derrière laquelle, d'après ses dires, elle avait vu tirer le coup de fusil, — en même temps que, à propos des coupables qu'elle avait dénoncés, elle répétait et maintenait, en termes précis et énergiques, ses dernières déclarations.

Bref, lorsque l'instruction prit fin, quel était

le dernier état des affirmations de Sylvine Grivault envers les quatre complices de Louis Frémont et de Symphorien Dubois ?

Ceux qui avaient fait le guet pendant le crime et étaient accourus dès que Courier eut reçu le coup mortel, c'était Pierre Dubois, — tenant un sabre nu, — c'était François Arrault, c'était Martin Boutet.

Celui qu'elle n'avait pas vu faire le guet, mais qui, après le crime, s'était joint aux autres, c'était l'homme au grand chapeau, — et, lui, il avait un bâton.

Les complices étaient arrivés près du cadavre dans l'ordre suivant : Arrault le premier; puis — ensemble, et surgissant de deux directions différentes, — Pierre Dubois et Boutet. L'inconnu s'était présenté « comme s'il venait du Chêne-Pendu ».

Cet énigmatique personnage, l'instruction avait pensé que ce pouvait être le père Dubois. Comme l'inconnu, — que, par quelques détails, décrivait Sylvine, — le père Dubois avait, en 1825, les cheveux noirs et, de plus, il était grand : sa taille atteignait presque 1 m. 80.

Le père Dubois fut confronté avec Sylvine. Celle-ci déclara qu'elle lui trouvait une certaine ressemblance avec l'homme inconnu : même tournure, même « costumance ». Toutefois, elle ne pouvait formuler aucune affirmation absolue.

X

CLÔTURE DE L'INSTRUCTION

Mme Courier avait appelé à son aide, comme avocat, un ami de son mari, Me Félix Barthe.

Me Barthe était l'un des plus jeunes et des plus populaires avocats du barreau de la Cour de Paris, et aussi l'un des plus aimés du libéralisme. Il avait pris sa part vaillante dans la défense des libéraux qui s'étaient engagés dans les conjurations contre la Restauration, — notamment en 1822, lors de l'affaire du complot dit des « Quatre sergents de La Rochelle ».

Un avenir prochain lui réservait — sous le règne de Louis-Philippe, — les fonctions de Garde des Sceaux.

Vers le milieu de février, l'instruction était considérée comme terminée.

Alors fut répandu dans la ville de Tours — afin de raviver les sympathies populaires, — un imprimé ayant pour titre : *Observations au Tribunal de Tours pour Madame Courier*.

C'était un long mémoire rédigé et signé par

Me Barthe et un de ses confrères parisiens, Me Gairal.

Vide d'arguments probants, le document était tout enflé de déclamations pompeuses.

On y lisait :

« Toute la contrée, toute la France sait bien que, en 1825, Mme Courier persévéra à accuser vivement, dans les débats, celui que son instinct d'épouse lui avait signalé comme le meurtrier. Ce misérable avait imaginé un système digne de lui : après avoir assassiné Paul-Louis Courier, il eut l'audace, par des détails controuvés, de souiller sa mémoire et le nom de ses enfants, et de diffamer sa veuve, qui, en l'accusant, remplissait un devoir sacré !...

« Le rôle de cet homme dans le crime n'est pas encore fini. Après avoir assassiné le mari, bientôt il voudra, par des paroles empoisonnées, assassiner moralement l'épouse, et peut-être, changeant les rôles, la traîner sur les bancs qu'il occupa lui-même... »

Encore ces quelques passages :

« Symphorien Dubois, ce mort que l'on fait parler, aurait dit que Mme Courier devait donner à l'assassin une récompense, et Mme Courier était absente, depuis plusieurs mois, lorsque le crime a été commis ; elle était absente lorsque la prétendue provocation aurait été faite en son nom !

« Symphorien Dubois est mort, il ne peut contredire Louis Frémont ; mais, qu'on le demande à toutes les consciences, de quel droit pourrait-on

invoquer les paroles sorties de la bouche d'un assassin?... Frémont vit, il est vrai, dans l'impunité; mais cette impunité légale peut-elle être une recommandation pour ses paroles?...

« Mme Courier est innocente du crime horrible qui priva ses enfants de leur père; et à l'égard d'autres faits étrangers, elle se doit à elle-même, elle doit au nom qu'elle porte, qui est aussi celui de ses enfants, elle doit à la mémoire du célèbre Clavier, à sa famille si honorable, de ne pas descendre à des détails dont la seule supposition aurait pour objet de la dégrader à ses propres yeux!... »

Et la conclusion :

« Magistrats, vos devoirs vous sont connus, et vous vous hâterez de protéger par votre décision une existence déjà bien malheureuse et une famille justement honorée. »

Sous la date du 26 février, le Procureur du roi Edmond de Chancel — dans son réquisitoire définitif et exposé final des documents, — concluait par cette appréciation générale :

« Sous quelque aspect qu'on envisage cette longue procédure, on est forcé de reconnaître que les frères Dubois ont formé un complot contre la vie de M. Courier; on est obligé de croire que la dame Courier les a elle-même excités à commettre le crime; on voit que Frémont est devenu l'instrument dont il fallait se servir, parce que, seul, il avait la confiance de M. Courier, et que, seul, il

pouvait l'approcher de manière à le frapper à coup sûr; on reconnaît que Martin Boutet et François Arrault ont pris part à l'exécution du crime; on peut soupçonner, enfin, que d'autres personnes encore n'ont pas été étrangères à un si grand forfait. »

Selon la procédure qui a été en vigueur jusqu'en 1856, la Chambre du conseil du Tribunal de Tours avait à se prononcer sur les résultats de l'instruction : le même jour, 26 février, le président du Tribunal — « le chevalier Pierre de Gaullier de la Celle, membre de la Légion d'honneur », — réunissait en la Chambre du conseil trois juges — dont M. Aquilas Hainique, — et un « juge audi teur, ayant voix délibérative ».

Et les cinq magistrats — après le rapport fait, conformément à la loi, par le juge d'instruction, — signèrent une ordonnance qui prescrivait transmission de la procédure à la Chambre des mises en accusation de la Cour royale d'Orléans, — tout en déclarant que la prévention de complicité dans l'assassinat de Paul-Louis Courier était suffisamment établie à l'égard de chacun des quatre inculpés.

Par cette ordonnance, Pierre Dubois était considéré comme ayant, « par des machinations ou artifices coupables, provoqué Louis Frémont » à l'homicide volontaire et prémédité, et, en outre, comme ayant, « avec connaissance, aidé et assisté les auteurs de cet assassinat, dans les faits qui

l'avaient consommé » ; — Martin Boutet et François Arrault avaient à répondre « d'avoir, avec connaissance, aidé et assisté les auteurs de l'assassinat, dans les faits qui l'avaient consommé » ; — Mme Courier, elle, était prévenue « d'avoir, par promesses, machinations et artifices coupables, provoqué » à l'assassinat, et, de plus, « d'avoir donné des instructions pour le commettre ».

Les amis et partisans de Mme Courier — fort émus par l'événement, — s'efforçèrent d'accréditer l'idée que la décision avait été entraînée par l'avis d'un seul juge, et qu'il était vraisemblable que cet unique magistrat fût précisément le juge d'instruction.

La Gazette des Tribunaux, de son côté, dans son numéro du 2 mars 1830, — en rappelant le texte qui formait alors l'article 133 du Code d'instruction criminelle, — formulait cette observation :

« On sait qu'il suffit du vote d'un seul juge pour déterminer un pareil résultat, alors même que l'opinion de tous les autres membres du Tribunal serait favorable à l'inculpé. »

Restait à savoir si la Chambre des mises en accusation prononcerait, pour Mme Courier, le renvoi devant la Cour d'assises, — et la question préoccupait le pays, très vivement.

Le 3 mars, Me Barthe quittait Paris pour Tours, afin de conférer avec Mme Courier.

A la Cour d'Orléans, devant la Chambre des mises en accusation, c'est le Procureur général Miron de l'Épinay qui se chargea du préalable rapport d'usage.

Comme le Tribunal de Tours, ce haut magistrat conclut au renvoi devant le Jury de Mme Courier elle-même.

L'examen du dossier occupa quatre audiences de la Cour. Les conseillers siégèrent même un dimanche, le dimanche 14 mars.

Le 16 mars, un arrêt intervenait, qui — déclarant qu'il n'y avait pas charges suffisantes à l'égard de Mme Courier, — mettait, par un non-lieu, celle-ci hors de cause et, d'autre part, déférait à la Cour d'assises d'Indre-et-Loire Pierre Dubois, François Arrault et Martin Boutet.

La détention préventive de Mme Courier avait duré deux mois.

Quel que fût l'état de sa conscience, que de réflexions, souvent amères, avaient dû hanter cette femme dans l'accablante monotonie et la honte de la prison, — sous l'oppression angoissante de tant de murs, de verrous et de grilles, — lorsque, à certaines heures, elle revoyait en un raccourci douloureux tous les incidents si divers qui avaient ensoleillé ou assombri sa vie, depuis l'entrée de Pierre Dubois à la Chavonnière, depuis 1823.

Sur sa pensée était, d'ailleurs, venue s'abattre une autre tristesse, — celle du deuil qui, au même

moment, frappait son ami genevois : à la fin de février, celui-ci avait enseveli son père.

Dès la mise en liberté de Mme Courier, la presse annonçait que, lorsque les débats s'ouvriraient devant la Cour d'assises, la Veuve se porterait partie civile, — en son nom, comme au nom de ses enfants.

Mais l'entourage de Mme Courier lui fit comprendre qu'il ne lui appartenait plus de représenter devant la justice les intérêts de ses fils.

Le conseil de famille de ces mineurs intervint, qui institua un tuteur *ad hoc*, avec mission de se constituer partie civile devant les Assises, au nom des deux fils de l'assassiné.

L'aîné, Paul, atteignait sa dixième année; l'autre, Louis, n'avait pas six ans.

Le tuteur spécial désigné était un magistrat, M. Amelin, substitut du Procureur général près de la Cour royale de Paris. M. Amelin était le cousin de Mme Courier.

Et c'est Me Barthe qui, dès lors, avait accepté de prendre en mains devant la Cour d'assises la cause des enfants Courier.

Pour statuer sur le sort des accusés, on songea, tout d'abord, à réunir extraordinairement la Cour d'assises d'Indre-et-Loire. Finalement, c'est à une session normale de cette Cour, en juin 1830, que l'affaire fut fixée.

XI

LE TÉMOIN ABSENT

L'assassinat de Paul-Louis Courier était survenu au lendemain de l'avènement de Charles X; le deuxième et définitif procès motivé par cet assassinat, se plaçait à la veille de la Révolution qui a chassé de France Charles X.

L'ouverture de ce procès coïncida exactement avec le grand mouvement électoral qui — agitant profondément la masse de la nation, — devait, dès le 23 juin 1830, sous l'action ardente et disciplinée du puissant parti libéral, aboutir à un désastre pour le gouvernement.

Malgré les graves préoccupations politiques du pays, le jugement des assassins de Paul-Louis Courier excitait au plus haut point la curiosité : pendant toute sa durée, il allait tenir l'opinion publique attentive et anxieuse, — dans la divergence persistante de ses préventions.

Dès le seuil des débats, *la Gazette des Tribunaux* — qui s'était organisée pour en publier le compte rendu avant tout autre journal de Paris — proclamait que, en dehors même de la célébrité de la victime, les circonstances de l'affaire et ses inci-

dents dramatiques étaient « inouïs dans les fastes des Cours d'assises », et elle insistait en ces termes sur tous les motifs nouveaux de l'exceptionnel intérêt que méritait un tel procès :

« L'auteur principal de l'assassinat, couvert de l'inviolabilité d'un arrêt d'acquittement, venant devant la justice avouer son forfait et en signaler les complices; une fille attirée par la débauche sur le lieu du crime, témoin de l'attentat, longtemps comprimée par la peur, par la honte, poussée enfin par une terreur superstitieuse à rompre ce long silence; des enfants se présentant comme suppliants à la barre de la Cour et venant demander vengeance de la mort de leur père; la présence de Me Barthe, chargé de la mission de faire parler leur douleur et triompher leur cause, — tout concourt à ajouter à la nouveauté du spectacle et à la solennité de la cause. »

Le Jury était composé de huit propriétaires, de deux négociants, d'un notaire et d'un capitaine en retraite.

Cette fois encore, c'était le Conseiller Perrot qui présidait, et le Procureur du roi Edmond de Chancel qui soutenait l'accusation.

Les défenseurs appartenaient au barreau de Tours : Me Julien, pour Pierre Dubois; Me Bléré, pour François Arrault; Me Forêt, pour Martin Boutet.

Le nouveau procès allait occuper six audiences. Commencé le mercredi 9 juin, il devait se pour-

suivre jusqu'au lundi suivant, sans aucune interruption, même à l'occasion du dimanche.

Dès le premier jour, en l'étroite salle d'audience, dans l'affluence du public, — qui, surtout friand de scandale, était accouru de fort loin, — l'élément féminin était le plus nombreux.

Alors comme aujourd'hui, les grands drames judiciaires exerçaient sur la femme, par une sorte de fascination malsaine, un attrait tout particulier. Le grave *Moniteur universel,* en rendant compte du procès, constatait :

« Comme dans toutes ces affaires, l'empressement des dames était remarquable. »

Les voyez-vous — dans la tribune dominant la salle ou aux places assises que l'on avait aménagées dans le voisinage direct de la Cour, — toutes ces élégantes privilégiées, fort pressées les unes contre les autres, dans l'ampleur des robes courtes de 1830?...

Il est, d'ailleurs, un autre détail des mœurs de cette époque que le temps n'a pas non plus modifié : les dames — considérant comme simples spectacles ordinaires les spectacles de la Cour d'assises, oubliant de quelles angoisses, de quelles larmes, de quels deuils sont faites les émotions des prétoires criminels, — s'y rendaient en belles et gaies toilettes, dans une émulation de coquetterie.

C'est ainsi que — grâce à un incident que nous noterons tout à l'heure, — survit le souvenir d'un chapeau rose, dont, aux pieds de la Cour, aux premières places, une assistante — sans doute

quelque jeune et gracieuse Tourangelle, — était coiffée, comme d'une parure de fête.

L'un des accusés était fort abattu : c'était Martin Boutet, — celui précisément sur lequel pesait le moins de charges. Cependant, chez Martin Boutet, comme chez Pierre Dubois, comme chez François Arrault, l'expression dominante de la physionomie était la douceur et le calme.

A propos des accusés, d'autres remarques frappaient le public : les deux compagnons de Pierre Dubois avaient l'air moins intelligent que lui... Martin Boutet — qui avait trente-deux ans, tout juste un an de moins que Pierre Dubois ou François Arrault, — paraissait à peine vingt ans...

Cependant, dans la foule des témoins que l'huissier rassemblait, — l'accusation seule avait cité quatre-vingt-cinq témoins, — tous les regards cherchaient Louis Frémont. C'est d'une voix faible qu'il répondit à l'appel.

Le bruit courait que, depuis deux jours, Frémont était en proie à de vives souffrances, même à de fréquents vomissements, et qu'il venait de s'évanouir trois fois.

Il était mal vêtu et d'aspect misérable.

Il semblait avoir, depuis le premier procès, vieilli de vingt ans; cet homme, qui n'avait pas quarante-cinq ans, avait à présent toute l'apparence d'un vieillard. Ses cheveux grisonnants, très longs, — surtout par derrière, — se confondaient presque avec ses favoris incultes et lui couvraient la nuque, par mèches d'un gris roussâtre.

A travers l'assistance, chez tous et chez toutes, dominait, quasi fébrile, une même impatience : voir et entendre, en sa hautaine défensive, Mme Courier, citée comme témoin; s'attacher à scruter le son de la voix et les traits du visage de la Veuve; s'ingénier à fouiller le mystère des pensées de celle que tant de gens, parfois avec une méchanceté mal cachée, n'avaient pas cessé de vouloir coupable.

Depuis le début de juin, toutefois, on annonçait vaguement que Mme Courier ne tiendrait pas compte de sa citation, que son intention était de ne pas paraître devant les Assises.

La déception n'en fut pas moins profonde lorsqu'on constata que Mme Courier ne répondait point à l'appel de l'huissier, et que, aussitôt, — en ce commencement de la première audience, — le Procureur du roi expliqua :

— La citation comme témoin de Mme Courier a été faite le 22 mai. Elle porte que Mme Courier n'était pas à Paris, dans son domicile. La portière a répondu que, depuis plus d'un mois, cette dame avait quitté ce domicile; qu'elle était sur les frontières de Suisse, et qu'on ignorait l'époque de son retour.

« Depuis, j'ai écrit à M. le préfet de police, à Paris, qui m'a répondu que des renseignements pris par lui avaient fait connaître que Mme Courier se trouvait actuellement en Italie. »

Dans l'auditoire s'échangeaient ces questions :

— Pourquoi donc Mme Courier se dérobe-

t-elle?... Dans quel but, en quittant Paris, n'a-t-elle laissé derrière elle, à propos du lieu où elle se rendait, que des indications si incertaines et si contradictoires?... Et, puisque c'est hors de France que la voilà, ne semble-t-il pas que sa préoccupation dominante ait été de se mettre hors des atteintes de la justice?...

A tous ces faiseurs de commentaires manquait un élément d'appréciation important : la nouvelle liaison de Mme Courier; la grossesse à laquelle cette liaison avait abouti, et qui, maintenant, atteignait son terme extrême.

Deux semaines après, — jour pour jour, — le mercredi 23 juin 1830, Mme Courier devait accoucher dans une petite ville italienne, en Toscane.

Le Parquet général d'Orléans, dès la certitude acquise par lui que Mme Courier ne se présenterait pas, avait envisagé l'éventualité du renvoi de l'affaire à une autre session.

Mais, à l'audience, — après consentement formellement exprimé par chacun des accusés, — il fut décidé que, malgré l'absence de Mme Courier, il serait passé outre aux débats.

Sur ce point Pierre Dubois avait fait cette réponse :

— Je ne demande pas mieux; il y a assez longtemps que je suis en prison!...

XII

SYLVINE PERD PATIENCE

Dès l'ouverture du procès jusque pendant la deuxième audience, puis à nouveau, par intervalles, dans les journées qui suivirent, les débats restèrent presque exclusivement engagés entre Sylvine Grivault et Louis Frémont, entre Sylvine Grivault et Honoré Veillaut, tandis que, momentanément, les accusés étaient laissés à peu près en dehors de la discussion.

Fort sagement, les efforts du Président s'appliquaient, dès l'abord de l'affaire, à mettre les trois principaux témoins en présence de leurs contradictions, — dans l'espérance que, à force d'épuiser envers eux tous les moyens d'action possibles, la vérité, enfin, jaillirait, sous l'insistance d'habiles interrogations, dans le heurt et le choc de patientes confrontations répétées.

Sylvine Grivault fut le premier témoin entendu.

C'est au milieu d'un long bruissement de curiosité que, en ses pauvres vêtements sordides, — presque des haillons, — la lourde et épaisse fille, au teint brûlé par le soleil, s'avança vers la

Cour, en balançant gauchement de grosses mains terreuses.

Sa laideur était telle que ses traits avaient quelque chose de bestial.

Pendant plus de deux heures, Sylvine Grivault, lors de son premier appel, fut retenue à la barre des témoins.

— Je dépose, commença-t-elle, avoir vu assassiner défunt M. Courier par Frémont et feu Symphorien Dubois. Feu Phorien a pris défunt M. Courier par la jambe. Frémont lui a *campé* un coup de fusil et l'a tué. Alors défunt Phorien a retourné M. Courier, et Frémont l'a fouillé. Pierre Dubois, Arrault et Boutet sont arrivés là, tout de suite, pour servir de témoins...

Le Président. — Donnez-nous des détails.

Sylvine Grivault. — Je revenais avec Honoré Veillaut de l'assemblée de Saint-Avertin. Nous avons vu le crime. Le jeune homme qui était avec moi ne veut pas en convenir, mais il a vu le crime comme moi. Il ne veut pas le dire...

Le Président. — Ainsi, vous êtes bien sûre d'avoir été témoin de l'assassinat?... Vous pouvez l'affirmer?...

Sylvine Grivault. — Oh! oui, je l'ai vu, et je l'affirme bien!...

Le Président. — M. Courier a-t-il dit quelque chose en tombant?

Sylvine Grivault. — Oh! oui... il a dit : « Je suis un homme perdu!... » Il n'avait aucun secours à lui.

Le Président. — Qu'ont dit les complices en arrivant sur le lieu du crime?

Sylvine Grivault. — Ils ont regardé, ils ont vu, et puis ils ont dit : « Sauvons-nous, il est mort; sauvons-nous, il est temps... » Nous avions si grand peur que nous ne voulions rien dire. Nous étions si stupéfaits que nous avons dit : « Il ne faut pas en parler... »

Le Président. — Dans quelle position étiez-vous?

Sylvine Grivault. — Dame!... M. le Procureur du roi le sait bien... Nous étions à vingt pas...

Le Président — Montrez-nous cette distance dans la salle.

Sylvine Grivault. — Nous étions loin du crime comme d'ici à cette dame en chapeau rose...

Le Président. — Vous nous montrez là une distance d'une dizaine de pas au plus... Comment les assassins ne vous ont-ils pas vus?...

Sylvine Grivault. — Je n'en sais rien... Nous étions à plat dans l'herbe, sous les bruyères... Ce que je sais fort bien, c'est que je les ai bien vus, moi.

Le Président. — De quel côté était M. Courier?

Sylvine Grivault. — Il avait le visage du côté du Chêne-Pendu, et il est tombé du côté du Chêne-Pendu.

Le Président. — Vous pouvez affirmer que vous étiez là?

Sylvine Grivault. — Oh! oui, bien sûr, je l'affirme.

Le Président. — Quelles sont les personnes qui sont venues au coup de fusil?

Sylvine Grivault, *montrant le banc des accusés.* — Ces trois qui sont là, parbleu!... Pierre Dubois, François Arrault, Martin Boutet... et aussi un *inconnu que je ne connais pas.*

Le Président. — D'où venaient les quatre hommes qui se réunirent ainsi sur le lieu du crime?

Sylvine Grivault. — Je ne sais pas .. Ils étaient du côté de la Fosse-à-Lalande, et placés chacun sur l'un des trois chemins.

Le Président. — Qui a dit : « Sauvons-nous, il est mort: sauvons-nous, il est temps »?

Sylvine Grivault. — C'est Pierre Dubois, c'est Frémont et défunt Phorien.

Le Président. — Ils ont donc dit cela tous les trois?

Sylvine Grivault. — Ils ont dit tous les trois la même chose.

Le Président. — Étaient-ils armés?

Sylvine Grivault. — Dubois avait un sabre nu; les autres n'avaient rien... Si fait, l'inconnu avait un bâton.

Le Président. — Jusqu'à quelle distance ces quatre hommes se sont-ils rapprochés du cadavre?

Sylvine Grivault. — Il sont venus *tout raz* (1).

Le Président. — Avez-vous vu la figure de M. Courier?

(1) Tout près.

SYLVINE GRIVAULT. — Il était tombé *à dents* (1)... Alors Phorien a levé le mort, pour que Frémont le fouille; puis ils ont laissé retomber le corps.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous remarqué dans quelle poche Frémont a fouillé?

SYLVINE GRIVAULT. — Il a fouillé dans la poche gauche.

LE PRÉSIDENT. — Peut-être a-t-il levé le cadavre pour pouvoir mettre sa main sur le cœur et voir si la victime respirait encore... Quel était l'homme qui était avec vous?

SYLVINE GRIVAULT. — C'est Honoré Veillaut.

LE PRÉSIDENT, *à Pierre Dubois.* — Qu'avez-vous à répondre à la déposition de cette fille?

PIERRE DUBOIS. — Tout ce qu'elle dit est faux, et très faux!... Je puis prouver que je n'ai pas été dans la forêt ce jour-là.

De la part des deux autres accusés, semblables dénégations, — tout aussi formelles.

Le Président reprend, — s'adressant encore aux accusés :

— Comment donc expliquer cette déposition si précise?... Qui pourrait l'avoir dictée au témoin?... A-t-elle contre vous des sujets de haine ou de vengeance?...

PIERRE DUBOIS. — Je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est que c'est un vilain mensonge...

LE PRÉSIDENT. — Il semblera bien extraordinaire que cette fille, qui n'a contre vous aucun motif

(1) Sur la bouche.

d'animosité, vienne se parjurer dans cette enceinte, s'exposer, pour vous perdre, aux peines les plus terribles.

PIERRE DUBOIS. — Que voulez-vous que je vous dise, que je vous réponde ?... Elle vient faire un faux serment, et je ne puis dire pourquoi elle le fait.

LE PRÉSIDENT, *à Sylvine.* — Avez-vous bien reconnu les individus que vous avez vus du côté de la Fosse-à-Lalande?

SYLVINE GRIVAULT. — Ah! que bien oui!... Ils faisaient le guet à chaque route, près la Fosse-à-Lalande; ils étaient là, tous trois, *campés tout drets* (1).

LE PRÉSIDENT. — Vous dites que vous étiez avec Honoré Veillaut. Vous avez, au début, prétendu que c'était pour ramasser des bourrées ensemble; mais vous êtes revenue sur cette déclaration. Pourquoi, d'abord, l'aviez-vous faite?...

SYLVINE GRIVAULT. — Dame! Monsieur, je ne voulais pas dire que nous étions revenus de l'assemblée ensemble...

Au sujet de l'incident qui, l'année précédente, avait amené ses révélations, la simplicité de tous les détails où s'égaraient les explications de Sylvine, excita quelques sourires.

— C'est alors — dit-elle, en fin de ce récit, — que je rentrai chez le maître Pierre Girault, et que je ne pus m'empêcher de raconter *l'assassin* (2);

(1) Plantés tout droit.
(2) L'assassinat.

dont je n'avais pas ouvert la bouche, jamais du tout à personne.

Le Président. — Pourquoi, cette fois-là, étiez-vous passée à la Fosse-à-Lalande?

Sylvine Grivault. — Dame! Monsieur, je n'y passais pas souvent, allez... Mais ce jour-là, je n'y ai pas pensé...

Le Président. — Vous étiez fort émue en rentrant chez votre maître?

Sylvine Grivault. — Émue?... Non... J'étais toute transie, là... toute renversée, quoi!... Je n'ai pas pu garder ça...

Le Président. — Vous savez que Frémont a été jugé ici pour cette affaire : comment se fait-il qu'alors vous n'ayez pas parlé?

Sylvine Grivault. — Je n'étais pas sur les lieux en ce moment-là. J'étais en service dans la paroisse de Joué.

Le Président. — Êtes-vous sûre que vous étiez avec Honoré Veillaut, le jour du crime?

Sylvine Grivault. — Dame! que oui, j'en suis bien sûre!... Je peux bien en être bien sûre!...

Le Président. — Vous étiez l'un à côté de l'autre?... vous étiez cachés par le taillis?...

Sylvine Grivault. — Quand nous avons entendu la dispute, nous nous sommes mis à nous *camir* (1).

Le Président. — Quelle heure était-il?

Sylvine Grivault. — C'était à un quart d'heure de soleil.

(1) Tapir.

Le Président. — Un quart d'heure avant le coucher du soleil... Qui vous a vue avec Honoré Veillaut, depuis l'instant où vous l'auriez rencontré ce dimanche?

Sylvine Grivault. — J'ai vu, pendant que nous revenions, des vachères qui gardaient leurs bestiaux, sous votre respect; mais je ne leur ai pas parlé.

Le Président. — On a interrogé plusieurs personnes, et elles ne se rappellent pas vous avoir vue à l'assemblée avec Honoré Veillaut.

Sylvine Grivault. — Je me rappelle bien, moi, y avoir été avec lui, dame!...

Le Président. — Vous dites que vous avez pris le parti de vous tapir, en entendant la dispute : que disaient ceux qui se disputaient?

Sylvine Grivault. — Phorien Dubois disait tout haut : « C'est fini; il faut qu'il passe le goût du pain ici. » Dans ce moment, défunt M. Courier a avancé le pas comme pour se sauver. Défunt Phorien l'a arrêté tout court, en le saisissant par la jambe.

Un Juré. — Quand vous avez entendu la dispute, avez-vous vu la figure de ces hommes?

Sylvine Grivault. — Oui, Monsieur, nous étions près de nous camir... J'ai vu Frémont, feu Phorien et M. Courier qui se disputaient... Ils se disaient, quoi, des horreurs... Ils se traitaient des plus indignes...

Alors aux questions du Président, se mêlent — avec au moins autant d'insistance, — les questions de Me Julien.

Sylvine est invitée à dire le costume que, ce jour-là, portaient les accusés, et aussi Courier. Elle est également pressée de s'expliquer sur le temps qu'elle a dû employer à parcourir les diverses parties de la route.

La discussion ainsi poursuivie est loin d'être sans intérêt, puisque, en plaçant — comme elle l'a toujours fait, — l'heure du crime aux environs de six heures et demie, Sylvine, inconsciemment, continue à battre en brèche un point très important de la dernière instruction.

L'humble et fruste témoin — tout en gardant la même et invariable précision sur le fait de l'assassinat, comme sur la part qu'y ont prise les accusés, — se trouble à la longue, s'embarrasse en des confusions de souvenirs, s'embrouille dans des circonstances de détails. Elle laisse voir qu'elle n'a, quant aux divisions du temps par minutes et par heures, que des notions si imparfaites qu'elle ignore combien il y a de minutes dans une heure, et a la conviction qu'une heure comporte trois demi-heures.

Parfois même, Sylvine paraît mal comprendre ce qu'on lui demande.

Finalement, — devant la minutie de tant d'interrogations accumulées, — elle perd tout à coup patience : demandant grâce pour ses quelques défauts de mémoire, elle jette ce cri, plein de bon sens et d'à propos :

— Dame! aussi il y a de cela cinq ans passés!...

XIII

CONFESSION PUBLIQUE

Puis — dès cette première audience, — vint le tour de Louis Frémont, tandis que — sur la demande des avocats, — Sylvine Grivault était invitée à sortir de la salle.

Frémont se présenta tout pâle. Un mouvement nerveux agitait ses mains ; ses lèvres tremblaient. Il marchait avec peine, les yeux baissés.

Tous les regards fixés sur lui ajoutaient à son embarras.

Le Président. — Quelle que soit, Frémont, la position dans laquelle vous vous trouvez, vous allez prêter serment!... Pensez-y bien, Frémont, vous devez à la justice la vérité, toute la vérité. Le temps des mensonges est passé pour vous. La loi vous admet au serment; mais, en même temps, elle vous impose, plus qu'à tout autre peut-être, l'obligation de ne rien cacher. Vous ne pouvez le faire sans vous exposer aux peines sévères réservées aux faux témoignages... Soyez calme, rassurez-vous, parlez posément, et à haute voix...

Dans l'auditoire, le silence s'était établi profond, émouvant.

Et voici ce que fut la confession du misérable :

« Un mois ou six semaines avant la mort de M. Courier, Symphorien Dubois me dit :

« — Ah! si M. Courier était tant seulement mort, nous serions bien plus heureux. Notre dame reviendrait de Paris, tandis qu'on dit qu'il veut la faire enfermer au couvent. »

« Pierre Dubois, qui est là, me disait les mêmes choses...

« Un jour que nous étions ensemble chez Tricot, à l'auberge du Chêne-Pendu, Pierre Dubois se mit à me *filouter* (1), à me flatter.

« —J'ai, me dit-il, un secret à te dire. L'absence de Mme Courier est bien malheureuse pour nous tous... Elle est fort mal avec son homme. Je voudrais bien qu'il fût mort, ce bougre-là!... Si j'étais, comme toi, tous les jours dans les bois avec lui, j'aurais bientôt fait... J'ai des lettres de Mme Courier, qui me donne de ses nouvelles, et elle voudrait bien aussi que son mari fût mort. »

« Le jour de l'événement, M. Courier, après m'avoir indiqué ma tournée, me donna rendez-vous à la Fosse-à-Lalande, avant le coucher du soleil. Je descendis à la cuisine; je trouvai là Symphorien Dubois, qui me fit signe de venir à

(1) A me câliner.

l'écurie... Là, nous bûmes tous deux de l'eau-de-vie... Je m'en allai...

« En arrivant, vers le soir, au rendez-vous de M. Courier, je crus apercevoir Arrault avec une charrette, qui chargeait des copeaux. Je ne me suis pas trompé, car il m'a avoué depuis qu'il se trouvait là... Symphorien vint à moi et me demanda si mon fusil était chargé; je lui répondis qu'il n'était chargé que d'un côté...

Frémont s'attache à retracer la scène du fusil vidé de son plomb, puis, de ses deux coups, rechargé par Symphorien, à sa guise; il affirme que celui-ci, en même temps, lui enjoignait d'avoir à tuer Courier.

— Symphorien, poursuit l'ancien garde, me montra son frère Pierre, qui était à une quinzaine de pas de nous.

« — Tu vois bien mon frère?... me fit-il; si tu ne tires pas ton fusil aussitôt que j'aurai renversé M. Courier, ta vie est à nous. »

« Il le jeta alors par terre... »

La voix de Frémont s'affaiblit brusquement.

« Je lâchai le coup, murmure-t-il, et je m'en allai...

« J'arrivai à la Chavonnière avant Symphorien Dubois.

« — Ne parle pas de ce qui s'est passé, me dit-il, ta vie en dépend.

« — Pourquoi m'avez-vous forcé à faire une chose semblable? lui dis-je alors.

« — C'est Madame qui l'a ordonné, répondit-il.

Je vivrai avec elle comme mari et femme... Il n'y avait pas d'autre moyen d'en finir... »

Le Président. — Ainsi, Frémont, c'est vous qui avez tiré le coup de fusil?

A voix basse et sans lever les yeux, Frémont répond :

— Oui, c'est moi... je l'ai déjà déclaré...

Le Président. — Pierre Dubois n'était qu'à quinze pas de vous... Avait-il un sabre?

Frémont. — Je n'y ai pas fait attention; mais il devait être armé.

Le Président. — Qu'a dit M. Courier en tombant?

Frémont. — Je n'en sais rien, je me suis sauvé.

Le Président. — Était-il debout quand vous avez tiré?...

Frémont. — Non, il était par terre. Symphorien Dubois s'était baissé, lui avait pris la jambe et l'avait fait tomber.

Le Président. — Avez-vous entendu une dispute des menaces proférées par Symphorien Dubois?

Frémont. — Je n'ai rien entendu du tout.

Le Président. — Comment, sans qu'il y ait eu de dispute, d'altercation, avez-vous tiré?... Il y avait donc un dessein prémédité?...

Frémont. — S'il y a eu préméditation, ce n'est pas de ma part.

Le Président. — Il paraît qu'après avoir tiré vous avez fouillé M. Courier?

Frémont. — Si je l'avais fouillé, je le dirais; mais je me suis sauvé de suite.

Le Président — Il est impossible d'admettre que vous ne vous soyez pas assuré si votre victime respirait encore.

Frémont. — J'avais si peu ma raison que je n'ai pensé à rien... J'avais si peu ma pauvre tête que j'ai tiré comme un étourdi, comme un imbécile...

Le Président. — Vous avez tiré à bout portant : l'habit de M. Courier était brûlé par la poudre, et on a trouvé la bourre dans la plaie... Vous avez déclaré que, quand M. Courier était tombé, il avait dit : « Je suis un homme mort. »

Frémont. — Oui, je crois me rappeler qu'il a dit cela au moment même où j'ai tiré...

Le Président. — C'est bien l'accusé Pierre Dubois que Symphorien vous a fait apercevoir, en vous disant : « Regarde, mon frère est là ; ta vie est entre nos mains »?

Frémont. — Oui, c'est bien lui!... Je n'aurais peut-être pas tué, si son frère ne me l'avait pas fait apercevoir...

Pierre Dubois. — C'est un faux témoignage!... Je n'y étais pas, je n'ai pas été dans le bois!...

Le Président, *à Frémont*. — Si vous tiriez sur M. Courier en de telles circonstances, alors que vous aviez vu Arrault chargeant sa voiture à peu de distance de là, vous saviez donc qu'Arrault était votre complice?...

Frémont. — Je ne savais rien, je ne pensais à rien... Je n'ai tiré qu'excité, forcé...

Le Président. — J'admets que Symphorien Du-

bois vous ait excité, menacé ; mais vous étiez armé d'un fusil chargé à deux coups, alors que Symphorien n'avait pas d'arme… Vous étiez de force pour lutter, aidé de M. Courier, même contre deux assaillants… Vous aviez ensemble prémédité le crime, tout l'établit. Je vous invite, dans votre intérêt, à dire toute la vérité. Vous n'avez plus aucun motif pour la cacher aujourd'hui. Les lois ne peuvent plus vous atteindre comme meurtrier, et elles peuvent vous atteindre comme faux témoin.

Frémont, *d'un ton calme.* — S'il y avait autre chose, je vous le dirais…

Le Président. — N'aviez-vous pas dit, le matin, à un nommé Mignot, qui demandait à ramasser des feuilles mortes : « Mon maître est un gredin, un scélérat… Il attrapera son compte, et plus tôt qu'il ne pense? »…

Frémont. — Si j'ai dit cela, je ne me le rappelle pas… Je ne puis l'avoir dit que par étourderie. Je n'avais aucun motif pour dire cela…

Le Président. — Qui, de M. Courier ou de vous, est arrivé le premier au rendez-vous à la Fosse-à-Lalande?

Frémont. — C'est moi.

Le Président. — Il paraît, au contraire, que c'est M. Courier, et qu'il vous a attendu : ce qui ferait supposer que, à ce moment-là, vous disposiez vos complices?

Frémont. — C'est moi qui suis arrivé le premier.

Le Président. — La bourre extraite de la bles-

sure était faite avec un journal dont plusieurs exemplaires ont été trouvés dans votre chambre.

FRÉMONT. — C'est possible, je ne dis pas non. C'est Symphorien Dubois qui a chargé mon fusil : il entrait dans ma chambre et dans la serre tout comme moi-même, et il peut avoir pris chez moi un des numéros du journal.

Me BARTHE. — Symphorien a saisi le fusil des mains de Frémont, pour le charger. Dès cet instant, Frémont n'a-t-il pas dû concevoir des soupçons?

FRÉMONT. — Moi, je n'ai pensé *en* rien... Si j'avais pensé à quelque chose, je le dirais, bien sûr...

LE PRÉSIDENT. — C'était un jour de fête : on pouvait craindre d'être vu. Il fallait nécessairement des complices apostés, pour être certain de ne pas être surpris, un dimanche, un jour d'assemblée...

FRÉMONT. — Je ne puis rien dire de plus; je ne sais... J'avais la tête perdue quand j'ai tiré...

LE PROCUREUR DU ROI, *à Arrault*. — Le témoin déclare vous avoir vu chargeant des copeaux sur votre voiture. L'avez-vous vu vous-même?

ARRAULT. — Je ne l'ai pas vu. Il peut bien m'avoir vu, mais moi je n'ai rien vu...

LE PRÉSIDENT. — Arrault, votre présence sur le lieu du crime peut être fort innocente et ne suffit pas, seule, pour vous compromettre : n'allez pas vous buter à une dénégation maladroite...

ARRAULT. — Je n'ai vu personne; je n'ai rien

entendu... Si j'avais vu, si j'avais entendu, je le dirais...

Me Barthe. — Frémont était armé. M. Courier avait, pour se défendre, ses forces naturelles : il pouvait, sur un seul mot de son garde, se mettre en défense et résister avec avantage à Symphorien et à Pierre Dubois. Cependant, sur un seul mot de Symphorien, Frémont tue son maître.

Frémont. — J'étais ivre... J'étais comme un homme imbécile...

Le Président. — Les précautions dont vous vous êtes entouré après le crime, prouvent que vous n'étiez ni ivre, ni imbécile.

Frémont. — J'étais comme un homme perdu...

Me Barthe. — Frémont se rappelle-t-il avoir dit à sa femme, ce soir-là, en entrant chez lui, à Véretz, et en ôtant son chapeau : « S'il savait ce qu'il y a dans ma tête, je le jetterais au feu »?

Frémont. — Ce n'est pas ce jour-là que j'ai dit ça : c'est plusieurs mois avant, lorsque je craignais que ma femme ne parlât de tout ce qui se passait chez mon maître... Les femmes, ça parle toujours...

Le Président. — Vous déclarez n'avoir vu, au moment du crime, qu'Arrault, occupé à charger des copeaux sur une charrette... Vous n'avez vu qu'Arrault; mais le bois était-il assez élevé et la bruyère assez haute pour que d'autres complices aient pu s'y cacher?

Frémont. — Il s'en serait bien çaché un millier de complices!...

XIV

SYLVINE CONTREDITE

Sylvine Grivault rentre à l'audience.

En présence de Frémont, elle répète toutes ses affirmations, — en insistant sur la dispute qui, suivant elle, a précédé le crime.

Sylvine Grivault. — Défunt Phorien disputait avec M. Courier. Il finit par dire à Frémont : « C'est ici qu'il faut arrêter M. Courier... »

Frémont. — Non, il n'y a pas eu de dispute avec M. Courier...

Le Président. — Il faut remarquer que cette fille ne peut avoir inventé que vous avez tué M. Courier; elle ne peut avoir inventé non plus les détails du crime, qui sont, d'ailleurs, conformes à ceux que vous donnez : comment espérez-vous faire croire qu'elle ment sur d'autres détails?

Frémont. — C'est qu'elle se méprend... Je dis, moi, ce que je sais...

Le Président, *à Sylvine*. — Vous avez entendu les injures qu'on disait à M. Courier?

Sylvine Grivault. — Défunt Phorien disait à défunt M. Courier :

« — Vous êtes un ci, vous êtes un ça, vous êtes un salop. »

« Alors M. Courier, voyant qu'on le faisait tomber, a dit :

« — Je suis un homme perdu! »

« Défunt Phorien a dit à Frémont :

« — Tire, et n'aie pas peur... »

« Frémont a tiré... »

Sylvine refait le récit de tout ce qui a suivi le coup de fusil.

Frémont soutient qu'il a pris la fuite aussitôt après avoir tiré, — sans fouiller le cadavre.

Le Président. — Vous ne vouliez peut-être pas le fouiller, mais bien vous assurer si le cœur battait encore...

Frémont, *très calme*. — Je n'ai pas approché, je me suis en allé tout de suite.

Le Président. — Vous êtes sur ce point en contradiction avec le témoin.

Sylvine Grivault. — Ah! parbleu, mon Dieu! il s'est bien approché du cadavre, avec les autres. Il s'en est approché tout raz, il y touchait, là... là... Il y était, oui, il était tout raz... Il s'est baissé, et, après un moment, il a dit :

« — Sauvons-nous, mes amis, il est temps! »

Sylvine fait si naïvement revivre cette scène, la mime avec des gestes tellement expressifs que, dans l'auditoire, — surtout parmi les dames, — court un frisson d'épouvante.

Le Président. — Eh bien! Frémont, vous entendez le témoin... voilà la vérité.

Frémont. — Je ne puis dire que ce qui est... Si c'était autrement, je le dirais... Je me suis en allé tout de suite...

Le Président. — Vous voyez bien que cette femme est sans intérêt, que son témoignage est plus digne de foi que le vôtre. Elle est d'accord avec vous sur certains points, et elle doit être crue, plutôt que vous, sur les autres.

Frémont. — Je n'ai rien à dire de plus...

Honoré Veillaut est d'une stature colossale. Bien découplé, vigoureux, il a mine avenante, et sur ses lèvres, le sourire s'étale.

Avant qu'il ne commence sa déposition, Sylvine a, de nouveau, — par ordre, — quitté l'audience.

Le Président. — Témoin, le jour de la Quasimodo de 1825, vous vous êtes trouvé, avec la fille Grivault, au lieu où M. Courier fut assassiné?... Dites-nous toute la vérité, ne cachez rien. Quoique aujourd'hui marié, vous étiez alors garçon... Avez-vous eu des relations avec la fille Grivault?

Veillaut, *toujours souriant*. — Si j'en avais eu, je le dirais de bon cœur; mais je n'en ai jamais eu. Je ne la connais que de vue. Je sais bien que c'est une femme de pas grand'chose; mais je n'ai rien eu avec elle, pas plus le jour de la Quasimodo qu'un autre jour.

Le Président. — Elle affirme, cependant, s'être trouvée avec vous, en revenant de l'assemblée de Saint-Avertin, et avoir été dans le bois avec vous.

Veillaut. — Jamais je n'ai eu honte d'aller avec

une femme : si j'avais été avec elle, je le dirais tout bonnement. Mais je ne lui ai jamais tant seulement parlé que « bonjour, bonsoir ».

Le Président. — Qu'avez-vous fait le jour de la Quasimodo?

Veillaut. — Je ne suis pas sorti de l'auberge où j'étais alors en service... J'ai fait l'ouvrage d'habitude; j'étais garçon d'écurie.

Le Président. — C'était un dimanche, un jour de fête...

Veillaut. — Ça ne fait rien : le dimanche, j'avais plus d'ouvrage que les autres jours. D'ailleurs, je ne sortais jamais... Pendant vingt-trois mois que j'ai été chez mon maître, j'ai été deux fois à la messe et deux fois à l'assemblée.

Le Président. — Pourtant, quelque occupé que l'on soit, on trouve toujours, quand on le veut bien, le temps de remplir ses devoirs et même de prendre du plaisir : on met quelqu'un à sa place.

Veillaut. — Encore faut-il avoir quelqu'un...

Le Président. — Il n'est pas difficile à un garçon d'écurie de trouver quelqu'un qui le remplace.

Veillaut. — Ce n'est pas déjà si facile : il n'y avait que mon maître qui pouvait faire mon ouvrage, quand j'allais à l'avoine.

Le Président. — Pourquoi avez-vous quitté votre place?

Veillaut. — Parce que ça m'a fait plaisir, que ça m'a convenu, sans contrariété.. Si fait, j'ai eu une petite contrariété avec ma bourgeoise, et suis parti...

Le Président. — Vous êtes certain de ne pas être sorti de l'auberge le jour de la Quasimodo... Qu'avez-vous fait?...

Veillaut. — Je suis bien sûr de ne pas être sorti ce jour-là; mais je ne puis vous dire ce que j'ai fait : au bout de cinq ans, ce n'est pas facile...

Le Président. — La fille Grivault a toujours soutenu que vous vous trouviez avec elle sur le lieu du crime.

Veillaut. — Comment la croiriez-vous?... Toutes les déclarations qu'elle a faites, sont si différentes, si fausses que cela prouve bien qu'elle ment.

Le Président. — Elle affirme, sous la foi du serment, avoir été dans le bois avec vous.

Veillaut. — Qu'elle affirme, si elle veut... Eh bien! moi, je dis que je ne l'ai pas vue...

Le Président. — Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a un menteur dans l'un de vous deux.

Veillaut. — C'est possible, je ne dis pas non; mais ce n'est pas moi qui mens, pour le coup...

Sylvine, rappelée à la barre, est confrontée avec Veillaut.

Imperturbable, Sylvine recommence son récit, — toujours le même. Veillaut la traite de menteuse. Elle se fâche, et le ton de sa voix s'emplit d'aigreur :

— Ah! tu dis non!... s'exclame-t-elle, et pourquoi ça?... Eh ben quoi! tu étais garçon alors, si tu es marié aujourd'hui... Tu étais bien avec moi!...

VEILLAUT. — Si j'y avais été, je ne le nierais pas... Ça ne me ferait rien, que tu peux croire...

SYLVINE GRIVAULT. — Tu as beau nier, il n'en est pas moins vrai, sûr et certain que nous sommes entrés ensemble dans le bois et que nous avons vu ensemble *l'assassin*.

VEILLAUT. — Je puis bien jurer que jamais de ma vie je n'ai été à l'assemblée avec toi, j'en suis bien sûr, ni à Saint-Avertin, ni ailleurs...

LE PRÉSIDENT. — Honoré Veillaut, dites la vérité. Vous ne pouvez nier que vous vous soyez alors trouvé avec cette fille... Convenez-en.

VEILLAUT. — On pourrait bien me couper par morceaux, mais on ne me fera pas dire ce qui n'est pas.

LE PRÉSIDENT. — Si, cependant, des témoins venaient déclarer vous avoir vu, avec Sylvine, à Saint-Avertin ou sur la route de Saint-Avertin au Chêne-Pendu, que diriez-vous?

VEILLAUT. — Je dirais... je dirais que je n'y étais pas... Ce seraient des menteurs, des fourbes... Je répondrais bien de cela sur mon âme.

SYLVINE GRIVAULT. — Et moi, Messieurs, je ne mens pas, je dis vrai!... Je suis bien sûre d'avoir été avec lui!...

VEILLAUT. — Parbleu! moi, je suis bien sûr de ne pas y avoir été!...

LE PRÉSIDENT. — On ne conçoit, de la part de cette fille, aucun intérêt à affirmer; on conçoit le vôtre à nier. En effet, il n'eût pas été bien de votre part d'avoir vu assassiner un homme sans lui

porter secours... — *(A Sylvine) :* Vous ne confondez pas Veillaut avec un autre?

Sylvine Grivault. — Non, bien sûr, je ne le confonds pas. Je ne me trompe pas... Mais je ne peux pas le lui faire dire, s'il ne veut pas.

Le Président. — N'auriez-vous pas fait, sur le lieu du crime, le serment de ne rien révéler?

Sylvine Grivault. — Il l'a dit lui-même... Il a dit :

« — Voilà un grand crime que nous avons vu; il n'en faut pas parler. »

Veillaut. — Il serait bien impossible que nous ayons fait tout ce grand bout de chemin ensemble sans que personne ne nous ait vus...

Le Procureur du roi, *à Veillaut.* — Comment donc, étant garçon d'écurie, avez-vous pris le parti de vous faire cordonnier?

Veillaut. — Je me suis fait cordonnier quand je me suis marié.

Le Procureur du roi. — Que vous a apporté votre femme en mariage?

Veillaut. — Pardine rien!... Elle avait tant seulement son ménage...

Le Procureur du roi. — Quel argent aviez-vous pour vous établir?

Veillaut. — Pardine, il n'a pas fallu tant d'argent pour m'établir!...

Le Procureur du roi. — On pourrait supposer que vous auriez profité du secret terrible que le hasard vous avait fait connaître, pour vous faire donner de l'argent.

Veillaut. — Avec des suppositions comme ça, on arrive à des choses fausses, et bien fausses!... Allez! j'avais de l'argent de mes économies, et j'en aurais bien eu encore plus, si je n'en avais pas perdu dans une affaire...

Le Procureur du roi. — Dans quelle affaire?

Veillaut. — Il m'a fallu endosser un billet de cinq cents francs pour une personne : j'ai été obligé de payer à sa place... Elle ne me rendra pas mon argent...

Le Procureur du roi. — Quelle est cette personne?...

Veillaut. — C'est mon père!

Et Veillaut se retire, — en disant très haut que sa conduite est bien connue, qu'elle est irréprochable.

XV

FAUT-IL CROIRE SYLVINE ?

Pour se rendre compte de la vraie valeur du témoignage de Sylvine, la Cour entend les premiers confidents de ses révélations : Pierre Girault et Jeanne Rolland, ainsi que, d'autre part, M. de Beaune.

Pierre Girault et Jeanne Rolland déclarent, l'un et l'autre, que Sylvine ne leur a pas dit d'une façon absolue que Pierre Dubois fût l'un des hommes apparus après le crime, et qu'elle leur parlait d'Arrault portant un sabre nu, de Boutet ayant en main un sabre dans son fourreau.

M. de Beaune, lui, explique que Sylvine lui a affirmé qu'elle n'avait nullement reconnu Pierre Dubois parmi les auteurs ou complices de l'assassinat.

Mais Sylvine soutient que, à tous, elle a, toujours et expressément, désigné Pierre Dubois, en précisant même — dès le début, — que c'est lui qui était armé d'un sabre nu.

Sur la demande de l'un des jurés, le Président pose à Sylvine cette question :

— Quels renseignements pouvez-vous donner sur le quatrième personnage survenu après le coup de feu, sur cet inconnu que vous auriez vu arriver par le Chêne-Pendu, et qui, avez-vous dit, était muni d'un bâton?

Sylvine Grivault. — Eh bien! c'est le père Dubois...

Le Procureur du roi. — Dans l'instruction, le père Dubois a été confronté avec la fille Grivault, qui crut le reconnaître pour l'individu qu'elle avait désigné comme coiffé d'un grand chapeau.

Me Julien. — Dans l'instruction, la fille Grivault dit, d'abord, que ce quatrième personnage était un inconnu pour elle; puis, lorsqu'on lui montra le père de l'accusé Dubois, il lui fut impossible d'affirmer que c'était lui.

Le Président. — Ainsi, fille Grivault, vous avez des doutes sur le père Dubois; mais vous n'êtes pas sûre?...

Sylvine Grivault. — Oui... Pour Dubois fils, je suis bien sûre!

Le Président. — Êtes-vous sûre pour Arrault et pour Boutet?

Sylvine Grivault. — Je suis bien sûre pour Arrault et Boutet, que voilà tous les deux, là...

Le Président. — Êtes-vous sûre pour le père Dubois?

Sylvine Grivault. — Ah! pour celui-là, non!... J'ai bien une *doutance*, mais voilà tout!...

Après le rapprochement minutieux des succes-

sifs récits de Sylvine, deux témoins vont être interpellés à propos de ses facultés intellectuelles, à propos du degré de confiance que, d'une façon générale, peuvent inspirer ses paroles.

C'est Pierre Girault, qui déclare :

— Sylvine est une fille assez bête, incapable d'inventer une histoire... La peur seule l'a fait parler... Si la peur ne lui avait pas fait dire ce qu'elle a vu, elle n'aurait rien dit...

A présent, voici un cordonnier d'Esvres, Michel Rondeau, — dont le père a occupé Sylvine comme domestique.

Michel Rondeau arrive si troublé qu'il est quelque temps sans pouvoir parler.

LE PRÉSIDENT. — Craignez-vous de dire la vérité?...

RONDEAU. — Ah! que bien non! mais ça m'a fait tout drôle d'être ici...

LE PRÉSIDENT. — Que savez-vous sur la fille Grivault?

RONDEAU. — La Grivault, c'est une grivoise... Elle attaquait tout le monde, parce que, voyez-vous, la Grivault aime bien les garçons... Veillaut m'a dit que, lorsqu'elle était chez mon père, il l'avait très bien connue, qu'il avait eu avec elle des relations intimes...

VEILLAUT, *vivement*. — Je n'ai pas dit ça à Rondeau!... Je l'ai bien connue, mais je n'ai jamais été me... promener avec elle... D'elle, je n'ai jamais parlé à Rondeau qu'une fois : c'est un jour qu'il y avait un Bourguignon qui n'avait pas de nez, et

qui plaisantait avec la Grivault. Rondeau dit alors à cet homme :

« — Comment pouvez-vous rire avec cette créature?... Vous n'êtes pas bien gentil, c'est vrai; mais vous pouvez encore mieux trouver. »

« Le Bourguignon répondit :

« — Il vaut encore mieux être chaussé comme ça que d'aller nu-pieds. »

Pendant que des rires se font entendre dans l'assistance, Veillaut continue :

« Pour moi, j'ajoutai alors quelques mots ; mais je n'ai jamais dit autre chose de la fille Grivault...

Rondeau. — Sylvine est une bête, une véritable innocente, incapable de se rappeler les moindres circonstances au bout de six mois, et pour qu'elle puisse se rappeler tout ce qu'elle vous dit, il faut bien qu'on lui en rafraîchisse la mémoire...

Le Président. — Ainsi, vous ne pensez pas que cette fille soit capable d'inventer tous les détails qu'elle a donnés?

Rondeau. — Elle est incapable de rien inventer du tout. Elle n'est bonne qu'à agacer les garçons. Quand elle était chez nous, elle agaçait jusqu'à mon père... même que je lui disais de la mettre à la porte... Il m'est arrivé plus d'une fois de la trouver *en fraude* avec nos ouvriers...

Me Barthe. — La contradiction qui existe entre la fille Grivault et le témoin Veillaut doit laisser les esprits dans une cruelle incertitude. Je prie

Monsieur le Président d'interpeller encore Veillaut sur le point de savoir s'il n'a pas été dans le bois avec la fille Grivault, s'il n'a pas été témoin du crime. Et je supplie ce témoin, au nom des enfants Courier, parties civiles, de mettre de côté toute considération d'amour-propre ou de honte, de s'expliquer avec franchise.

Le Président, *à Veillaut*. — L'exhortation que vous venez d'entendre, semble avoir fait peu d'impression sur vous... Il faut que vous sachiez que vous vous exposeriez à des peines sévères, s'il était prouvé que vous en imposez à la justice... Il est temps encore de dire la vérité.

Veillaut, *avec force*. — Je n'ai pas été avec Sylvine, je le jure devant Dieu et devant les hommes. Faites de moi ce que vous voudrez!... J'aimerais mieux mourir cent fois que de dire ce qui n'est pas.

Le Président. — Réfléchissez à ce que vous dites, descendez en votre conscience...

Veillaut. — Je suis franc et juste dans ma loi. Je ne puis dire qu'une chose : je n'ai pas été dans la forêt, je n'ai pas vu le crime. On me couperait en mille morceaux, que je dirais toujours la même chose. Il y aurait là un canon à mitraille, que je dirais toujours : je n'ai point été dans la forêt!...

Le Président. — Si vous aviez reçu une somme d'argent pour prix de votre silence, si vous aviez fait le serment de vous taire, vous croiriez-vous aujourd'hui obligé à ne rien déclarer à la justice?

VEILLAUT. — Non, Monsieur!... Je vous dirais tout, je ne voudrais pas cacher un voleur, un assassin... Ce serait mon propre père que j'aurais vu, que je le dirais!...

LE PRÉSIDENT, *à Sylvine.* — Vous entendez Veillaut : il affirme et jure n'avoir pas été avec vous.

SYLVINE GRIVAULT. — J'affirme aussi, moi. Il a vu le crime comme moi. Il a tout vu. Il y était... Je ne sais pas si c'est bien de le dire; mais je sais pourquoi il ne veut pas dire vrai : il y a un des accusés qui est son parent...

VEILLAUT. — C'est un fait faux!... Je ne suis parent d'aucun des accusés.

SYLVINE GRIVAULT. — Je lève la main devant Dieu et devant les hommes : il était avec moi... Il ne veut pas en convenir parce qu'il a une femme jalouse. Il a peur qu'elle ne lui fasse de la peine.

VEILLAUT. — Je n'ai peur de rien, je dis vrai.

LE PRÉSIDENT, *à Sylvine.* — Qui vous a dit que Veillaut avait un parent parmi les accusés?

SYLVINE GRIVAULT. — C'est Étienne Huré, qui est venu parler hier à M. le Procureur du roi. J'ai vu Étienne Huré, en sortant d'ici. Il m'a dit :

« — Veillaut ne veut pas dire qu'il a été avec toi, parce que l'un des accusés est son parent...

« Il se tait depuis cinq ans, c'est fort bien; mais aujourd'hui, il doit parler!... »

La Cour ne juge pas à propos de pousser plus loin la recherche sur la parenté alléguée de Veillaut avec l'un des accusés.

Le Président, *d'un ton solennel.* — Une dernière fois, fille Grivault, vous affirmez, vous jurez que Veillaut se trouvait, dans le voisinage direct des meurtriers, avec vous?

Sylvine Grivault. — Oui, je l'affirme beaucoup...il y était!...

Fallait-il croire Sylvine Grivault?

A propos des circonstances du crime, les constatations matérielles corroboraient ses assertions.

Le 10 juin, on discutait sur la position du cadavre de Paul-Louis Courier.

D'après Arrault, lorsque le corps fut découvert, c'est sur le dos qu'il reposait.

Sylvine, par contre, répétait ce qu'elle avait toujours déclaré : Courier, renversé par Symphorien, avait eu la face contre terre, et les assassins, après avoir soulevé son cadavre, l'avaient laissé retomber dans la même position.

Un détail, relevé sur les lieux, tranchait la question en faveur des dires de Sylvine : le garde champêtre Moreau indiqua au Jury que, au moment où le cadavre venait d'être trouvé, il avait remarqué sur la poitrine du crottin; c'était donc bien que la poitrine avait porté contre le sol.

Une autre constatation importante fut également signalée par le garde champêtre : il rappela que l'un des pieds du mort n'avait plus de soulier, que le soulier gisait à « onze pouces » environ du cadavre.

Ce détail, le Président le souligna par cette très juste observation :

— La circonstance pourrait s'expliquer par le récit de la fille Grivault, qui dit avoir vu Symphorien Dubois saisir M. Courier par la jambe, pour le jeter à terre : dans ce moment, le soulier de M. Courier a pu être ôté du pied...

Puis, lorsque, ce même jour, on passa à l'examen des conclusions médicales, le fait — qui, en 1825, avait paru si surprenant, si inexplicable, — de la direction de bas en haut qu'avaient prise, à travers le corps, les trois lingots de plomb, apparut tout naturel : en effet, puisqu'on avait appris par Sylvine que c'est dans la position horizontale, abattu et couché contre le sol, que Courier avait été atteint, la direction de bas en haut suivie par les projectiles avait été, en réalité, une direction d'arrière en avant.

Et par là même, d'ailleurs, s'était imposée l'idée que Courier n'avait pas eu affaire à un assassin unique : comment admettre qu'un homme eût, seul, été en état de maintenir Paul-Louis renversé, et aussi de tirer?

Or, vraiment, la caractéristique si spéciale du coup de feu, — d'où se dégageait la certitude des circonstances principales du crime, — Sylvine aurait-elle pu l'imaginer?...

Le correspondant du *Temps* transmettait à son journal cette impression :

« La fille Grivault a donné une foule de détails

qui portent l'empreinte de la vérité... Toute sa déposition est caractérisée par un ton de bonne foi, qui fait un contraste pénible avec la manière tortueuse et enveloppée dont plusieurs témoins s'expliquent. »

XVI

LA CICATRICE

Au cours des débats, Sylvine Grivault reparut à la barre presque sans répit.

Dès le 10 juin, alors qu'on s'attachait à lui faire dire très explicitement qu'elle avait eu, en 1825, avec Honoré Veillaut, des rapports intimes, Sylvine — interrogée par le Président, interpellée avec chaleur par Me Barthe, harcelée par les défenseurs des accusés, — avait perdu complètement la tête, et, sur ce point, — cependant, déjà avoué par elle à plusieurs reprises, — elle avait balbutié des dénégations.

De ces dénégations, les questions les plus adroites n'avaient pu la déloger, et elle avait fini par garder le silence le plus absolu.

Depuis, ç'avait toujours été, de sa part, à cette occasion, les mêmes « non » stupides, — même en présence de témoins à qui elle avait indiqué la nature de ses relations de jadis avec Veillaut.

Dans l'audience du 12 juin, Sylvine était, sur le même point, confrontée d'abord avec une mouton-

nière de Larçay, du nom d'Anne Petit, puis avec un gendarme portant aussi le nom de Petit.

LE PRÉSIDENT, *à Anne Petit*. — La fille Grivault ne vous a-t-elle pas fait quelque confidence?

ANNE PETIT. — Ah! oui, Monsieur, elle m'en a fait une *ben* drôle, tout de même, de confidence...

Anne Petit se met à rire bêtement :

— Faut-il que je le dise?... demande-t-elle.

LE PRÉSIDENT. — Mais certainement... N'avez-vous pas juré de dire toute la vérité?

ANNE PETIT. — Elle m'a dit qu'elle avait eu des choses... là... des choses... avec le grand Veillaut, et que toutes les fois qu'il allait avec elle dans le bois, il lui donnait cinq sous.

SYLVINE GRIVAULT. — C'est faux, c'est bien faux!...

ANNE PETIT. — Tu m'as dit ça, pendant que je gardais mes moutons... Je ne l'invente pas, ben sûr!

SYLVINE GRIVAULT. — Tu mens, tu es un faux témoin!

ANNE PETIT. — C'est toi qui es une menteuse!

SYLVINE GRIVAULT. — Non, c'est toi!

ANNE PETIT. — Tu me l'as dit plus de dix fois... tu l'as dit à ton maître... tu le disais à tout le monde, et puis v'là que tu n'las pas dit à ct'heure?...

LE PROCUREUR DU ROI, *à Sylvine*. — Vous rappelez-vous ce que vous avez dit hier au gendarme qui vous a conduite à l'auberge où vous avez passé la nuit?

SYLVINE GRIVAULT. — Je n'ai rien dit.

Le Procureur du roi. — Vous lui avez dit quelque chose de très remarquable.

Sylvine Grivault. — Je n'ai rien dit au gendarme.

Le Procureur du roi. — Je requiers l'audition du gendarme Petit.

Le Président, *à Sylvine.* — Dites-nous donc la vérité...

Sylvine se tait.

Le Président. — Dites-nous quelles étaient vos habitudes avec Veillaut.

Même silence.

Le Président. — S'il n'y avait que deux ou trois personnes, le diriez-vous?

Sylvine Grivault. — Oh! alors, je le dirais bien!...

Le Procureur du roi. — Dites à Monsieur le Président ce que vous avez dit au gendarme...

Sylvine Grivault. — Je n'ai rien dit au gendarme.

Le Président. — Parlez-moi, à moi... — *(Baissant la voix) :* Dites-moi cela, de vous à moi...

Sylvine Grivault. — Je n'ai rien dit au gendarme.

Le Président. — S'il n'y avait que nous deux ici, le diriez-vous bien?

Sylvine Grivault. — Oui... je le dirais...

Le Président. — Savez-vous ce que c'est qu'un serment?... C'est une promesse devant Dieu de dire toute la vérité. Le témoin qui ment peut être traduit devant les tribunaux, condamné à vingt ans de galères et à l'exposition...

Sylvine, immobile, baisse la tête.

Le Président poursuit :

— C'est bien tôt fait de dire la vérité, et ce serait bien long d'être punie pendant vingt ans pour l'avoir cachée.

SYLVINE GRIVAULT. — Je n'ai rien dit au gendarme.

LE PRÉSIDENT. — Faites venir le gendarme Petit.

LE GENDARME PETIT. — J'ai conduit, hier, volontairement, la fille Grivault à l'auberge qui lui avait été indiquée. Chemin faisant, je lui ai dit qu'il fallait qu'elle fît connaître la vérité tout entière, et qu'elle déclarât si elle. . si Veillaut avait été son bon ami. Elle me répondit qu'elle ne dirait jamais cela en justice, que c'était trop fort pour elle...

LE PRÉSIDENT. — Fille Grivault, avez-vous dit cela au gendarme?

SYLVINE GRIVAULT. — Oui, je lui ai dit ça...

LE GENDARME PETIT. — Elle ajouta :

« — Je ne sais pas comment Veillaut ne veut pas dire ce qu'il a vu. Il a tout vu, tout entendu. Mais il s'obstine *à me renoncer*. J'ai, pourtant, bien une preuve contre lui : il a une cicatrice sur une partie cachée du corps, à un endroit que j'ai bien vu.

« — J'en instruirai la justice, dis-je alors au témoin.

« — Si j'avais su ça, me répondit-elle, je ne vous aurais rien dit! »

Le Président. — Ce que dit le gendarme est-il vrai?

Sylvine Grivault. — Je n'ai pas dit ça...

Le Procureur du roi requiert et le Président ordonne que, sur-le-champ, il soit procédé à la visite de Veillaut.

Veillaut passe dans une salle voisine, — où l'examine le médecin immédiatement commis à cet effet, M. Herpin.

La révélation de la cicatrice avait été comme un coup de théâtre; l'anxiété était à son comble.

Enfin, M. Herpin reparaît.

Il fait connaître qu'il vient de constater sur Veillaut, à la partie supérieure externe de la cuisse droite, une cicatrice, qui a la largeur d'une pièce de vingt sous.

— Voilà bien, se disait-on dans l'auditoire, la confirmation, la preuve certaine de la véracité du témoignage de Sylvine Grivault!...

Mais, au même instant, sur Sylvine, questions, exhortations pressantes, persuasives paroles, tout restait vain : cette fille s'était renfermée — niaise, le front têtu, — en un mutisme qui demeurait irréductible.

A la longue, elle se décide à desserrer les dents. C'est pour dire qu'elle n'a pas vu elle-même la cicatrice : par une nommée Brocheru, « dans le cabaret de Le Boucq », elle aurait appris l'existence de cette cicatrice...

Dès que, enfin, on consent à lui donner la paix

sur un sujet qui paraît lui être si déplaisant, Sylvine Grivault explique que si elle a gardé le secret sur l'assassinat, c'est qu'elle avait peur qu'on ne la mît dans la peine.

— Allez, Monsieur le Président, dit-elle, si Phorien Dubois était encore du monde, je lui rappellerais bien des articles qu'il n'est pas besoin de lui rappeler, puisqu'il est mort...

LE PRÉSIDENT. — Supposez qu'il soit là, qu'il vous parle, qu'il vous donne un démenti, que lui diriez-vous?

SYLVINE GRIVAULT. — Tenez, je vas vous conter ça... Un jour que, après la mort de M. Courier, je gardais mes moutons, Phorien Dubois labourait; Mme Courier vint lui dire de rentrer à la Chavonnière et lui apporta à boire. Je lui dis :

« — Vous avez là une bonne maîtresse!

« — Oh oui! me répondit-il.

« — Il y a bien deux bons yeux de moins, lui dis-je, en le regardant.

« Là-dessus, Phorien dit :

« — C'est bien malheureux pour eux.

« Là-dessus, je lui répondis :

« — Ceux qui ont fait le crime devraient bien être punis; ils ne seraient peut-être pas à labourer.

« — Qu'entendez-vous par là? me dit-il.

« — Vous savez bien ce que je veux dire.

« Alors il a voulu s'emporter, se fâcher; je l'ai laissé, et je n'ai plus rien dit du tout. »

LE PRÉSIDENT. — Symphorien Dubois vous fit-il alors des menaces?

Sylvine Grivault. — Oh oui!... Il m'a dit que si je parlais jamais de tout ça, j'aurais affaire à lui...

Ce même jour, Sylvine avait encore répété la scène du meurtre, — sans y rien changer, sans en rien omettre.

Mais, comme les débats approchent de leur terme, les jurés témoignent le désir d'une dernière confrontation entre Veillaut et Sylvine.

Ce sont, de nouveau, les mêmes affirmations et, de nouveau, d'autre part, les même dénégations.

Sylvine Grivault. — Oui! tu l'as vu!... tu l'as vu comme moi!...

Veillaut. — Non! je n'y étais pas!... Je dirai toujours la même chose!...

Et — se redressant dans tout l'orgueil de sa situation d'homme ayant logis assuré et bonne ménagère, — le cordonnier patenté Honoré Veillaut — dont les motifs des dénégations apparaissaient si clairement, — écrasa, du haut de sa grande taille, sous l'expression de son dédain superbe, la gourgandine dépenaillée :

— Dieu merci! conclut-il, je suis croyable!... Je puis marcher la tête levée et passer partout. Je suis honorablement connu, et je défie qu'on trouve un mot à dire sur mon chapitre!...

Croyable, ah! certes, elle l'était bien davantage, la malheureuse Sylvine!

Que de points — maintenant bien acquis —

prouvaient que ses dires n'étaient nullement imaginaires.

Contre ceux qu'elle accusait, elle n'avait, du reste, — ainsi que le Président l'avait fait observer, dès la première audience, — aucun sujet de haine ou de vengeance.

Et si elle avait eu l'intention de porter envers eux un faux témoignage, pourquoi aurait-elle attendu que Frémont eût été acquitté et que Symphorien Dubois fût mort?...

XVII

A PROPOS DU MOBILE DU CRIME

A la page la plus troublante du drame, — sa genèse et ses causes, — qu'ajoutèrent les débats?... Peu de chose

Devant le Jury, d'ailleurs, l'examen approfondi de cet ordre d'idées se trouvait singulièrement gêné par le fait du non-lieu sauvegardant Mme Courier.

A propos du mobile du crime, il n'y a guère à noter, tout d'abord, que quelques réponses de Pierre Dubois, que quelques affirmations de Louis Frémont.

Le Président, *à Pierre Dubois*. — Comment êtes-vous sorti de chez M. Courier.

Pierre Dubois. — M. Courier m'a renvoyé.

Le Président. — Était-ce à la suite d'une altercation?

Pierre Dubois. — Non, Monsieur... M. Courier ne m'a jamais fait d'altercation, de menaces.

Le Président. — Depuis que vous aviez cessé d'être au service de M. Courier, aviez-vous travaillé pour lui?

Pierre Dubois. — Non, Monsieur. Il m'a bien fait offrir de l'ouvrage, mais je n'en ai pas voulu.

Le Président. — Votre frère Symphorien est resté au service de M. Courier et de ses héritiers, jusqu'à sa mort?

Pierre Dubois. — Oui, Monsieur.

Le Président. — N'êtes-vous pas rentré au service de Mme Courier après la mort de son mari?

Pierre Dubois. — Non, Monsieur.

Le Président. — Ainsi, vous déclarez n'avoir jamais eu d'altercation avec M. Courier?... Jamais vous n'auriez dit que si ce dernier était mort, vous seriez bien plus heureux?

Pierre Dubois. — Celui qui a dit cela est *un faux*, Monsieur, un menteur!... Je n'ai jamais tenu un propos comme celui-là!...

Le Président, *à Frémont*. — Encore une fois, quels motifs pouvait avoir Symphorien Dubois pour vous pousser à l'assassinat de M. Courier?

Frémont redit les excitations au meurtre dont il aurait été l'objet. Une fois de plus, souvent en la même formule, à peu près les mêmes détails reparaissent.

Frémont. — Symphorien Dubois m'a dit :

« — Si M. Courier était mort, nous serions plus heureux. »

Le Président. — Et pourquoi auriez-vous été plus heureux?

Frémont. — Il disait que Madame reviendrait de Paris et ne serait pas mise au couvent.

Le Président. — C'était donc pour empêcher qu'elle ne fût mise au couvent, que Symphorien Dubois vous excitait au crime?

Frémont. — Oui, Monsieur.

Françoise Gauthier, la cuisinière. — Mme Courier était à Paris depuis trois mois.

Le Président, *à Frémont.* — Qu'auriez-vous gagné, vous, à la mort de M. Courier?

Frémont. — Je n'y aurais rien gagné du tout; je ne serais devenu rien davantage.

Le Président. — Savez-vous si Mme Courier était en correspondance avec Pierre Dubois?

Frémont. — C'était connu de tout le monde.

Le Président. — Arrault a avoué dans l'instruction qu'il avait souvent porté des lettres.

Arrault. — J'ai porté des livres et des journaux, dans un mouchoir; je n'ai jamais porté de lettres.

Pierre Dubois. — Je n'ai jamais reçu de lettres de Mme Courier.

Le Procureur du roi. — Mme Courier a déclaré elle-même qu'elle vous avait écrit. Pourquoi le nier?...

Le Président, *à Frémont.* — Vous prétendez que Symphorien Dubois vous a excité au meurtre, en vous disant que « Madame le voulait ». C'est, cependant, Mme Courier qui, en 1825, vous a dénoncé, poursuivi... Lorsqu'elle est arrivée, en avril 1825, de Paris à la Chavonnière, que vous a-t-elle dit?... Vous a-t-elle tendu la main?... Avez-vous été tenté de lui faire l'aveu de votre crime?

Frémont. — Non, Monsieur; on n'est pas tenté de dire des choses comme ça...

Le Président, *à Pierre Dubois.* — Pourquoi avez-vous été renvoyé de chez M. Courier?

Pierre Dubois. — Il ne m'a pas dit pourquoi.

Le Président. — Mme Courier, dès la première instruction, a laissé entendre les motifs qui vous avaient fait renvoyer.

Pierre Dubois. — Ce que je sais, moi, c'est que ces motifs sont faux.

Le Président. — L'instruction a fait connaître que Mme Courier avait avec vous une conduite légère, bizarre...

Pierre Dubois. — Elle était avec moi comme avec les autres domestiques, comme avec tout le monde...

Le Président. — Quelque temps avant l'assassinat, Frémont se trouvait dans le cabaret de Tricot, au Chêne-Pendu. Il se chauffait près de la cheminée. N'êtes-vous pas entré avec quelques fagoteurs? Ne vous êtes-vous pas approché de Frémont et ne l'avez-vous pas embrassé sur les deux joues?

Pierre Dubois. — C'est faux... Je suis entré, je lui ai dit bonjour, je lui ai donné une poignée de mains, cela est possible; mais je ne l'ai pas embrassé.

Frémont. — Dès qu'il est arrivé chez Tricot, Pierre Dubois est venu à moi. Il m'a fait des caresses, m'a embrassé, m'a tapoté sur les genoux. Il m'a invité ensuite à passer dans une autre

chambre. Alors il m'a parlé de l'absence de Mme Courier; il m'a dit qu'elle était bien malheureuse avec son homme, qu'il voudrait bien qu'il fût mort...

« — Si j'étais comme toi tous les jours dans la forêt, ajouta-t-il, je trouverais bien... »

« Et alors il n'acheva pas...

LE PRÉSIDENT. — Comment vous disait-il cela?

FRÉMONT. — Il disait ça... comme pour m'engager à faire... bien des choses.

PIERRE DUBOIS. — Je n'ai pas ouvert la bouche de cela.

FRÉMONT, *froidement*. — Ah! tu me l'as bien dit!...

PIERRE DUBOIS. — Tu es un imposteur!...

FRÉMONT, *du même ton*. — Tu l'as dit!...

PIERRE DUBOIS. — Jamais je n'ai eu cette conversation avec toi.

FRÉMONT. — Tu l'as dit!... Je ne suis pas intéressé à dire ça... Si je le dis, c'est que c'est vrai

LE PRÉSIDENT. — Pierre Dubois vous a-t-il dit autre chose?

FRÉMONT. — Je ne m'en souviens pas.

PIERRE DUBOIS. — Il serait bien difficile qu'il se souvînt d'autre chose, puisqu'il se souvient de ce que je n'ai pas dit.

LE PRÉSIDENT, *à Frémont*. — Arrault et Boutet étaient-ils là, quand Dubois est venu vous embrasser?

FRÉMONT. — Je ne m'en souviens pas.

LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez de la mémoire que pour les choses que vous voulez dire.

Pendant cette partie de l'interrogatoire, on a fait sortir de l'audience Arrault et Boutet.

Ramenés, ils nient, l'un comme l'autre, s'être jamais trouvés au cabaret du Chêne-Pendu avec Pierre Dubois et Frémont.

Frémont est vivement questionné. Il se borne à dire, sèchement, qu'il y avait chez Tricot beaucoup d'ouvriers et de fagoteurs quand Pierre l'a embrassé; mais il ne sait si Arrault et Boutet étaients présents.

A cette discussion des détails de la scène du 14 mars 1825, vient se mêler le cabaretier-garde champêtre André Tricot.

Tricot. — Quelques semaines avant l'assassinat, nous étions plusieurs amis à boire chez moi, à une table. Frémont est entré, il a mis son fusil dans la cheminée et s'est chauffé. Dubois, Arrault et Boutet sont entrés avec plusieurs fagoteurs, et ils ont été parler à Frémont. Trois personnes sont arrivées, ont demandé du vin, et, allant leur en chercher, j'ai vu Boutet, Arrault et Dubois qui allaient à ma chambre. Je suis revenu à ma table. On m'a demandé une autre bouteille, et, en allant la quérir, je les ai vus tous les trois avec Frémont revenir de ma chambre.

Les trois Accusés. — C'est faux!

Tricot. — Je vous demande pardon... Je vous ai vus, et très bien vus, chuchoter tous les quatre ensemble.

Arrault. — Vous vous trompez, mon père Tri-

cot : je n'ai jamais été chez vous avec Dubois et Frémont.

Tricot. — Vous y étiez, sûr!... Vous y étiez tous trois avec Frémont, j'en lève la main devant Dieu et devant les hommes, et devant toute la société!

Tricot, questionné, ajoute :

— Je n'ai pas vu Pierre Dubois embrasser Frémont... Ce n'est pas pour boire que Frémont et les trois accusés ont passé dans la chambre à côté, car ils n'y ont pas bu...

Le Président. — Frémont, vous semblez, dans vos demi-aveux, faire tous vos efforts pour écarter la préméditation. Vous pensez, sans doute, qu'il y aurait danger pour vous à l'avouer. Vous vous trompez : vous êtes acquitté légalement sur le fait de l'homicide et de la préméditation... Dites donc toute la vérité.

Frémont. — Si j'en savais plus, je vous le dirais... Alors même que je craindrais pour moi, je vous le dirais tout de même.

Le Président. — Ne craindriez-vous pas quelqu'un, si vous vous décidiez à dire la vérité?

Frémont, *impassible.* — Je ne crains rien.

Le Président. — Avez-vous entendu dire que Barrier, témoin dans votre affaire en 1825, est mort empoisonné?

Frémont. — Oui, Monsieur, j'ai entendu quelque chose comme ça.

Le Président. — Craignez-vous le même sort?

Frémont. — Non, Monsieur.

Le Président. — Il y a pour vous une crainte

bien plus positive : c'est celle dont la loi vous menace, si vous êtes un faux témoin. Cette peine serait terrible, et votre position éloignerait de vous toute indulgence.

Frémont. — J'ai dit tout ce que je savais... Je ne me rappelle pas qu'Arrault et Boutet se soient trouvés chez Tricot avec Pierre Dubois.

Pierre Dubois. — Le père Tricot se trompe en disant qu'ils y étaient. Je suis bien sûr qu'il ne dit pas cela par aucune malice, car il n'en a pas contre moi; mais il peut bien se méprendre.

Tricot. — Ah! j'en suis bien sûr!... Je ne me méprends pas : Arrault, Boutet et Frémont étaient chez moi avec toi!...

Sur cette même scène, un menuisier de Montbazon, Pierre Volant, témoigne en ces termes :

— J'entrai, dit-il, quelque temps avant l'assassinat de M. Courier, dans le cabaret à Tricot; nous nous mîmes à une table, pour boire. Il y avait peu de temps que nous y étions, quand sept ou huit fagoteurs, parmi lesquels était Pierre Dubois, entrèrent chez Tricot. Frémont se chauffait contre la cheminée. Dubois courut à lui, avec empressement.

« — Ah! ah! lui dit-il vivement, te voilà! »

« Frémont se retourna et lui dit, froidement :

« — Oui, me voilà. »

« Alors Pierre Dubois se met à genoux devant lui et l'embrasse, joue sur joue, avec une *attache*, une amitié, comme s'ils ne s'étaient pas vus depuis vingt ans... Puis il s'approcha de son oreille,

et ils eurent ensemble une conversation sourde, que nous n'avons pas entendue. En parlant, Dubois tapotait sur la cuisse à Frémont, comme pour mieux lui faire entendre ce qu'il lui disait. Je remarquai cela, et je dis au père Clément :

« — Il paraît que le garde Frémont est fameusement dans les mystères de Dubois. »

« Quelque temps après, j'appris la mort de ce pauvre M. Courier, et on me dit qu'il avait été assassiné.

« — Eh bien, dis-je, cédant à une idée qui me venait là tout droit, j'ai vu projeter le coup... j'ai vu un chuchotement qui, bien sûr, était le complot. »

Pierre Dubois. — Je déclare que c'est faux... je n'ai pas embrassé Frémont !...

Volant. — Je suis prêt à lever la main de nouveau que vous l'avez embrassé, joue sur joue, en passant de la joue gauche à la joue droite...

Frémont. — Non, Pierre ne m'a pas embrassé... Si je me le rappelais, je le dirais...

Voilà donc Frémont niant tout à coup l'accolade, qu'il reconnaissait encore quelques instants auparavant; mais il ne semble pas que la contradiction soit remarquée par la Cour ou par le Jury.

Le père Clément, auquel Volant vient de faire allusion, — Jacques Clément, qui tient auberge à Montbazon, — apporte maintenant ses propres souvenirs :

— Ce jour-là, dit-il, comme je revenais de Véretz, je suis entré chez Tricot. Alors que j'étais en

train de boire, sont arrivés des ouvriers, dont Pierre Dubois. Pierre a été embrasser Frémont, qui était assis au coin du feu... Je ne sais si Arrault et Boutet étaient là...

Ensuite — toujours dans cette recherche des causes du drame, — les témoins se succèdent, — parmi lesquels le vieil arpenteur Louis Daudon; Mme Freslon, l'aubergiste de Tours; la veuve Pioton, la garde-malade de Symphorien; Marie Jame, l'ex-femme de chambre.

Négligeons-les : en des dépositions souvent écourtées par le Président — comme devenues presque étrangères, pour la plupart, à des débats dont le cadre s'est rétréci depuis la clôture de l'instruction, — ces témoins fournissent au Jury des éléments d'appréciation que nous connaissons déjà.

Notre attention, attachons-la, dans l'audience du 11 juin, sur Mme de Finance, la directrice du bureau de la poste aux lettres de Montbazon : elle va être invitée à faire appel à ses souvenirs à propos de la lettre que, de Paris, le 9 avril 1825, Mme Courier adressait à Pierre Dubois.

Dès que Mme de Finance s'est avancée, le Président pose à Pierre Dubois cette question :

— Autorisez-vous cette dame à déposer sur la lettre que vous savez?

Pierre Dubois. — Oui, Monsieur, Madame peut tout dire

Le Président, *au témoin*. — Déclarez, Madame, si vous avez reçu une lettre pour Pierre Dubois, et à qui vous l'avez remise.

Mme de Finance. — Pardon, Monsieur, je ne dirai rien : j'ai prêté, comme directrice des postes, un serment qui m'oblige à garder le silence.

Le Procureur du roi. — Madame, nous vous demandons compte de vos souvenirs.

Mme de Finance. — Mon serment m'empêche de les mettre au jour.

Un débat des plus animés s'engage entre Mme de Finance et, d'autre part, le Procureur du roi, le Président, Me Barthe, Me Julien.

Ce débat ne réussit pas à vaincre le mutisme de la directrice de poste, son refus de témoigner; cependant, il dégage quelques détails importants : cette lettre, Mme Courier l'avait bien jetée à la poste de Paris le samedi 9 avril 1825; dès son arrivée à Montbazon, Mme de Finance l'avait remise, croyait-elle, à une femme de la campagne — qu'elle ne connaissait pas, — qui était venue la réclamer au nom de Pierre Dubois.

La missive si énigmatique — préoccupante surtout parce qu'elle datait de la veille même du crime, — la justice, vainement, l'avait fait rechercher partout : chez Dubois père, — qu'on pensait avoir la garde de la correspondance entre Mme Courier et son fils, — et jusque dans le bureau des rebuts, à Paris.

Pierre Dubois persistait à affirmer n'avoir point reçu cette lettre.

XVIII

AGONIE PHYSIQUE ET MORALE

Que de fois, pendant que se succédaient les longues audiences, Louis Frémont eut à reparaître devant le Jury, dut passer et repasser — en un même effort douloureux, — par toutes les rudes étapes de son juste calvaire.

Et toujours — en même temps qu'il accusait les Dubois, — il se retranchait, vis-à-vis des autres complices, dans le doute, dans l'absence de souvenirs.

Les déclarations qu'il avait faites dans la première audience, Frémont — sur l'ordre du Président — dut les renouveler le lendemain.

Il le fit en employant presque les mêmes termes, les mêmes tournures de phrases, et, d'ailleurs, sans oublier ni modifier un détail quelconque de son récit de la veille.

Un Juré. — Monsieur le Président, voulez-vous demander à Frémont si on ne lui a pas fait sa leçon?... Nous avons remarqué qu'en répétant sa déposition, il avait employé les mêmes expres-

sions, les mêmes gestes, et jusqu'aux mêmes inflexions de voix.

Frémont. — Je dis comme ça a été...

Au début de l'audience du 11 juin, le chef du Jury, à son tour, tient à questionner Frémont.

Le chef du Jury. — Vous avez dit qu'au moment où vous avez assassiné votre maître, vous étiez ivre.

Frémont. — Oui, j'étais ivre.

Le chef du Jury. — Cependant, vous étiez venu rejoindre M. Courier, quelques instants avant sa mort, et lui rendre compte de votre mission aux parcs de Montbazon : vous n'étiez donc pas ivre.

Frémont. — Si fait! j'étais ivre... M. Courier a bien dû s'en apercevoir... Il était habitué à me voir comme ça...

Presqu'aussitôt, c'est sa femme, la Michel, qui, au milieu d'un grand mouvement d'attention, apparaît.

Toute tremblante, la sueur couvrant son visage, la pauvre femme fait sa déposition, — d'une voix précipitée.

— Je ne connais rien du tout, à cet égard-là. Je ne puis rien dire que sur les articles que l'on me demandera. Quant à la mort de M. Courier, je n'en ai aucune connaissance... Je n'ai pas été prévenue... Si j'avais été prévenue, le malheur ne serait pas arrivé...

Le Président. — Votre mari vous a-t-il dit quelque chose depuis?

La femme Frémont. — Il ne m'a rien dit. Je ne l'ai su par lui que depuis qu'il l'a avoué à d'autres. J'ai toujours ignoré mon malheur jusqu'à cette époque.

Le Président. — Votre mari, en entrant chez vous le soir du 10 avril, avait-il une figure extraordinaire?

La femme Frémont. — Je n'ai rien remarqué... Comme il n'en faut pas beaucoup à mon mari pour l'étourdir, je ne l'ai pas trouvé dérangé plus qu'à l'habitude.

Le Président. — Vous n'avez jamais donné de mauvais conseils à votre mari?

La femme Frémont. — Jamais je ne lui ai mis cela dans la tête... C'est un grand malheur... Je crois bien que, s'il n'y avait pas été forcé, il ne l'aurait pas fait... Il n'avait aucune raison de le faire...

Pendant que sa femme parle, Frémont, tout à coup, s'agite. Sur son visage l'impassibilité a fait place à une vive émotion. Le sang lui est monté à la face, violemment, et ses yeux paraissent comme enflammés.

Autour de lui, en présence d'une telle transformation, la surprise est générale. Alors Frémont penche la tête dans ses mains, semble s'absorber en ses pensées.

L'incident n'a pas échappé au Président. Il appelle Frémont.

Frémont, dans l'attitude d'un homme qu'on vient de réveiller, s'approche.

Le Président. — Eh bien! Frémont, êtes-vous tranquille, maintenant?... Je ne dis pas sans remords : vous devez en être dévoré... Je vous demande si vous craignez encore d'être poursuivi?

Frémont. — Je réponds à tout ce qu'on me demande.

La femme Frémont. — Ce n'est pas là-dessus que M. le Président t'interroge : il te demande si tu ne crains rien comme ayant tué M. Courier...

Frémont ne répond pas et, de ses deux mains, il se couvre le visage.

La femme Frémont. — Monsieur le Président, il est bien malade depuis trois jours. Ça lui a fait un si grand effet de venir ici, que, mardi, il est tombé dans le chemin, comme mort. Depuis ce temps-là, il n'a rien mis dans son corps...

Le Président. — Il n'a rien à craindre quant à l'assassinat : il est couvert par l'acquittement. Mais il s'expose, s'il ne dit pas la vérité, à des peines très sévères.

La femme Frémont. — Il m'a toujours dit qu'il avait tout dit, qu'on lui ferait tout ce qu'on voudrait, qu'on lui ôterait la tête de dessus les épaules, qu'il n'en dirait pas davantage... Il ne dit pas que les autres n'y étaient pas, il dit seulement qu'il ne les a pas vus...

La femme Frémont reprend sa déposition personnelle :

— Lorsque, dit-elle, au mois d'avril 1825, le lendemain de son retour à la Chavonnière, j'allai voir Mme Courier, elle vint à moi, me tendit les

bras, m'embrassa presque. Le lendemain, elle fit arrêter mon mari. Elle vint me trouver et me dit :

« — Allez, ma pauvre Michel, c'est bien votre mari qui a tué mon mari. »

« Je ne voulais pas le croire, bien sûr!... Je me doutais bien qu'elle le ferait arrêter, parce que c'est mon mari qui la surveillait et écrivait ce qu'il voyait à M. Courier...

« Pour moi, ce qui a fait agir alors Mme Courier contre mon mari, ç'a été, après l'assassinat, au début de son séjour à la Chavonnière, la découverte, dans les papiers de M. Courier, d'une lettre par laquelle mon mari rendait compte à son maître de la conduite que Madame tenait avec Pierre Dubois, et aussi des endroits qu'ils fréquentaient ensemble...

Ces derniers détails font sensation, et une protestation de Me Barthe n'aboutit qu'à en marquer le relief, mieux encore.

La femme Frémont — une fois sa déposition terminée, — demande pour son mari la permission de sortir quelques instants :

— Il n'a, murmure-t-elle, rien mangé depuis deux jours...

La permission est accordée.

Me Barthe. — Maintenant que ces longs débats nous ont convaincus que rien ne pouvait nuire à la liberté d'esprit de Frémont, je dois remplir un devoir, au nom des parties civiles : je demande à la Cour acte de ce que Frémont a déclaré qu'il

avait tiré un coup de fusil sur M. Courier et lui avait ainsi donné la mort.

La Cour donne acte à Me Barthe de l'aveu fait par Frémont.

Pendant la quatrième audience, le 12 juin, Frémont revient devant la Cour; mais en quel misérable état physique!

Depuis la veille, on est, dit-on, obligé de le porter aux audiences.

A travers la salle, il se traîne péniblement. En sa marche chancelante, il s'accroche à tous les points d'appui que peuvent saisir ses mains convulsives et crispées. Ses yeux, au regard vague, paraissent supporter difficilement la lumière. De sa main gauche, il les cache.

Le Président. — Jusqu'ici, Frémont, vous avez cherché à éloigner de vous, par des réticences, tout l'odieux de l'attentat, à persuader que vous n'aviez pas prémédité l'assassinat. Votre conduite est désormais jugée : si la loi vous a absous, la société vous a condamné. Il n'y a peut-être pour vous qu'un moyen de parvenir à une meilleure situation dans le monde : c'est de dire la vérité tout entière, alors même que vous auriez participé au complot.

Frémont, *d'une voix affaiblie.* — J'ai dit vrai...

Le Président. — Allons! Frémont, je vous le répète, une entière franchise peut seule améliorer votre situation.

Frémont. — J'ai dit la vérité... J'ai dit tout ce que je savais... J'ai dit comment tout s'était passé...

S'il y en avait davantage, je vous le dirais certainement...

Ce jour-là, Frémont — autorisé par le Président à se retirer, — passe toute la fin de l'audience dans l'antichambre de la salle d'Assises. Pendant trois heures, il y reste à demi couché sur une table, le front entre ses mains, gardant l'immobilité la plus complète.

On doit l'aider dans sa marche, pour le retour à son auberge.

Sa pauvre femme — anxieuse et compatissante, — ne l'a pas abandonné un seul instant

Le dernier jour du procès, le 14 juin, les plaidoiries se trouvent coupées par un incident à propos de Frémont, provoqué par le Procureur du roi.

Le Procureur du roi. — Nous devons prendre, à l'instant même, devant la Cour des réquisitions, qui ont un trait direct à la défense. Il résulte d'une note qui vient de nous être remise par M. l'adjoint au Maire de Véretz, que Frémont aurait dit à un témoin que tout ce que la fille Grivault a déposé est l'expression de la vérité. Nous requérons, en conséquence, que M. le Président fasse rentrer Frémont aux débats, afin d'avoir une explication sur ce point.

Frémont, ce jour-là, n'est pas venu au Palais de Justice. On l'envoie chercher.

Enfin, il est amené à la barre. Un huissier, à pas très lents, le soutient.

Voilà maintenant six jours — affirme-t-on, — qu'il n'a presque pas pris de nourriture.

Il a encore vieilli depuis l'avant-veille.

Sous la honte, sous le mal terrible et mystérieux qui ronge Frémont, son dos s'est ployé, comme en un excès d'accablement. Ses traits, tout creusés de rides, sont profondément altérés. Son regard s'est éteint. Tellement faible est devenue sa voix qu'on a peine à l'entendre.

Le Président. — N'auriez-vous pas, Frémont, dans la commune de Véretz, parlé récemment à quelque personne de la déclaration de la fille Grivault?

Frémont. — Je ne crois pas...

Le Procureur du roi. — Pour éviter toute équivoque et bien fixer les faits, voici la question : n'auriez-vous pas, dans la campagne, parlé à une femme de la déposition de la fille Grivault?

Frémont. — Non, Monsieur, je ne me rappelle pas...

L'adjoint Clément Gérier. — J'ai reçu, ce matin, une note qui m'assure que Frémont a dit à une femme de Véretz, la femme de Louis Butet, qui bottelait du sainfoin :

« — Tout ce que la Grivault a dit est sincère et véritable; elle n'en a pas imposé. »

La femme Louis Butet dont il était question, c'était Marie Jame, l'ancienne femme de chambre.

Frémont. — Je ne me rappelle pas ça... Attendez... Ah! oui, je me rappelle... C'est elle qui m'a parlé... Je ne sais plus ce qu'elle disait... Ah! ma

tête!... Elle parlait de la Grivault... Je ne me rappelle plus ce qu'elle disait... Ah! ma tête!...

Le Président. — Avez-vous dit alors que la fille Grivault avait déclaré toute la vérité?

Frémont. — Non, je n'ai pas dit cela.

Le Président. — La fille Grivault a-t-elle dit la vérité en ce qui vous touche?

Frémont. — Pour moi, oui, elle a dit la vérité.

Le Président. — Si vous vous étiez trompé, il faudrait le dire, ne pas persister...

Frémont. — J'ai dit la vérité.

Le Président. — Des témoins ont déclaré que Symphorien et son frère n'étaient pas dans la forêt.

Frémont. — Symphorien était avec moi, et c'est lui qui m'a fait apercevoir son frère.

Le Président. — Si la présence des deux Dubois à Esvres et à la Dorée était prouvée à l'heure du crime, vous seriez un faux témoin, et vous vous verriez menacé de peines rigoureuses.

Frémont. — Faites ce que vous voudrez... Ils y étaient... S'il y a un millier de témoins qui veulent dire le contraire, ils sont bien libres... Moi, je suis sûr qu'ils étaient dans la forêt.

Le Président. — Vous en êtes bien sûr?

Frémont. — J'en suis bien sûr.

Le Président. — Prenez garde, Frémont, on a pris acte de vos déclarations... Si elles ne sont pas vraies, vous pouvez être mis dans les mains de la gendarmerie, soumis à une instruction, et, comme faux témoin à charge, condamné à une peine aussi sévère que Pierre Dubois lui-même.

Frémont. — Si ce n'était pas vrai, je ne le dirais pas.

Le Président. — Pierre Dubois, que vous accusez, est-il réellement coupable comme complice dans l'assassinat?

Frémont. — Oui.

Le Président. — Les faits se sont bien passés ainsi que vous l'avez raconté?... Tout ce que vous avez dit est bien l'expression sincère de la vérité?...

Frémont. — Oui.

Le Président. — Vous avez commis un grand crime ; mais, songez-y! accuser un innocent pour essayer d'atténuer l'horreur de votre action, ce serait vous rendre coupable d'un crime plus grand encore, car rien n'est plus abominable que de faire méchamment condamner un innocent... Si vous avez menti, si vous fûtes seul coupable, je vous adjure de vous rétracter!... Réfléchissez... Il est temps encore.

Frémont. — J'ai dit vrai!

Jamais peut-être, en Cour d'assises, scène d'une intensité plus tragique.

Depuis le début de ce solennel dialogue, pesait sur l'auditoire haletant un grand silence morne, — où chacun pouvait percevoir les palpitations de son cœur.

Et pendant que, une à une, tombaient — froides, formelles, inexorables, — les décisives affirmations de Frémont, peut-être Pierre Dubois — toujours si impassible en apparence, — frissonnait-il,

comme si sur son épaule la main du bourreau se fût abattue.

« J'ai dit vrai ! » — tels sont, devant la Cour d'assises, en ses redoutables accusations, les derniers mots de l'assassin justicier.

Quand on l'emmène, il tremble de tout son corps, et, défaillant, chancelle à chaque pas, — comme épuisé par un suprême effort d'énergie.

XIX

ACCORD ENTRE AVOCATS

Dès le commencement du procès, un accord s'était établi entre les avocats.

Les défenseurs des accusés avaient fait entendre à Me Barthe que, s'ils rencontraient en lui, — représentant des intérêts des mineurs Courier, ou plutôt de leur mère, — un adversaire ardent, un auxiliaire véritable de l'accusation, ils n'hésiteraient pas, eux, à riposter par de vives attaques, — d'où Mme Courier ne sortirait point sans graves meurtrissures.

De là, dans l'attitude de Me Barthe, la plus grande prudence.

Lorsque, le 12 juin, — au moment même où Frémont venait de s'effondrer, anéanti, brisé, sur la table de la salle voisine, — Me Barthe prit la parole, comme avocat des parties civiles, ce fut surtout pour lancer contre Frémont de véhémentes imprécations.

Me Barthe montrait Frémont — autrefois pour sauver sa tête, maintenant pour amoindrir son forfait, — déployant une habileté rare à exploiter

contre Mme Courier certains « propos infâmes », certaines rumeurs « répandues et grossies par la malveillance ».

Me Barthe concédait, toutefois, que Frémont, aujourd'hui, faisait pitié :

« Le malheureux ! s'écriait-il, vous l'avez vu ici écrasé par le poids de son crime. Je ne sais si les remords s'y mèlent !... L'infamie qui l'accable est tellement pesante pour lui, que j'ai acquis aujourd'hui la conviction que l'assassin convaincu ne peut plus vivre !... L'infamie tue d'une manière cent fois plus cruelle que l'échafaud. »

Finalement, — se bornant à mettre en parallèle les charges de l'accusation et les moyens de la défense, — Me Barthe laissa entendre que si, pour Pierre Dubois, — signalé comme complice à la fois par Frémont et par Sylvine Grivault, — la situation devant le Jury paraissait la plus périlleuse, il existait même à l'égard de Pierre Dubois des motifs de doute nombreux.

Il était manifeste que le représentant des parties civiles se désintéressait, à l'égard des trois accusés, du sort de la poursuite.

Le Procureur du roi Edmond de Chancel fut très net, très ferme, — particulièrement envers Pierre Dubois, — tout en se tenant dans une réserve extrême envers Mme Courier. Sur le point délicat de l'accusation, il s'expliqua brièvement, et dès ses premiers mots :

« Lorsqu'en 1825, — dit-il en se levant, — nous

venions au nom de la société poursuivre ici la réparation du crime affreux qui avait épouvanté la contrée, nous disions que, tôt ou tard, les complices de ce crime seraient placés sous la main de la justice. Car, dès cet instant, nous avions acquis l'entière conviction que la mort de M. Courier avait été préméditée depuis longtemps.

« Dans cette solennelle et grave discussion, nous saurons, Messieurs les jurés, respecter une position qui nous paraît sacrée. Nous parlons devant les enfants de l'infortuné Courier. Puissent-ils à jamais ignorer ces pénibles débats! Puissent-ils, en apprenant la triste destinée de leur père, ne pas être condamnés à l'insupportable douleur de ne pouvoir le pleurer en présence de leur mère!...

« Nous avons prononcé le nom de Mme Courier... Nous ne dirons qu'une seule chose, qui, malheureusement, est résultée de ces débats : c'est qu'il n'existait pas entre Mme Courier et son mari l'intimité qui avait signalé les commencements de leur ménage. Nous ne reviendrons pas sur de tristes détails; nous nous contenterons de vous dire que M. Courier a succombé sous un complot concerté depuis longtemps. »

Ce complot, le ministère public le considérait comme acquis de façon indéniable.

« C'est cette première vérité, déclarait-il, qui servira de fondement à notre discussion. »

Et voici, en ses déductions successives, l'argumentation de M. de Chancel.

De la machination contre Courier, les frères

Dubois ont été l'âme. Pour en avoir la conviction, il suffit de se rappeler le renvoi de Pierre Dubois et les menaces que, alors, il proféra envers son maître; le rapprochement de Frémont et de Pierre Dubois, après le renvoi de ce dernier; les mystérieuses conversations s'échangeant entre Pierre et Frémont, tout d'abord dans le cabaret de Tricot; la « joie féroce » de Symphorien Dubois et de Frémont, dans la matinée du 10 avril 1825, dès le rendez-vous fixé par Courier à son garde; le rendez-vous identique que les meurtriers organisèrent aussitôt.

Pour la mise à exécution du complot, Frémont a été l'instrument des frères Dubois; toutefois, dans la scène du meurtre, Pierre Dubois a eu son rôle, à côté de Frémont et de Symphorien.

Le fait est certain, même en laissant de côté les assertions de la fille Grivault : en effet, Symphorien Dubois a pris part au crime, d'après l'affirmation absolue de Frémont; donc y a participé aussi Pierre Dubois, puisque — de l'aveu de ce dernier, — on ne peut séparer Pierre de Symphorien, dans l'après-midi du 10 avril 1825.

Que sera-ce si à ces éléments de conviction on ajoute les déclarations faites par la fille Grivault?

« Et d'abord, précise le ministère public, qu'est-ce que cette fille?

« Sans doute, elle est douée de peu d'intelligence; les images se gravent dans sa pensée d'une manière confuse. S'agit-il des détails, des circonstances accessoires, elle oublie, elle confond, elle

se trouble. Mais si les faits sont de nature à produire sur l'esprit le plus borné une de ces impressions qui restent invariables, elle en rend compte alors, pour ainsi dire, par instinct. Dans les petites circonstances, elle hésite : ce n'est plus un être intelligent, c'est une machine qui rend des sons sans y attacher aucune valeur.

« Laissant, par suite, de côté les détails, les accessoires, et ne s'attachant qu'aux faits qui ont frappé en gros l'esprit de ce témoin, les jurés devront y puiser un élément nouveau de conviction. Les contradictions, les erreurs mêmes de la fille Grivault ne sont pas de nature à faire impression, lorsqu'on sait quel est le degré d'intelligence de cette fille.

« La défense, évidemment, cherchera à tirer parti des dénégations de Veillaut. Mais c'est ici affaire de bon sens : qu'on montre l'intérêt qu'aurait eu la fille Grivault à publier elle-même sa honte... Car, dans son abjection, cette fille a le sentiment de la honte, une sorte de lueur incertaine qui rappelle la pudeur féminine, comme la pensée instinctive de ce témoin rappelle de loin la raison humaine.

« Non, Sylvine Grivault n'avait aucun intérêt à avouer que Veillaut l'avait accompagnée dans le bois, à laisser comprendre dans quel but immonde il s'y était tapi avec elle. Qui l'empêchait, cette fille, de dire qu'elle était seule dans ce bois, qu'elle le traversait pour aller chez sa mère?... Supposez qu'elle invente la présence de Veillaut, ne voyez-

vous pas qu'elle va au-devant d'un démenti certain?...

« Si étroite que soit cette intelligence, si obscure que soit cette pensée, la fille Grivault mérite confiance, pour tous les motifs mêmes qu'on invoquera pour repousser sa déposition.

« En est-il ainsi de Veillaut?... Oh! celui-là est un homme prudent, raisonnable et raisonneur. Mais ces qualités mêmes l'ont poussé au mensonge et l'y ont maintenu. La honte d'avoir caché la vérité dans les premiers moments de l'instruction l'a engagé à continuer son système. »

Quant aux alibis invoqués par les accusés, le Procureur du roi s'attache à établir qu'ils restent fort contestables

XX

SIX CONTRE SIX

C'est sur la démonstration de la réalité des alibis, que les avocats des trois accusés, M[es] Julien, Bléré et Forêt, portèrent leurs principaux efforts.

Une vigoureuse défense fut celle de Pierre Dubois, par M[e] Julien. De sa part, combien la discussion fut rude et sans merci envers Frémont, envers Sylvine Grivault!

« Non, s'écrie M[e] Julien, il n'est pas possible que le témoignage de Frémont soit entendu avec avantage dans cette enceinte!... Votre conscience, Messieurs les Jurés, serait souillée, si vous pouviez vous dire : oui, ce sont quelques paroles échappées de la bouche d'un assassin qui ont formé notre conviction. »

Lorsqu'il en arrive au témoignage de Sylvine Grivault, M[e] Julien devient ironique :

« Tantôt, dit-il, selon les nécessités de l'accusation, cette fille n'a pas de mémoire; tantôt elle en a beaucoup. Tantôt cette fille s'emparera, avec une précision absolument miraculeuse, des circonstances diverses dont elle ne perdra plus le souve-

nir; tantôt les faits les plus matériels pourront lui échapper, les circonstances accessoires pourront se brouiller dans sa tête. Tantôt c'est une femme incapable de créer un système; tantôt c'est une femme vous racontant, avec des détails qu'on veut croire vrais, avec des détails multipliés, un événement compliqué dont l'imagination la plus féconde pourrait seule vous présenter le récit. Ainsi, tour à tour, suivant les besoins de la cause, c'est une idiote qui n'a de l'espèce humaine que la figure, ou bien une femme de beaucoup d'imagination et d'esprit, puisqu'il faudra, pour démontrer la vérité des faits qu'elle rapporte, lui supposer un haut degré de mémoire et de perception, qui se trouve rarement chez des témoins de sa classe. »

Puis, rapprochant les dires de Frémont et les dires de Sylvine Grivault, les comparant entre eux, l'avocat fait cette remarque :

« Ce n'est pas, Messieurs, la déclaration de la fille Grivault qui se rapporte à la déclaration de Frémont; c'est la déclaration de Frémont qui se rapporte à la déclaration de la fille Grivault.

« Frémont, averti par la voix publique, par les journaux, par le Maire de son village, des révélations de cette fille, se sent menacé de poursuites comme faux témoin, s'il fait, sous la foi du serment, une fausse déclaration. Son parti est pris : lui, l'assassin à l'abri de toute poursuite, il calque ses dires sur ceux qu'on lui oppose; mais il n'en adopte que ce qui peut diminuer l'horreur qu'excite son forfait.

« Voilà la prétendue concordance des deux dépositions!... »

L'arrêt de la Chambre des mises en accusation de la Cour d'Orléans avait déchargé Pierre Dubois de la prévention de provocation de Frémont à l'assassinat : devant le Jury, Pierre Dubois n'avait plus à répondre — comme Arrault, comme Boutet, — que de complicité par aide et assistance.

Et, assurément, cette restriction de sa responsabilité pénale avait, dans le procès qui prenait fin, contribué au très rapide examen d'ensemble des faits se rattachant à la cause du crime.

Le lundi 14 juin, le Jury — au bout d'une demi-heure de délibération, — rapporta, en faveur de chacun des accusés, un verdict de non-culpabilité.

Ce verdict était rendu à l'unanimité à l'égard d'Arrault et de Boutet; mais pour Pierre Dubois, simplement à égalité de voix : six contre six.

Un suffrage de plus contre Pierre Dubois aurait livré sa tête à l'échafaud : en matière d'assassinat, sous le régime de notre législation pénale de 1830, les circonstances atténuantes n'étaient pas admissibles, et la réponse affirmative du Jury entraînait, implacablement, le prononcé de la peine de mort.

L'émotion était profonde dans l'assistance.

Dès leur mise en liberté ordonnée, la plus grande partie du public se porta vers les trois

acquittés. Devant pareil empressement, les gendarmes se hâtèrent de leur faire quitter la salle d'audience.

A quelles hésitations, à quels scrupules le Jury avait-il obéi?

On peut, selon nous, les rattacher surtout à deux impressions générales, d'ordre différent : à beaucoup, le témoignage de Sylvine Grivault, malgré toutes ses vraisemblances, n'inspirait pas une entière confiance; — à un plus grand nombre encore, le débat paraissait dominé par la question qui, dans l'opinion publique, avait surgi dès la reprise de l'affaire : serait-il, vraiment, d'une saine justice, alors que les deux principaux coupables sont restés indemnes, de ne sévir que contre des coupables de second plan, d'appliquer l'irréductible peine de l'assassinat, — la mort, de par un inflexible texte de loi, — à Pierre Dubois, qui — quelles que puissent être ses responsabilités morales dans la préméditation, — n'a eu dans l'accomplissement même du crime aucun rôle direct et matériel, ou, à plus forte raison, à des comparses tels que François Arrault et Martin Boutet?

Cependant, à travers la salle qui s'évacuait, les propos les plus divers se croisaient :

— Sylvine Grivault n'a pas éclairci les faits; elle les a, bien souvent, embrouillés!...

— Sylvine Grivault, Veillaut et Frémont ont sans cesse été tourmentés par les autres témoins...

Les jurés, à partir des premières audiences, s'en sont bien aperçus!...

— L'acquittement de Dubois est un scandale!... s'écriait un beau Monsieur, dont, jusque-là, la présence aux débats n'avait pas été remarquée.

En un groupe de paysans de la région de Véretz, cette réflexion :

— On a rendu une bonne justice car, bien sûr, Pierre n'y était pas...

Ailleurs, une autre opinion s'affirmait :

— Tout est encore mystère dans cette cause, murmurait-on. Qui pourra pénétrer la vérité?... Le doute a sauvé Dubois.

Ce jour-là encore, nous retrouvons Louis Frémont dans l'antichambre de la salle d'audience : il y était demeuré, la tête penchée sur la table. Des spasmes nerveux, des tremblements convulsifs l'agitaient.

Sa femme était toujours à ses côtés, — lui donnant les soins les plus attentifs, excitant l'intérêt et la pitié de tous.

Alors que Frémont allait quitter le Palais, une assignation devant le Tribunal civil de Tours lui était remise, au nom des deux fils Courier : comme conséquence de l'aveu par lui, en justice, de sa responsabilité de l'homicide, une somme de trente mille francs — « payable par corps », — lui était réclamée, à titre de réparation civile.

Dès le 17 juin, — trois jours après, — le Tri-

bunal, statuant sur cette assignation, prononçait contre Frémont une condamnation à dix mille francs de dommages-intérêts.

Le but ainsi atteint par les parties civiles, Mᵉ Barthe l'avait expliqué devant la Cour d'assises : grâce à une créance en dommages-intérêts judiciairement obtenue contre lui, imposer à l'insolvable Frémont la contrainte par corps, — c'est-à-dire, par un moyen de procédure, « faire jeter dans les prisons, comme le disait Mᵉ Barthe, celui qui ne pouvait rester libre sans scandale ».

En même temps qu'intervenait la décision du Tribunal, le bruit courait que Frémont avait le désir d'entrer au Couvent de la Trappe, et qu'un personnage influent s'était chargé d'y obtenir son admission.

XXI

DISPERSION DES ÊTRES ET DES CHOSES

Ce ne fut pour Frémont ni la prison ni le couvent.

La lente agonie physique et morale de l'ancien garde s'aggravait : Frémont était maintenant tombé en une sorte de démence, où, plus un instant, — expiation trop méritée ! — la pensée de son forfait ne lui laissait répit.

Depuis les dernières journées des débats, Frémont avait été admis d'urgence à l'Hospice général de Tours.

Et, dans la nuit du 18 au 19 juin 1830, vers le matin, — à peine quatre jours après que les portes de la Cour d'assises s'étaient closes, à jamais, sur le procès des assassins du « bûcheron de la forêt de Larçay », — Louis Frémont, sur son lit d'hôpital, succombait — tragique d'épouvante...

Dans le pays, des rumeurs d'empoisonnement avaient repris cours : on disait que, à la veille des Assises, quelqu'un, certainement, avait empoisonné Louis Frémont, qu'il en avait été de lui comme de Joseph Barrier.

Avant l'inhumation, le Parquet fit procéder à

l'autopsie. On ne trouva aucune trace de poison, et il fut constaté que Frémont avait succombé à une apoplexie.

La vérité devenait bien évidente : ce qui avait tué Frémont, ce sont ses terreurs et ses remords.

Quel bourreau, parfois, que la conscience!...

Et Mme Courier, quelle fut la dernière partie de sa vie?

Mme Courier s'était fixée à Genève. Sa mère elle-même était venue y habiter dès décembre 1830.

Eux, les orphelins Paul et Louis Courier restaient en France.

C'est à Paris, chez l'illustre érudit Feuillet de Conches, qu'ils passèrent leur enfance et leur jeunesse, tout en suivant les cours de la pension Barbet.

A l'aîné, — dont la physionomie eut toujours une expression frappante de mélancolie, — la destinée ménageait les fonctions de capitaine d'état-major; à l'autre, la situation de commandant de paquebot, dans une grande compagnie maritime.

Mme Courier — par mariage célébré à Paris, le 4 août 1834, — avait régularisé sa liaison de 1829, et était ainsi entrée dans une très honorable famille de grands savants suisses.

C'est à Genève, en l'un des vieux coins aristocratiques de la ville, que — après une fin d'existence qui fut, dit-on, irréprochable, — elle mourut avant l'âge des cheveux blancs, à quarante-sept

ans, le 13 novembre 1842, — exactement un an avant sa mère.

De ses années désemparées par la tourmente de tant d'événements, de passions et de luttes; de ses journées tragiques, la dévoyée de jadis eut le définitif repos en la paix du cimetière de Plainpalais, sous la douce brise du grand lac d'azur.

Pierre Dubois devint très vieux : c'est à quatre-vingt-deux ans que, le 16 février 1877, à Véretz, il expira.

Il avait toujours occupé l'emploi de garde-vente que, en 1825, lui avait assuré Mme Courier.

Vers la fin de sa vie, Pierre Dubois ne niait point, à l'occasion, avoir été le « bon ami » de Mme Courier; mais — bien que, alors, brillât dans ses yeux comme un vague reflet de cette joie lointaine, — jamais, sur ce chapitre, il ne se départait de la plus discrète réserve. Et on lui voyait tirer de sa poche, non sans vanité, une montre qui, expliquait-il, lui avait, dans le temps, été envoyée de Genève, par Mme Clavier : une large montre en argent, avec personnages gravés sur le boîtier.

L'opinion publique le tenait toujours pour « l'associé » des assassins de Paul-Louis Courier, et il était d'autant plus redouté que, après le procès de 1830, il avait, racontait-on, — par rancune des déclarations faites contre lui, — menacé et mis en joue le cabaretier André Tricot.

Au moment de la mort de Pierre Dubois, la Cha-

vonnière avait, depuis Courier et ses héritiers, déjà changé plusieurs fois de propriétaire, — passant par les mains d'un avocat de Paris, puis d'un marchand de biens, puis, en 1872, d'un cultivateur.

Lorsque, en juillet 1827, la famille Courier s'en était défaite, les paysans — songeant au drame, — s'étaient dit :

— Il faut croire qu'ils ne tiennent pas à garder ça...

Chacun des occupants qui se sont succédé à la Chavonnière, l'a, peu à peu, mutilée, selon ses goûts, ses caprices ou ses besoins, et, sans cesse, — de mutation en mutation, — s'est étriqué davantage son ample et symétrique aspect d'antan : les murs de l'enclos ont été abolis; la maison s'est écourtée, par la démolition de son extrémité Sud; disparues également la vaste grange, de même que toute l'aile droite des communs.

Elle aussi, la forêt de Larçay — sortie, en 1834, du patrimoine Paul-Louis Courier, — n'a point échappé à l'inéluctable loi des transformations : de nouvelles plantations ont recouvert les anciennes landes; d'autres routes et sentiers ont surgi parmi les arbres, et le chemin sur lequel se consomma le crime, est en partie abandonné. Aux abords mêmes du monument commémoratif de 1828, il ne subsiste plus que par des traces imprécises : lentement, il s'enfouit sous les fougères...

Dans cette mobilité des êtres et des choses, le temps, à Véretz, accomplissait envers Paul-Louis

Courier son œuvre de juste réparation : à travers la succession de générations nouvelles, Paul-Louis était né à la popularité.

Sur la place du village, — comme « hommage de reconnaissance », — un monument a été érigé au grand pamphlétaire libéral. La première pierre en fut posée dans une belle fête populaire, sous le gai soleil d'un dimanche de juillet 1876, — quelques mois avant la mort de Pierre Dubois.

Et ainsi — aux lieux mêmes où Paul-Louis Courier fut meurtri jusqu'au plus profond de sa chair, — hautement vengé des hostilités éphémères, debout dans le clair rayonnement et la gloire immuable de son nom, il triomphe, — dominant le néant des existences sans lendemain, immortel survivant d'un temps aboli.

XXII

VRAISEMBLANCES ET LÉGENDES

Que de points d'interrogation laissés en suspens au cours de notre route!...

Ici et là, c'est l'inconnu, c'est l'insoluble, — tantôt à propos de la psychologie exacte des personnages, tantôt en ce qui concerne le fond même des faits.

Le secret de la tragédie de 1825, en ses détails ignorés, en ses scènes non dévoilées, il a disparu dans la mort, avec ceux qui eurent un rôle dans le drame, avec tous ses témoins quelconques.

Maintenant, au chercheur inquiet de vérité — d'une vérité large et non indécise, — ne reste qu'une ressource : l'étude des procédures de la double instruction et des comptes rendus des doubles débats. A leur tour, ces paperasses aux irrémédiables lacunes se sont ensevelies, — jaunissantes, vieilles aujourd'hui de près d'un siècle, — en l'oubli des coins perdus des Bibliothèques ou des Archives, et — comme pour sauvegarder le repos des morts, — froides attestatrices d'un passé si troublé, elles ne livrent guère, lorsqu'on les

compulse, que poussière et demi-certitudes...

Une seule certitude est absolue : celui qui a tué Paul-Louis Courier, c'est son garde Louis Frémont.

Une autre certitude paraît bien acquise : Frémont a agi de concert avec Pierre Dubois et Symphorien Dubois, par suite d'un complot formé à l'occasion de Mme Courier.

Mais à la machination Mme Courier a-t-elle pris part?... l'a-t-elle inspirée directement?...

Le fait peut paraître vraisemblable à cause même des motifs qui, en 1830, ont amené son arrestation; cependant, ni l'instruction d'alors, ni les débats publics dont cette instruction fut suivie, n'ont entièrement justifié une telle hypothèse.

En somme, il est possible que Mme Courier n'ait eu sur la formation et la mise à exécution du complot, qu'une action indirecte et involontaire : l'antipathie, la répulsion qu'elle éprouvait pour son mari, elle avait peut-être commis l'imprudence de la manifester en des termes trop expressifs, dans son intimité avec sa domesticité, — gens dont le zèle pour elle se confondait si étroitement avec leurs désirs et intérêts personnels, avec le rêve d'une Chavonnière devenant, par la disparition de Courier, un vague paradis, plein d'harmonie et de joie.

L'essai d'un exposé précis des causes et des circonstances de l'assassinat de Paul-Louis Courier resterait incomplet sans une dernière constatation, — celle d'où s'est dégagée pour nous, avec le puis-

sant attrait d'une question historique, l'idée inspiratrice de notre travail de recherches.

Depuis 1830, les clartés qui, à cette époque, s'étaient épandues sur le crime, ont été, au pays de Touraine, obscurcies sous les fantaisies de l'imagination populaire, — à la fois troublée et non satisfaite par la solution négative des deux procès successifs, et, dès lors, — inconstante et vagabonde, — prenant son essor au gré d'influences diverses.

Peu à peu, au cours du siècle passé, des légendes sont nées.

Une première légende n'est qu'une combinaison pittoresque des faits avérés : Frémont a été le meurtrier, Frémont a été l'agent d'un complot; ce que Frémont a exécuté, c'est la sentence de mort portée par un tribunal secret de paysans, voleurs de bois, contre le propriétaire incommode et haï de la forêt de Larçay.

La légende paraît s'être inspirée de ce qu'aurait raconté, longtemps après le dernier procès, la femme du cabaretier Tricot : le 9 avril 1825, la veille du forfait, dans la soirée, les paysans instigateurs de l'attentat se seraient réunis au cabaret du Chêne-Pendu, en un grand repas, et, pendant les copieuses libations, Frémont, ivre, aurait proféré contre son maître des menaces terribles.

Une autre légende existe, — qui, elle, méconnait tous les points établis.

Celle-ci fait état d'indications données à la justice, en 1825, par un vigneron de Saint-Avertin, Martin Brisson : Martin Brisson signalait un étranger au pays, — un homme à longue figure brune, portant une blouse blanche et un chapeau de haute forme, — dont, six jours avant le crime, il aurait fait la rencontre aux abords de la Fosse-à-Lalande, et qui lui aurait dit :

— M. Courier est un scélérat, un brigand!... Il mériterait qu'on mît le feu à sa forêt et qu'on lui brûlât la cervelle!...

A l'énigme de l'inconnu à la blouse blanche — sans doute, insinuait-on, quelqu'agent du Gouvernement, quelque suppôt des ennemis politiques de Paul-Louis Courier, — se mêle le mystère d'un certain « Jésuite de Tours, qui manigançait on ne sait trop quoi ».

Et, par l'insensible détour d'un travestissement inconscient des données certaines, voilà — évolution très singulière! — certains esprits exactement revenus au point de départ des hypothèses de responsabilité, aux soupçons qui enfiévraient Paris le mardi 12 avril 1825 : les cagots, les Jésuites, Charles X et ses Ministres...

FIN

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LE MYSTÈRE

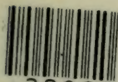
DEUXIÈME PARTIE

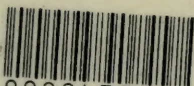
CLARTÉS

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

Rue Garancière, 8


a39003


002247368b